



DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DGTPE

Numéro 2007/11 - Novembre 2007

La « Bonne Gouvernance » est-elle une Bonne Stratégie de Développement ?

Nicolas MEISEL * et Jacques OULD AOUDIA

La ‘Bonne Gouvernance’ est-elle une Bonne Stratégie de Développement ?

Nicolas MEISEL * et Jacques OULD AOUDIA**

Ce document de travail n’engage que ses auteurs. L’objet de sa diffusion est de stimuler le débat et d’appeler commentaires et critiques.

* Nicolas Meisel est économiste au département de la recherche de l’Agence Française de Développement. meiseln@afd.fr ; + 33-1 53 40 30 89.

** Jacques Ould Aoudia est économiste à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique du Ministère de l’Economie, des Finances et de l’Emploi (France). jacques.ould-aoudia@dgtp.e.fr ; + 33-1 44 87 72 73.

Nous remercions tout particulièrement pour leur soutien, leurs conseils et leurs commentaires critiques : Christiane Arndt, Pierre Berthelier, Bernard Billaudot, Aymeric Blanc, Hervé Bougault, Reynold de la Boutetière, Philippe Bouyoux, Jean-Raphaël Chaponnière, Jocelyne Delarue, Benjamin Delozier, Ambroise Fayolle, Ramon Fernandez, Hazel Gray, Pierre Jacquet, Mushtaq Khan, Thomas Melonio, Guy de Monchy, Jean-David Naudet, Paul Owen, Robert Peccoud, Max-Everest Phillips, Julien Rencki, Jérôme Sgard and Fatiha Talahite.

Nous remercions également tous les participants du séminaire de Paris « *Measuring Law* » (« Attractivité Economique du Droit » - EconomiX) des 15 et 16 décembre 2006, ainsi que ceux du séminaire de Londres « *Governance for Economic Growth in Developing Countries* » du DFID-SOAS des 2 et 3 juillet 2007.

Les analyses statistiques ont été menées en collaboration avec Till Grossmass et Baptiste Thornary, stagiaires à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et avec Sébastien Lidy, stagiaire à l'Ecole Polytechnique. Nous les remercions pour la qualité de leur travail.

Les auteurs restent seuls responsables des idées publiées et des erreurs et imprécisions qui pourraient subsister dans le texte.

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Résumé / Abstract | 4 |
| Introduction | 5 |
| Section 1 : Présentation de la base de données « Profils Institutionnels » | 10 |
| 1.1. Définitions et paramètres de la base de données institutionnelles | |
| 1.2. Une base tournée vers le rôle des institutions dans la croissance et le développement | 11 |
| 1.3. Les outils statistiques utilisés dans ce document | |
| Section 2 : ‘Bonne Gouvernance’ et Développement Economique : que disent les données ? | 13 |
| 2.1. Le degré de formalisation des règles est le principal facteur de discrimination des profils institutionnels | |
| 2.2. Qu’est-ce que la ‘bonne gouvernance’ ? Réponse : un système de régulations sociales hautement formalisé, système qui prévaut dans les pays développés | 17 |
| 2.3. ‘Bonne gouvernance’ et croissance économique de moyen-long terme | 19 |
| 2.4. Quels sont les facteurs institutionnels qui expliquent les différences de performances économiques des pays en développement ? | 21 |
| Section 3 : Fragments d’Analyse Théorique sur le Rôle de la Gouvernance dans les Processus de Développement | 27 |
| 3.1. Comprendre le changement institutionnel : un long processus de dépersonnalisation des systèmes de régulation sociale | 28 |
| 3.2. Dans les pays en développement, les systèmes de régulation sociale sont confisqués par le jeu de groupes d’intérêts étroits au niveau des élites : les ‘systèmes d’insiders’ (‘insiders system’) | 32 |
| 3.3. L’hypothèse du Monopole Focal de Gouvernance pour amorcer le décollage économique | 40 |
| Section 4 : Un concept élargi de ‘Gouvernance pour le Développement’ | 45 |
| Conclusion | 47 |
| Références bibliographiques | 48 |
| | |
| Annexe 1 : Les 85 pays de la Base de Données « Profils Institutionnels » | 51 |
| Annexe 2 : Grille de capture des Institutions de la Base de données | 52 |
| Annexe 3 : Présentation des variables de la Base après réduction | 53 |
| Annexe 4 : Analyse en Composantes Principales (ACP) des indicateurs de la base de données « Profils Institutionnels » | 55 |
| Annexe 5 : L’Analyse Factorielle Discriminante (AFD) sur les 85 pays répartis en 3 groupes | 60 |

RÉSUMÉ

Nouvelles données, nouveaux concepts, nouveaux résultats : ce travail offre des outils pour repenser le rôle de la ‘bonne gouvernance’ dans les stratégies de développement. Qu’est-ce que la ‘bonne gouvernance’ ? La transparence de l’action publique, le contrôle de la corruption, le libre fonctionnement des marchés, la démocratie et l’Etat de droit. Avec la stabilisation macro-économique, la ‘bonne gouvernance’ s’est imposée comme impératif universel des politiques de développement depuis les années 1990.

Pourtant, à l’aide d’une nouvelle base de données (Profils Institutionnels 2006), nous montrons que si la ‘bonne gouvernance’ est corrélée au **niveau** de développement (le PIB par tête), elle n’est pas corrélée à la **vitesse** de développement (la croissance de moyen-long terme). Pourquoi ? Parce qu’elle ne touche pas aux ressorts du changement institutionnel, économique, politique et social. Nous élaborons donc de nouveaux concepts pour analyser la réalité de la gouvernance dans les pays en développement, et les testons à l’aide de la base de données « Profils Institutionnels ».

Nous identifions ainsi **les capacités de gouvernance** dont les pays en développement ont vraiment besoin : la ‘bonne gouvernance’ ne ressort pas comme une priorité pour le décollage économique. Elle le devient dans un second temps, ainsi que l’ouverture du système de régulation sociale, lorsque, bénéficiant d’une croissance soutenue et prolongée, un pays cherche à converger avec les pays développés. Dans les autres pays en développement (non-convergeurs), la priorité réside dans la construction de capacités d’anticipation stratégique et de coordination entre élites. Nous proposons alors une définition élargie de la gouvernance (la ‘gouvernance pour le développement’) et de nouveaux indicateurs pour la mesurer.

Mots clés : Institutions, Gouvernance, Corruption, Informel, Développement, Croissance, Ordre social.

JEL : C8, K0, O10, O17, O4, O57, P0, P1.

ABSTRACT

New data, new concepts, new results: This working paper offers tools to rethink the role of ‘good governance’ in development strategies. What is ‘good governance’? Transparency of public action, control of corruption, free operation of markets, democracy and the rule of law. With macroeconomic stabilisation, ‘good governance’ has imposed itself as a universal imperative in development policies since the 1990s.

Yet, with the help of a new database (the 2006 Institutional Profiles database), we show that there is a correlation between ‘good governance’ and the level of development (per capita GDP), but there is no correlation between it and the speed of development (medium-to-long-term growth). Why? Because it does not touch on the driving forces behind institutional, economic, political and social change. We therefore elaborated new concepts to analyse the reality of governance in developing countries, and tested them with the help of the ‘Institutional Profiles’ database.

In this way, we identified the governance capabilities that developing countries truly need: ‘good governance’ does not emerge as a priority for economic take-off. It becomes one later, along with the opening of the social regulation system when, having experienced sustained and lengthy growth, a country seeks to converge with developed countries. In other, non-converging developing countries, the priority is to built capacities for strategic vision and co-ordination among elites. We therefore propose a wider definition of governance (‘governance for development’) and new indicators to measure it.

Keywords: Institutions, Governance, Corruption, Informal, Development, Growth, Social order

JEL: C8, K0, O10, O17, O4, O57, P0, P1.

Verba volent, scripta manent

Proverbe latin

L'écriture n'est que l'ombre de l'oralité.

Amadou Hampâté Bâ

LA 'BONNE GOUVERNANCE' EST-ELLE UNE BONNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ?

Les réformes de 'bonne gouvernance' sont elles efficaces pour faire décoller les économies en développement ?

De quelles capacités de gouvernance les pays en développement ont-ils vraiment besoin ?

Eléments de réponse à partir de l'exploitation de la base de données « Profils Institutionnels 2006 » et de quelques éléments théoriques.

INTRODUCTION

La croissance à long terme d'une économie reste un phénomène encore largement inexpliqué. Cela vaut pour les décollages économiques menés depuis 60 ans par un nombre limité de pays d'Asie de l'Est, mais aussi pour le Japon de la fin du XIX^{ème} siècle. En remontant dans le temps, nous nous interrogeons encore sur les causes qui ont singularisé une petite partie de l'humanité du reste du monde, la péninsule européenne.

Dès le XIX^{ème} siècle, les économistes ont identifié le rôle des facteurs de production que sont le capital et le travail dans la croissance. Les modèles économiques élaborés ultérieurement expliquent en partie la croissance à long terme par la mobilisation de ces facteurs. Mais en partie seulement : il reste un large facteur inexpliqué, que les économistes ont associé au progrès technique et à la façon dont les facteurs sont combinés entre eux.

L'économie institutionnelle est alors intervenue, notamment dans le dernier quart du XX^{ème} siècle, qui a ouvert des voies nouvelles. Si l'augmentation des quantités de capital et de travail a un impact positif sur la croissance, qu'est ce qui permet (ou non) la mobilisation de ces facteurs de production ? En outre, il ne suffit pas de mobiliser massivement ces facteurs pour assurer une croissance durable : qu'est-ce qui rend cette mobilisation efficace dans la durée ?

Douglas North apporte une réponse à ces questions : ce sont les règles du jeu en vigueur dans les sociétés, reliant l'ensemble des acteurs sociaux, y compris l'Etat, qui modèlent les comportements et les anticipations et concourent (ou non) à la croissance. Ces règles du jeu, ce système d'incitations, ce sont les institutions, qu'elles soient formelles ou informelles. Ces règles créent, à des degrés divers et selon de multiples modalités, le cadre essentiel qui permet à un agent de nouer (ou non) une transaction avec autrui, de s'engager (ou non) dans un projet à long terme (investir, éduquer ses enfants), actes qui sont au cœur de la création de richesse et de son extension, la croissance économique. Ce cadre procure (ou non) l'élément fondamental du processus de création de richesse : la réduction de l'incertitude. Cette réduction de l'incertitude, c'est la **confiance que les individus ont dans le respect des règles au niveau de l'ensemble de la société**. C'est elle qui sécurise les transactions et les anticipations des acteurs.

Le questionnement se déplace ainsi vers les facteurs qui génèrent cette confiance entre acteurs, qui permettent de réduire l'incertitude dans les relations économiques, sociales et politiques. Quels sont ces facteurs ? Comment les susciter ?

Sur le terrain des politiques de développement, les Institutions Financières Internationales ont apporté une réponse de facto à ces questions en proposant un outillage opérationnel décalqué des institutions existantes dans les pays développés. Cet outillage, c'est la '**bonne gouvernance**' : droits individuels respectés, contrats sécurisés, administration efficace, institutions politiques démocratiques. Cette 'bonne gouvernance' est présentée comme solution universelle permettant de générer la confiance nécessaire à la croissance économique. Il est demandé aux pays en développement de s'approprier cet outil, formulé comme un ensemble de mesures techniques, pour que le processus de développement s'amorce.

La 'bonne gouvernance' laisse toutefois en suspens plusieurs questions majeures.

Installée parmi les priorités des programmes d'aide au développement par tous les bailleurs depuis plus de dix ans, la 'bonne gouvernance' suscite de sérieuses interrogations :

- tout d'abord sa transférabilité dans les pays en développement : les politiques d'aide à la 'bonne gouvernance' ont-elles amélioré la gouvernance dans ces pays ?
- en second lieu, son efficacité en termes de croissance : les réformes de 'bonne gouvernance' ont-elles conduit à un relèvement significatif des régimes de croissance à long terme ?
- enfin, la 'bonne gouvernance', qui est effectivement un puissant facteur de confiance à l'œuvre dans les pays développés, est-elle l'unique moyen de générer de la confiance pour tous les pays, quelles que soient leur ressources, leur histoire, leur dynamique ?

Ces interrogations nous amènent à ouvrir notre réflexion sur les processus mêmes de transition institutionnelle menant au décollage économique, processus marqués par des ruptures profondes dans les modes d'organisation des systèmes politiques, économiques et sociaux, ainsi que dans les comportements des individus. Nous esquissons alors des pistes théoriques pour penser le développement à partir des idées de **rupture** et de **résistance au changement**.

Pour ce faire, nous combinons la recherche de nouveaux concepts aptes à mieux appréhender le processus du développement avec une approche empirique adossée à l'exploitation d'une base de données originale, « Profils Institutionnels », évaluant les caractéristiques institutionnelles de 85 pays en développement et développés. La présentation détaillée de la base est accessible dans un document de travail (Meisel et Ould Aoudia, 2007) disponible sur le site du CEPPI (www.cepii.fr) et sur celui de l'AFD (www.afd.fr).

Nos travaux s'inscrivent dans une série de réflexions critiques sur l'analyse standard portée sur les pays en développement, notamment celles de Mushtaq Khan (2004, 2006) et de North, Wallis, Webb et Weingast (2006 et 2007), proposant une vision radicalement différente du fonctionnement des sociétés en général, et des sociétés en développement en particulier.

Au plan de la théorie économique, l'ensemble de ces travaux, y compris les nôtres, procèdent d'une approche **liant indissolublement le fonctionnement des systèmes économique et politique**, et ce, à

tous les niveaux de développement. Appliquée aux pays en développement, cette démarche ouvre des voies nouvelles, à l'heure où le paradigme dominant du développement est contesté par les succès de pays qui s'en sont démarqués.

Définition des concepts utilisés dans ce document

Les institutions de **gouvernance** recouvrent, d'après les Institutions Financières Internationales, les institutions de sécurisation des droits individuels et de régulation des marchés, ainsi que le fonctionnement des administrations publiques et du système politique.

Notre démarche consiste à tester la pertinence de la priorité accordée aux politiques de gouvernance pour le développement, à l'aune de la croissance de long terme. Elle nous conduit à distinguer la croissance économique du développement. Le **développement** est avant tout un processus de transformation des institutions (le changement institutionnel). Il résulte des effets conjugués de nombreux facteurs économiques, démographiques, politiques et sociaux. Il implique, par définition, une mutation profonde des systèmes de régulation des groupes humains. Le changement institutionnel se produit à une échelle de temps qui n'est ni celle de la conjoncture, ni celle de l'histoire longue. C'est **l'échelle du moyen-long terme**, à laquelle les ruptures économiques et sociales caractéristiques d'une mutation capitaliste se sont opérées dans les pays qui ont entamé leur décollage économique au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Nous cherchons à élucider les liens entre changement institutionnel et croissance. Par **croissance économique**, nous nous intéressons à la croissance du PIB par tête de moyen-long terme. Parmi les facteurs institutionnels de la croissance, nous concentrons notre analyse sur les facteurs institutionnels spécifiques au **décollage économique** (accélération durable de la croissance des pays en développement). Ce décollage combine gains de productivité et amélioration des conditions de vie sur le moyen-long terme. C'est dans cette phase de décollage que les ruptures institutionnelles les plus profondes sont engagées (changement de paradigme).

Nous distinguons le décollage du **rattrapage économique**, qui concerne les pays ayant déjà procédé à leur décollage et sont engagés dans une phase de convergence soutenue de leur niveau de revenu par tête avec celui des pays développés.

Nous distinguons enfin les **fonctions institutionnelles**, universelles et atemporelles (comme le fait de produire de la confiance, de préserver l'ordre et la sécurité dans la société...) des **arrangements institutionnels** (ou formes institutionnelles) qui prennent des visages différentes selon les pays, selon leur niveau de développement, leur histoire...

Nos travaux débouchent sur les principales conclusions suivantes :

1/ la 'bonne gouvernance' est effectivement un facteur clé d'établissement de la confiance dans les pays développés, procurant, via le respect des règles formelles, un niveau élevé de sécurité des transactions à un niveau systémique. C'est cette sécurité qui procure à son tour **un avantage décisif** dans la capacité d'une société à produire de la richesse ;

2/ comme toutes les sociétés depuis des milliers d'années, les sociétés en développement fonctionnent avec un mode de production de la confiance fondé sur **les liens personnels**. Mais la transition démographique, l'urbanisation croissante, engagent inéluctablement ces sociétés dans **un processus de dépersonnalisation des relations sociales**. Cette dépersonnalisation sape les facteurs traditionnels de production de confiance dans ces sociétés ;

3/ les sociétés développées fonctionnent sur un mode de production de confiance **radicalement différent**, puisqu'il est fondé sur des règles impersonnelles qui s'appliquent à tous en faisant abstraction des caractéristiques intrinsèques de chaque individu : les institutions sont ainsi

- détachées des personnes. Ce détachement, fruit d'une longue élaboration de **règles formalisées**, assure une confiance élevée **dans le respect des règles** et ce, à **un niveau systémique** ;
- 4/ dans les sociétés en développement, le mouvement de dépersonnalisation des règles **n'entraîne pas spontanément** le basculement vers le mode de production de confiance des pays développés. Se crée ainsi un 'entre-deux' où le facteur de production de confiance antérieurement prédominant ne fonctionne plus, tandis que celui des pays développés n'est pas institué ;
- 5/ les mesures de 'bonne gouvernance' préconisées visent à instaurer le mode de production de confiance à l'œuvre dans les pays développés. **Elles reviennent, de fait, à prescrire la formalisation des institutions (des règles) et à leur application universelle (détachée des personnes)** ;
- 6/ la transposition de cette démarche de formalisation impersonnelle des règles dans les pays à faible niveau de revenu **ne fonctionne pas**. Les résistances aux risques de déstabilisation des ordres sociaux qu'elle entraîne constituent des obstacles insurmontables à court-moyen terme. Désirable en soi, elle n'est pas applicable dans ces conditions : c'est ce qui explique que la relation entre 'bonne gouvernance' et croissance soit si faible, et que les programmes de soutien à cette 'bonne gouvernance' provoquent si peu d'effets ;
- 7/ les pays en phase de **décollage** économique ont mis en place **un autre dispositif de création de confiance**, la plupart du temps organisé autour d'un Etat-stratège qui assure, sur un mode spécifique à chacun de ces pays, les fonctions de coordination des acteurs et de sécurisation de leurs anticipations : ces fonctions sont synthétisées dans le concept de Monopole Focal de Gouvernance. Ces pays parviennent à amorcer un changement institutionnel qui implique des ruptures profondes des modes de régulation des systèmes sociaux, économiques et politiques ;
- 8/ les pays qui ont expérimenté cette phase de décollage sur le moyen-long terme ont accumulé suffisamment de ressources et d'expérience économique y compris sur les marchés mondiaux pour s'engager dans un processus de **rattrapage des niveaux de vie des pays développés**. Leurs mutations institutionnelles portent alors sur l'acquisition, à leur rythme, des caractéristiques institutionnelles des pays développés (formalisation et ouverture du système de régulation sociale antérieur) ;
- 9/ de ces résultats, **un cheminement institutionnel** émerge, fonction du dynamisme économique des pays : des pays en développement à faible croissance vers les pays en développement qui ont amorcé leur décollage économique, puis de ceux-ci vers les pays développés (rattrapage économique) ;
- 10/ se dessine ainsi un nouveau concept élargi de gouvernance, la **'gouvernance pour le développement'**, qui englobe les différents arrangements institutionnels produisant de la confiance selon le niveau de revenu des pays et la dynamique d'ouverture à de nouveaux acteurs. Cette ouverture du système de régulation se décline sur les plans économique (élargissement des capacités d'entrée sur le marché à de nouveaux acteurs), social (rôle accru du mérite) et politique (démocratie). Nous sommes ainsi en mesure de définir ce que sont de 'bonnes institutions' sur un registre non normatif : celles qui assurent durablement la confiance entre agents, entre agents et organisations (Etat, entreprises...) ;
- 11/ de cette nouvelle définition de la gouvernance directement tirée de son lien avec la croissance, nous passons à sa **mesure**, en proposant un ensemble d'**indicateurs de 'gouvernance pour le développement'** reprenant l'ensemble des éléments constitutifs de la production de confiance (Monopole Focal de Gouvernance, Formalisation des règles) et ceux qui traitent de l'Ouverture du système de régulation.

Plan du document :

Après avoir présenté la base de données « Profils Institutionnels » (Section 1), nous menons une série d'analyses empiriques à partir des données de la base, pour situer la 'bonne gouvernance' dans le champ institutionnel, évaluer l'efficacité de la 'bonne gouvernance' à relever les régimes de croissance des pays en développement, et identifier les caractéristiques institutionnelles des pays qui se sont engagés dans un processus de décollage ou de rattrapage économique (Section 2).

Nous élaborons ensuite des éléments théoriques pour rendre compte des résultats des analyses empiriques menées précédemment : le changement institutionnel est un processus qui passe par de profondes ruptures des modes de régulations des systèmes sociaux, économiques et politiques antérieurs. Il fait l'objet de fortes résistances, de la part des élites notamment. Sur ces bases, nous analysons les différents facteurs de production de la confiance entre les acteurs, ainsi que l'économie politique du changement à la lumière de la stabilité des systèmes sociaux et politiques, et débouchons sur deux concepts : celui de 'monopole focal de gouvernance' désignant les capacités de coordination des acteurs et d'anticipation stratégique, d'une part, celui de 'système d'insiders' (*insider system*) désignant le jeu des intérêts au sein des élites d'autre part (Section 3).

Nous proposons enfin d'étendre le concept et la mesure de la gouvernance (la 'gouvernance pour le développement') par la prise en compte de l'économie politique locale (Section 4).

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA BASE DE DONNEES « PROFILS INSTITUTIONNELS »

1.1. Définitions et principaux paramètres de la base de données institutionnelles

Une définition large des institutions. La base de données est fondée sur la définition des institutions de la Banque mondiale (1998) qui reprend celle de D. North (1990) : les institutions sont constituées de l'ensemble des règles formelles (Constitution, lois et règlements, système politique...) et informelles (systèmes de valeurs et croyances, représentations, normes sociales...) régissant les comportements des individus et des organisations, ces dernières étant des groupes d'individus qui poursuivent des buts communs (entreprises, syndicats, ONG...). Dans ce contexte, les institutions structurent les incitations qui agissent sur les comportements et offrent un cadre aux échanges économiques.

Le champ géographique. Les pays constituant la base couvrent toutes les zones en développement, en transition et développées (voir la liste en Annexe 1). L'ensemble des pays représente 90% du PIB et de la population de la planète, offrant ainsi une large diversité de trajectoires économiques et institutionnelles. Les 85 pays se répartissent comme suit : Asie de l'Est et Pacifique (11), Europe et Asie centrale hors OCDE (12), Amérique Latine et Caraïbe (11), Moyen Orient et Afrique du Nord (11), Asie du sud (4), Afrique sub-saharienne (21), pays développés (15).

Le champ des institutions couvert par la base est structuré en neuf thèmes ou fonctions (1/ institutions politiques, 2/ ordre public, 3/ fonctionnement des administrations publiques, 4/ liberté de fonctionnement des marchés, 5/ coordination des acteurs et capacités d'anticipation, 6/ sécurité des transactions, 7/ régulations des marchés, 8/ ouverture et 9/ cohésion et mobilité sociales). Ces **neuf thèmes** institutionnels sont croisés avec **quatre secteurs** (A- Institutions publiques, société civile, B- Marché des biens et services, C- Marché des capitaux, D- Marché du travail). Au total, le champ institutionnel est capturé par la grille des institutions présentée en Annexe 2.

Transparence de la base. La base est en libre accès pour les chercheurs et les institutions de développement sur le site du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)¹ et sur celui de l'Agence Française de Développement (AFD). Elle fait l'objet de documents de présentation détaillés disponibles sur le site d'où elle est téléchargeable en format Excel (Bertheliet *alii*, 2004 ; Meisel et Ould Aoudia, 2007). Toutes les variables élémentaires à partir desquelles ont été construits les indicateurs utilisés dans le document sont disponibles, et les méthodes d'agrégation adoptées sont clairement exposées (d'autres méthodes sont possibles, au gré des chercheurs).

Elaboration de la base. La base a été élaborée par des chercheurs appartenant au Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE) et à l'Agence Française de Développement (AFD). Elle a été alimentée notamment à partir d'un questionnaire rempli par leurs agences respectives dans chacun des 85 pays couverts.

Deux enquêtes ont déjà été réalisées, l'une en 2001, la seconde en 2006. La prochaine aura lieu en 2009.

¹ /www.cepii.fr/

1.2. La base est tournée vers le rôle des institutions dans la croissance et le développement.

La plupart des bases de données institutionnelles sont tournées vers un objectif établi : mesurer l'avancée de la liberté dans le monde (Freedom House), la liberté de la presse (Reporters Sans Frontières), la corruption (Transparency International) etc. La base « Profils Institutionnels » est tournée vers la croissance de long terme et le développement : elle vise à identifier les facteurs qui favorisent ou bloquent la croissance, dans le domaine des institutions.

L'orientation de la base vers les problématiques de développement implique que le champ thématique retenu englobe un espace beaucoup plus large que la simple « gouvernance ». En d'autres termes, la gouvernance, qu'elle soit entendue au sens strict (régulations des marchés et fonctionnement des administrations publiques) ou au sens large (incluant le fonctionnement des institutions politiques) est une composante essentielle mais non exclusive du champ institutionnel.

En conséquence, la base comporte un nombre élevé d'indicateurs, couvrant un champ thématique le plus complet possible. Le questionnaire sur lequel elle est établie comporte 356 variables élémentaires. Agrégées à un premier niveau, ces variables produisent 132 indicateurs : 110 indicateurs d'état des institutions (indicateurs de 'stock') et 22 indicateurs de réformes (indicateurs de 'flux').

En outre, l'attention portée aux liens entre institutions et croissance économique implique que les questions posées lors des enquêtes portent davantage sur l'efficacité des dispositifs institutionnels (approche *de facto*), que sur leur existence et leur forme juridique précise (approche *de jure*).

Ce point constitue une caractéristique fondamentale de la base de données, car il touche à la question **du respect des règles**, qui établit le lien entre institutions et développement : l'adoption de règles ne garantit pas en soi leur application effective. C'est de leur respect que dépend la qualité *de facto* des institutions. Et c'est cette dimension précise de l'application (ou non) des règles que la base de données vise à capturer.

1.3. Les outils statistiques utilisés dans ce document.

A ce stade de notre travail, nous utilisons les données de la base selon une approche multicritères ne comportant pas de dimension inférentielle : nous laissons les données 'parler d'elles-mêmes'. L'utilisation des outils statistiques de l'Analyse de Données (ADD)² répond à cette option (Lebart *et alii*, 1997 ; Robin, 1999).

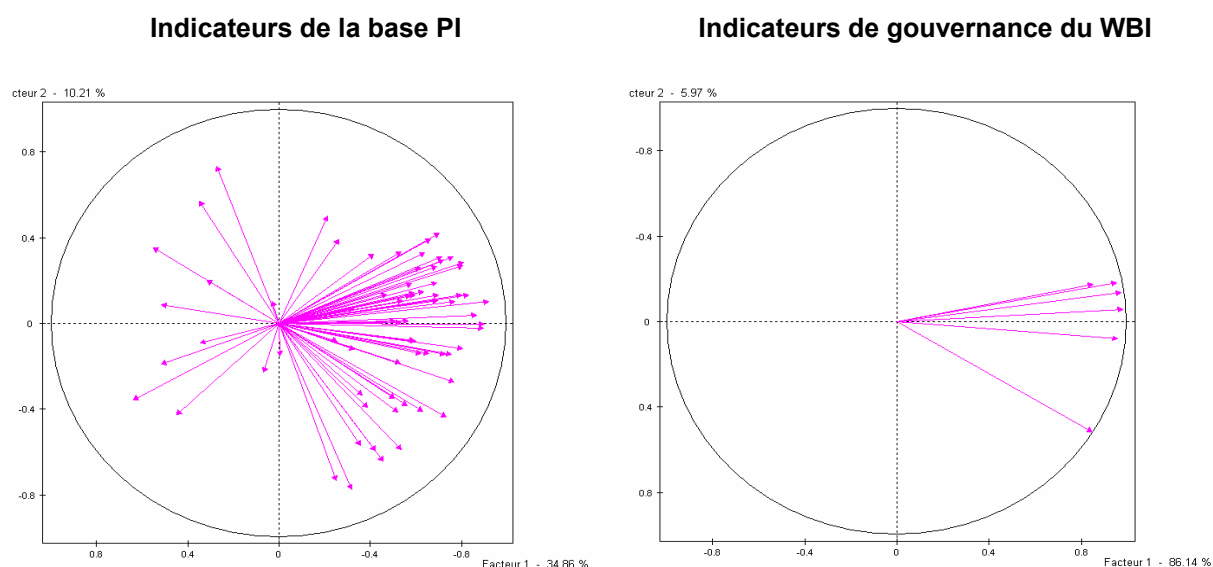
Nous donnons de ces outils une illustration pour montrer l'étendue du champ institutionnel couvert par la base de données « Profils Institutionnels » (PI). Au moyen de deux Analyses en Composantes Principales (ACP), nous comparons cette base avec les six indicateurs de gouvernance du World Bank Institute (WBI), eux-mêmes résultat de l'agrégation de plusieurs dizaines d'indicateurs institutionnels existants.

Sur le Graphe 1, qui représente les cercles des corrélations qui captent le plus d'information contenue dans les deux ensembles d'indicateurs (voir en Annexe 4 des informations méthodologiques sur l'ACP), l'étendue du champ couvert par la base PI s'évalue au fait que les flèches (chacune des flèches

² L'ADD, ou statistique descriptive multidimensionnelle, est une méthode statistique appliquée à un ensemble d'individus caractérisés par un nombre élevé de variables. Elle vise à obtenir une description aussi fidèle que possible d'un ensemble d'observations trop nombreuses et dépendantes les unes des autres pour être interprétables en première lecture. Cette technique de représentation des données ne nécessite pas d'hypothèses statistiques sur la distribution jointe des données ni de référence à un modèle particulier. Elle n'emprunte pas à la modélisation ni aux procédures inférentielles : on laisse les données « parler d'elles-mêmes » (Lebart, Morineau et Piron, 1997). Dans les analyses développées ici, cela signifie que nous ne partons pas d'un modèle a priori sur le lien entre institutions et développement. Parmi les multiples outils statistiques de l'ADD, nous utilisons ici l'Analyse en Composantes Principales (ACP) et l'Analyse Factorielle Discriminante (AFD) qui comporte, elle, un certain degré d'inférence. Nous détaillons ce point plus bas.

représente un indicateur) se déploient dans presque toutes les directions, tandis que celles de la base du WBI sont très concentrées autour d'une seule direction : l'axe horizontal vers la droite.

Graph 1 : Projection des deux ensembles d'indicateurs sur le cercle des corrélations³



Sources : « Profils Institutionnels » et WBI. Logiciel SPAD.

On note en outre que cinq des six indicateurs du WBI sont très fortement corrélés entre eux (l'angle formé entre elles par les flèches qui les représentent est très fermé). L'information délivrée par ces six indicateurs, et au travers eux, par les dizaines d'indicateurs qui les composent, est donc très peu diversifiée.

Au total, la base PI couvre donc un champ institutionnel beaucoup plus large que celui de la gouvernance.

³ Dans ces deux ACP, nous menons l'analyse sur les 85 pays présents dans la base « Profils Institutionnels ». Dans cette dernière, nous avons réduit les 110 indicateurs 'de stock' en 71 indicateurs agrégés. Pour la base du WBI, nous analysons les 6 variables de gouvernance.

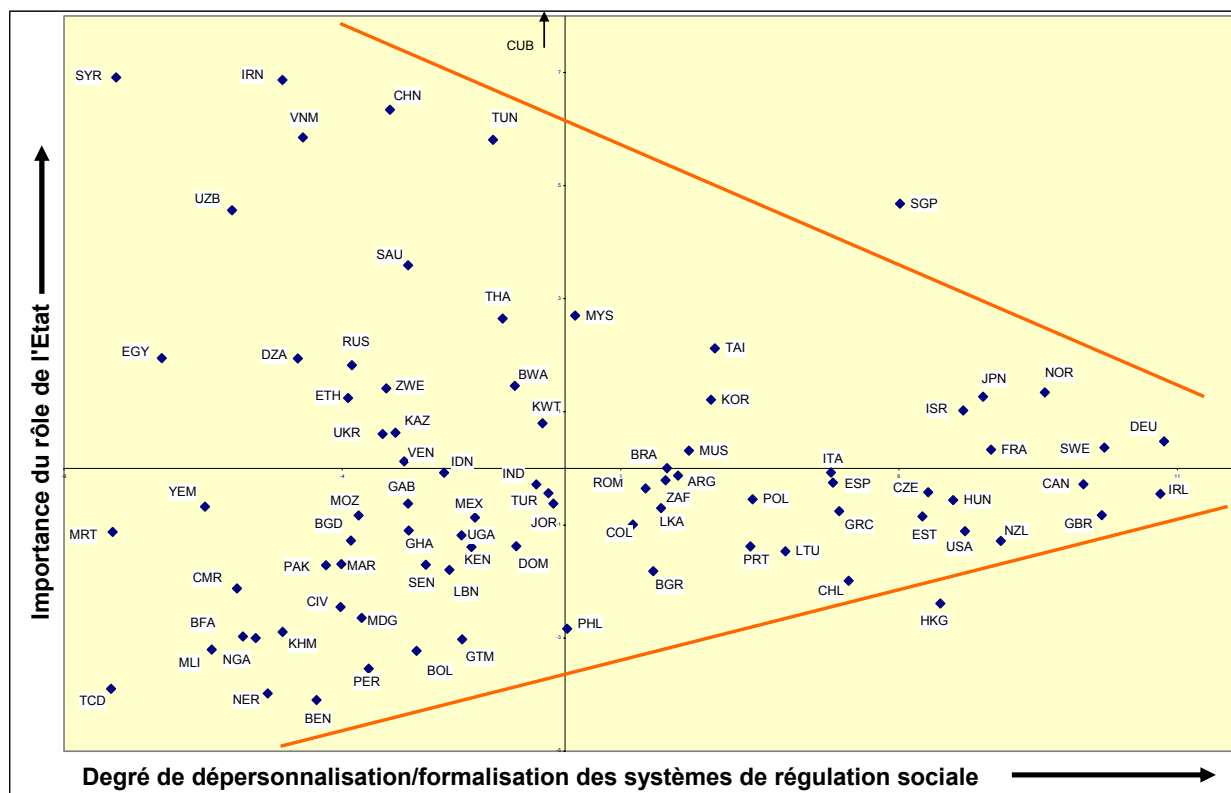
SECTION 2 : 'BONNE GOUVERNANCE' ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : QUE DISENT LES DONNEES ?

Dans cette section, nous soumettons les analyses standards sur le 'bonne gouvernance' aux résultats de l'exploration des indicateurs institutionnels fournis par la base de données.

2.1. Le degré de formalisation des règles est le principal facteur de discrimination des profils institutionnels

L'exploration des données est réalisée, dans un premier temps, au moyen d'une ACP (Analyse en Composantes Principales) sur l'ensemble des données de la base⁴. Cette première analyse permet de déterminer les caractéristiques institutionnelles les plus significatives des pays documentés. Les deux premiers axes de dispersion des variables révélés par l'ACP forment le premier plan factoriel sur lequel se projette l'ensemble des pays (Graphe 2). Ces deux axes captent 45,1% de la variance totale, c'est-à-dire de l'information contenue dans l'ensemble de la base de données. On se reportera à l'Annexe 4 pour une analyse détaillée de cette ACP.

**Grappe 2 : Projection des pays sur le premier plan factoriel de l'ACP
(85 pays, 71 variables de stock actives)**



Source : Profils Institutionnels

⁴ Seuls les indicateurs 'de stock' ont été utilisés dans ce document. La base formée par les 110 indicateurs a été ensuite réduite par agrégations successives (voir la méthode utilisée dans Bertheliet alii, 2004), pour aboutir à un ensemble de 71 indicateurs institutionnels à partir desquels sont menées les différentes Analyses de Données présentées ici (voir en Annexe 3 la liste des indicateurs utilisés).

● **Sur le premier axe** (34.9% de la variance totale) se projettent notamment les variables suivantes : niveau de sécurité des droits de propriété et des transactions, fonctionnement des administrations, niveau de corruption, niveau de régulation des marchés, fonctionnement des solidarités personnelles (santé, chômage, vieillesse), fonctionnement des institutions politiques. Il oppose :

- à gauche les systèmes **où ces fonctions sont essentiellement assurées sur un mode informel**, fondé sur des relations **interpersonnelles**,
- à droite les systèmes **où ces fonctions sont assurées à un niveau systémique sur un mode formalisé**, écrit et opposable, et fondées sur des relations **impersonnelles**.

En outre, de par le choix de l'approche de facto dans le recueil des informations ayant conduit à l'élaboration de la base de données (voir Section 1), les indicateurs évaluent **l'application effective** des dispositifs institutionnels (le respect des règles).

Au total, l'axe 1 représente une photographie, à un instant donné, de la situation des pays selon **le degré de dépersonnalisation de leur système de régulation sociale**⁵ et selon l'efficacité de la réponse apportée par la **formalisation et le respect des règles formelles**.

Le premier facteur qui discrimine les pays révèle ainsi deux modes d'établissement des règles sociales, c'est-à-dire deux modes de **production de la confiance dans le respect des règles**, les uns plutôt fondés sur règles informelles et interpersonnelles, les autres sur des règles formelles et impersonnelles, c'est-à-dire détachées des personnes. Il décrit, de gauche à droite, la situation des pays selon le degré de formalisation de leurs systèmes de régulation économique, politique et sociale.

Les sociétés actuellement développées ont également suivi cette longue marche allant de systèmes sociaux construisant la confiance sur la base de relations interpersonnelles à une échelle limitée, vers des systèmes dans lesquels la confiance est davantage systémique et fondée sur des relations de droit impersonnelles. Ainsi, les droits et statuts attachés à la naissance abolis pendant la Révolution française (dans la nuit du 4 août 1789), relevaient du lien (de naissance) et non de règles formelles indépendantes des individus.

Ce premier résultat empirique rejoint des analyses classiques en sociologie élaborées dès la fin du XIX^e (Weber, Durkheim) et reprises par North (1973, 2005), Kuran (2005) et Greif (1993, 2004) notamment.

● **Le deuxième axe** est, par construction, celui qui vient en second quant à la quantité d'information capturée dans la base de données (10,2% de la variance totale). Il oppose :

- vers le haut, des variables marquant la présence de l'Etat sur les plans politique, institutionnel et économique
- vers le bas de l'axe, des variables caractérisant des libertés politiques et sociales et un faible engagement de l'Etat dans l'économie et la société.

Le second facteur discrimine donc les pays selon le poids relatif de l'Etat dans les régulations économiques politiques et sociales. L'orientation principale de cet axe vertical oppose les sociétés où l'influence de l'Etat sur les sociétés est important (pouvant aller jusqu'à des formes autoritaires : Cuba, Syrie, Iran...), aux sociétés où les libertés économiques et politiques sont plus étendues, où l'Etat est peu actif, voire défaillant, en Afrique sub-saharienne notamment.

⁵ Cependant, il faut se garder de voir la prégnance des relations interpersonnelles (plutôt sur le mode informel) uniquement comme une survivance du passé, un résidu qui se résorberait inéluctablement selon un processus linéaire et maîtrisable. A l'échelle de groupes restreints, de nouvelles formes d'informalité se maintiennent et même se développent à tous les niveaux de développement économique, et ce, non seulement « en bas de la société », mais aussi en son cœur et y compris jusqu'à la pointe de l'innovation (Braudel, 1986 – Aoki, 2000).

Deux remarques générales sur cette représentation des pays :

- sur l'axe horizontal, on constate la forte corrélation entre degré de formalisation des règles et niveau de développement : les pays à droite du graphe rassemblent **les pays développés** qui disposent de systèmes de régulation sociale hautement formalisés et, à gauche, **les pays en développement**, dont les régulations sociales sont peu formalisées. Ce point sera détaillé plus loin.

- le nuage capté sur ce premier plan est en forme d'entonnoir : large vers la gauche où prévalent les règles informelles et étroit vers la droite où les règles sont formalisées et le niveau de développement économique élevé. Ceci suggère, à mesure que le niveau de richesse augmente, une stabilisation relative des profils institutionnels autour de systèmes de règles formalisées et respectées, propres aux pays développés, règles qu'ils promeuvent au travers de leurs relations multiples avec le reste du monde. En revanche, on constate l'extrême diversité des systèmes institutionnels dans les pays en développement et en émergence (à gauche du graphe). C'est l'analyse de cette diversité institutionnelle qui devrait nous permettre d'approfondir notre compréhension des phénomènes favorisant (ou bloquant) le décollage économique.

Formalisation des règles et 'bonne gouvernance'

Les systèmes de régulation sociale hautement formalisés, où les règles sont globalement respectées (à droite sur l'axe horizontal du Graphe 2), présentent en fait l'ensemble des **caractéristiques qui définissent la 'bonne gouvernance'** : un fonctionnement effectif des règles formelles assurant le respect de la propriété et des contrats, une administration efficace et peu corrompue, des marchés régulés efficaces, des règles de la démocratie respectées.

Nous confirmons ce résultat en menant une ACP sur les deux ensembles d'indicateurs réunis : d'une part les six indicateurs de gouvernance du World Bank Institute⁶ et d'autre part l'ensemble des indicateurs de la base « Profils Institutionnels » (P.I.)⁷. Cette analyse permet de vérifier que l'axe horizontal du Graphe 2, qui représente de gauche à droite le degré de dépersonnalisation/formalisation des systèmes de régulation sociale, **est de fait l'expression exacte de ce que les Institutions Financières Internationales appellent 'bonne gouvernance'** (Graphe 3).

L'examen du graphe de droite nous montre en effet :

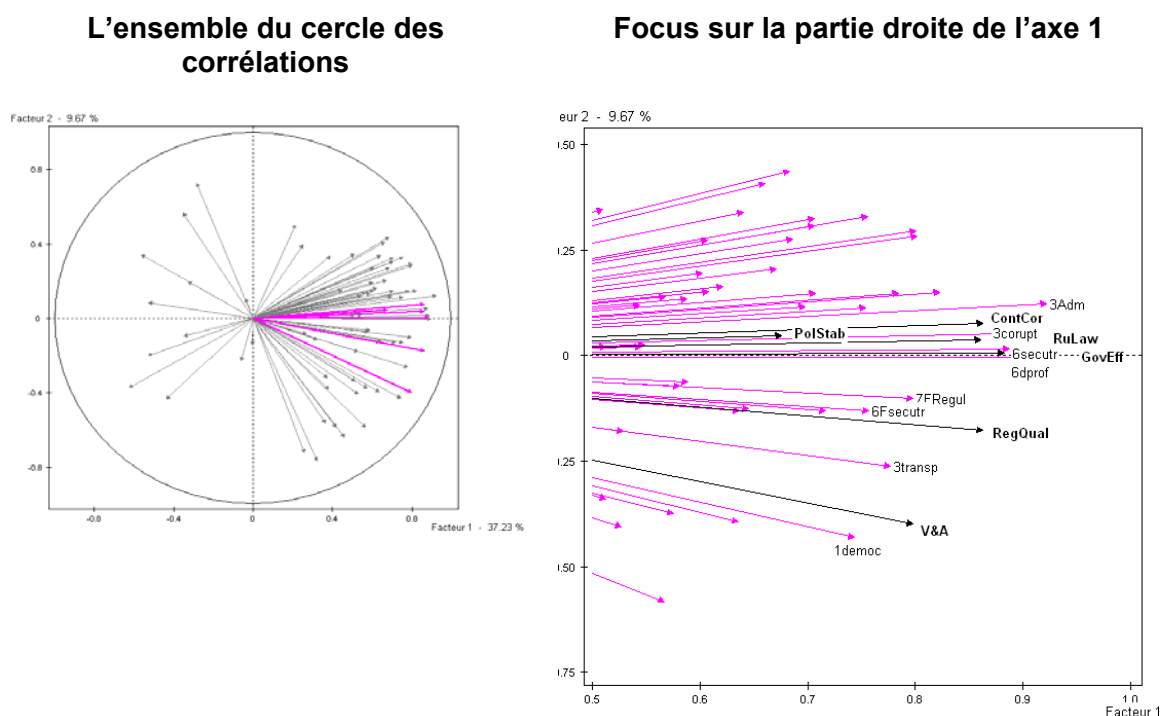
- Pour la base P.I. (nom des indicateurs en lettres fines) : les indicateurs qui contribuent le plus à la formation de cet axe (avec des valeurs élevées) sont le niveau de Sécurité des transactions sur les marchés des biens et services (6secutr) et dans le système financier (6Fsecutr), de Sécurité des droits de propriété formels (6dprof), de Contrôle de la corruption (3corupt), de Qualité du fonctionnement de l'administration (3Adm).
- Pour la base du WBI (noms des indicateurs en lettres grasses), on trouve les six indicateurs de 'bonne gouvernance' (avec des valeurs élevées) : une administration efficace (GovEff), une bonne application des règles (Rulaw), un haut niveau de Contrôle de la corruption (ContCor), de liberté de fonctionnement des marchés (RegQual) et de démocratie (V&A). L'indicateur de stabilité politique (PolStab) est également corrélé à l'axe horizontal, mais à un niveau moins élevé⁸.

⁶ Il s'agit de 1/ Voice et Accountability (V&A : indicateur de niveau des libertés civiles et de fonctionnement des institutions politiques), 2/ Political Stability (PolStab : indicateur du niveau de stabilité politique), 3/ Government Effectiveness (GovEff : capacité de l'Etat à formuler et appliquer sa politique), 4/ Regulatory Quality (RegQual : liberté de fonctionnement des marchés), 5/ Rule of Law (RuLaw : respect des lois et règlements par les citoyens et l'Etat) et 6/ Control of Corruption (ContCor : indicateur de contrôle de la corruption).

⁷ Cette ACP est réalisée avec 77 variables actives : les 71 de la base P.I. et les 6 variables de gouvernance du WBI.

⁸ On notera que deux des indicateurs présents dans les deux bases, Corruption (ContCor et 3corupt) et Démocratie (V&A et 1democ), sont fortement corrélés (l'angle qu'ils forment entre eux est fermé). Les quatre

Graphe 3 : Projection des indicateurs de « Profils Institutionnels » et des indicateurs de gouvernance du WBI sur le même cercle des corrélations



Sources : « Profils Institutionnels » et World Bank Institute. Logiciel SPAD.

Au total, cette première analyse de la base révèle trois résultats importants :

- le degré de dépersonnalisation des systèmes de régulation sociale et l’efficacité de la réponse apportée par les sociétés à travers la formalisation et le respect des règles constituent les déterminants fondamentaux des profils institutionnels des pays ;
- ces déterminants sont étroitement liés au niveau de développement des pays ;
- un degré élevé de formalisation et d’application effective des règles formelles recoupe pour l’essentiel la ‘bonne gouvernance’, qui caractérise de fait les systèmes de régulation sociale des pays développés.

A partir de ces premiers résultats, nous chercherons à approfondir les liens entre processus de transition institutionnelle et développement.

Dans la suite de cette section, nous vérifions la forte relation entre ‘bonne gouvernance’ et **niveau** de revenu (2.2.), tandis que la relation de la ‘bonne gouvernance’ avec la **croissance** du revenu n’apparaît pas établie : à même niveau de ‘mauvaise gouvernance’, les pays en développement peuvent connaître des performances économiques opposées en termes de croissance de moyen-long terme (2.3.). Nous cherchons alors à identifier les facteurs institutionnels qui distinguent les pays en développement à croissance élevée de ceux dont la croissance est faible (2.4).

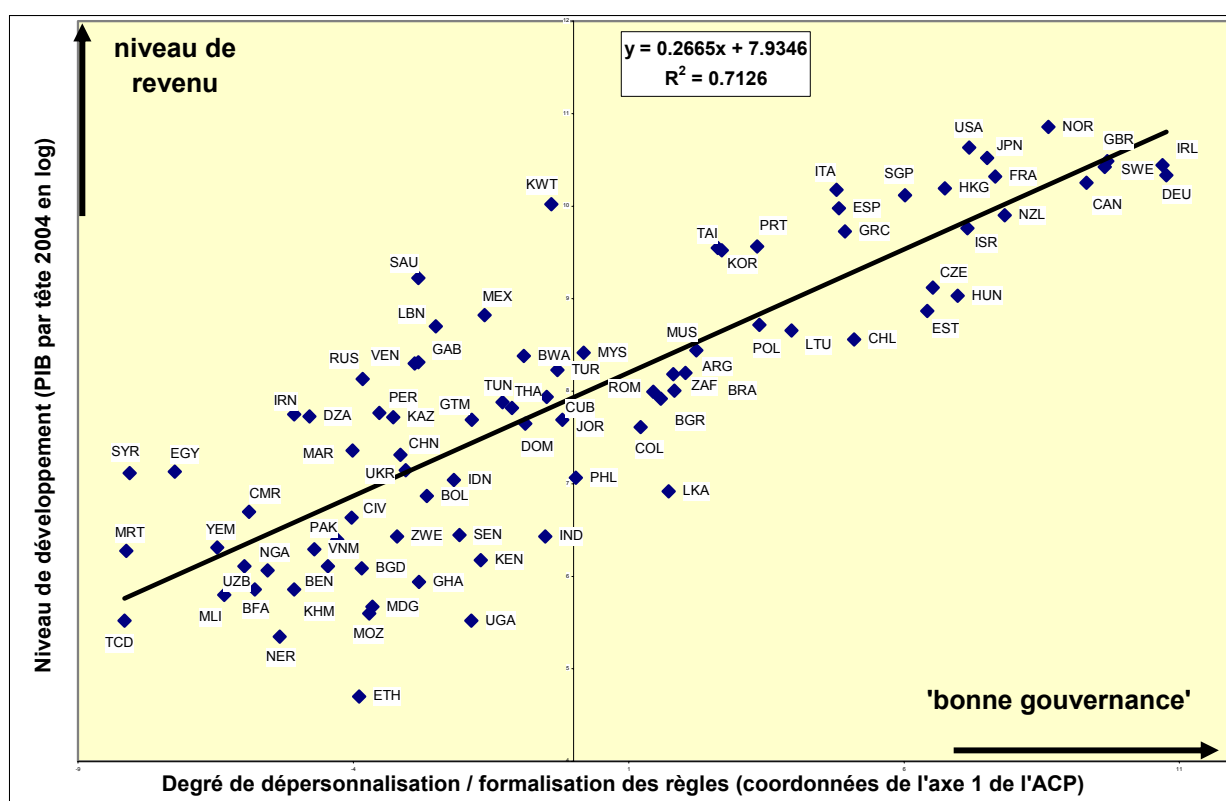
autres indicateurs du WBI ne trouvent pas strictement de correspondants dans la base P.I. qui est plus désagrégée sur ces items.

2.2. Qu'est-ce que la 'bonne gouvernance' ? Réponse : le système de régulation sociale qui prévaut dans les pays développés

Nous avons repéré que l'axe horizontal de l'ACP, celui qui discrimine le plus les pays, est aussi celui du développement, opposant les pays pauvres à gauche aux pays riches à droite.

Nous cherchons maintenant à approfondir cette observation en examinant la relation entre les variables formant cet axe (la formalisation des systèmes de régulation des pays) et le niveau de développement ici mesuré par le revenu. Pour ce faire, nous prenons en abscisse les coordonnées des pays sur l'axe horizontal de l'ACP (comme indicateur de la dépersonnalisation/formalisation des systèmes de régulation) et en ordonnée le (logarithme du) PIB par tête.

Graph 4 : Relation canonique entre 'bonne gouvernance' et niveau de revenu



Sources : Profils Institutionnels, World Development Indicators (Banque mondiale).

Cette analyse permet de retrouver la relation canonique, conforme notamment aux résultats du World Bank Institute (Kaufmann *et alii*, 1999), montrant que la bonne gouvernance (le degré de formalisation des règles) est très fortement corrélée au niveau de développement des pays⁹, dans une relation de causalité circulaire : créant un environnement favorable aux échanges, la formalisation des règles

⁹ Nous avons utilisé ici, pour mesurer la 'bonne gouvernance', les coordonnées de l'axe 1 de l'ACP portant sur l'ensemble de la base de données « Profils Institutionnels » agrégé en 71 variables (voir en Annexe 3 la liste des indicateurs utilisés). D'autres mesures, portant sur un champ plus restreint de variables [les variables des thèmes 3 (fonctionnement de l'administration), 5 (coordination et anticipations), 6 (sécurité des transactions) et 7 (régulations)] donnent des résultats similaires.

permet une production de richesse accrue laquelle, en retour, permet de financer les dispositifs institutionnels coûteux assurant la sécurité des transactions à une échelle systémique.

Ce que les institutions de Bretton Woods appellent 'bonne gouvernance' ne désigne finalement rien d'autre qu'un stade avancé dans la formalisation des règles.

Encadré n°1 : Gouvernance et niveau de revenu.

Quelle est la cause ? Quel est l'effet ?

La question du sens de la relation entre gouvernance et niveau de revenu a fait l'objet d'une abondante littérature : la gouvernance est-elle cause ou effet du niveau de revenu ?

Après avoir déterminé que le sens de la causalité allait des institutions vers le niveau de revenu (« *Governance Matters* » - Kaufmann et alii, 1999), Kaufmann et Kraay (2002), dans un document intitulé « *Growth without Governance* », concluent que la relation n'est pas circulaire : si une meilleure gouvernance tend à promouvoir la croissance économique, la croissance, elle, n'améliore pas nécessairement la gouvernance.

Ils arrivent à ce résultat au prix de deux hypothèses fortes : 1/ la dispersion actuelle des niveaux de PIB par tête exprime les différentiels de croissance à long terme entre les pays et 2/ la gouvernance évolue très lentement, au point que la dispersion actuelle de ses mesures selon les pays exprimerait surtout les écarts de gouvernance entre les pays avant que la croissance ne les différencie. Autrement dit, ce serait l'état de la gouvernance d'il y a (au moins) 40 ans qui déterminerait le niveau de revenu aujourd'hui.

Arndt et Oman (2006) réexaminent les travaux de Kaufmann et débouchent sur une conclusion de causalité circulaire entre niveau de revenu et gouvernance, donc sans qu'il soit possible de déterminer un sens unique de la relation valable en tous temps et pour tous les pays.

Nous faisons cependant deux remarques :

1/ Le fait, pour Kaufmann *et alii*, de prendre comme hypothèse dans leur modèle la quasi-fixité de la gouvernance sur le long terme laisse, paradoxalement, peu d'espoir aux politiques visant à améliorer cette gouvernance, politiques qui constituent la priorité des Institutions Financières Internationales aujourd'hui.

2/ Aussi bien Arndt et Oman que Kaufmann ne précisent pas d'une façon suffisamment claire, selon nous, l'un des termes de la relation : **parle-t-on du niveau ou de la croissance du revenu ?** Rodrik (2006) pointait déjà cette ambiguïté dans la plupart des travaux portant sur les liens entre institutions et croissance, à commencer par ceux d'Acemoglu *et alii*. (2001). Le fait que le niveau de revenu actuel de chaque pays exprime sa croissance de long terme est trivial : le niveau du revenu aujourd'hui résulte des flux de croissance passés. Cependant cette relation n'est pas linéaire, comme en atteste le cas de pays qui, comme l'Argentine au cours du XXème siècle, ont connu des reculs du niveau de vie.

Si la relation entre flux de croissance et niveau de revenu est valable sur le très long terme, elle ne rend pas compte des évolutions de moyen-long terme (15-20 ans), échelle à laquelle se sont précisément joués les épisodes de décollage économique des 60 dernières années (Corée, Taiwan, Malaisie, Chine, Vietnam...) **où la croissance a été très rapide pour des niveaux de revenu et de gouvernance très faibles**. Le travail qui reste à effectuer porte donc selon nous sur la relation entre croissance de moyen-long terme du revenu et niveau de gouvernance.

En ce qui nous concerne, nous en restons à cette causalité circulaire sans entrer dans le débat sur le sens de cette causalité. A très long terme, gouvernance et niveau de revenus sont liés en effet, mais cette constatation historique apporte peu d'outils pour penser les décollages économiques qui sont survenus depuis cinquante ans. A moyen terme, niveau de revenu et niveau de formalisation des règles avancent de conserve, par ajustements successifs. L'un peut dépasser l'autre à un moment donné puis être à nouveau dépassé, selon les situations historiques propres à chaque pays.

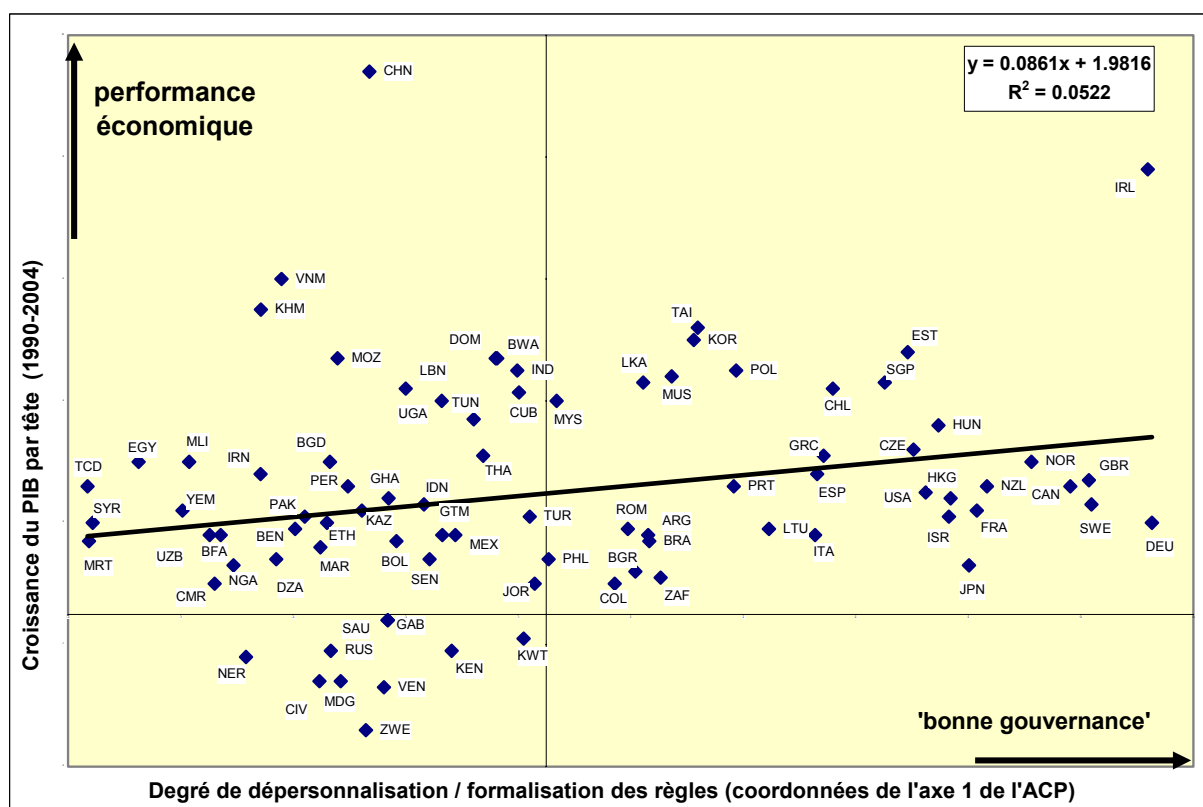
Une étude économétrique en coupe sur l'ensemble des pays ne peut saisir, ni a fortiori expliquer, ce type de phénomène.

2.3. 'Bonne gouvernance' et croissance économique de moyen-long terme

Nous conservons toujours le même axe des abscisses (niveau de formalisation des règles), et prenons cette fois-ci, en ordonnées, une mesure de la vitesse de développement économique (croissance du PIB par tête sur 15 ans : 1990-2004).

Si le niveau de formalisation des règles apparaissait fortement corrélé au niveau de développement, il n'en va pas de même pour la vitesse de développement (Graphe 5)¹⁰.

Graphe 5 : L'insaisissable relation entre 'bonne gouvernance' et croissance de moyen-long terme



Sources : Profils Institutionnels, PNUD.

La relation établie comme allant de soi entre 'bonne gouvernance' et croissance de moyen-long terme apparaît pour le moins distendue. Ce résultat converge avec l'analyse de Khan (2004).

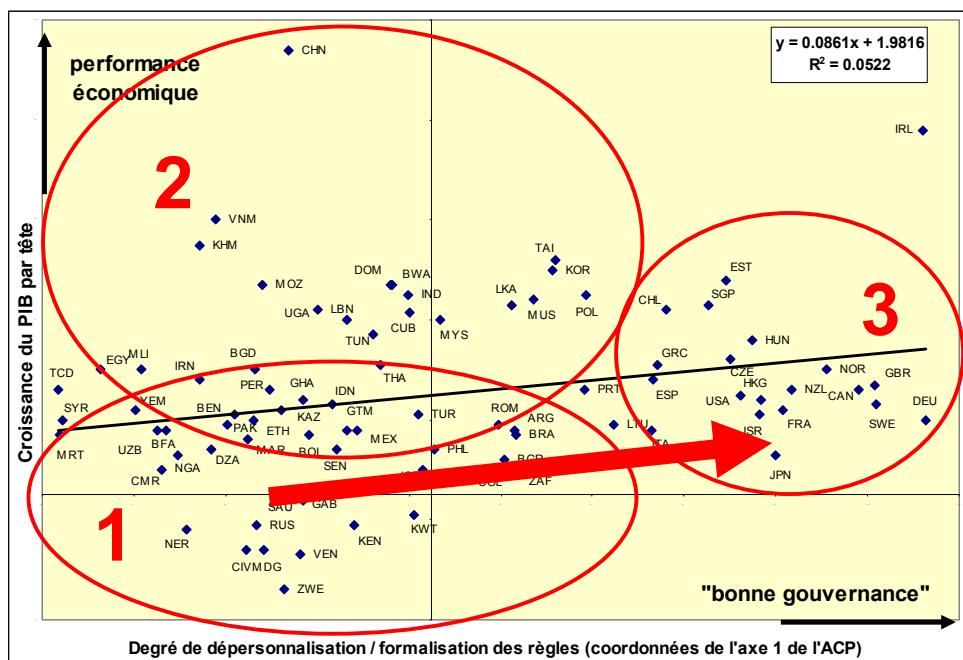
A ce stade, la question la plus intéressante à démêler reste la suivante : comment expliquer que les pays en développement affichant les meilleures performances économiques (pays du groupe 2 sur le Graphe 6 ci-après) n'ont pas de performances élevées en matière de gouvernance ? Ou, autrement formulé, pourquoi des pays avec des niveaux de gouvernance sensiblement équivalents connaissent-ils des performances économiques extrêmement différentes ? Il en va ainsi de la Chine, du Vietnam d'une part, du Zimbabwe, de Madagascar, de la Côte d'Ivoire, du Venezuela d'autre part.

Ces résultats questionnent la priorité à la marche vers la 'bonne gouvernance' qui constitue, depuis une quinzaine d'années, l'une des prescriptions majeures des politiques d'aide publique au développement.

¹⁰ La performance économique est ici mesurée par la croissance du PIB par tête sur la période 1990-2004 (source PNUD). L'exercice mené avec la croissance moyenne de la productivité du travail, tirée des Penn World Table de septembre 2006, donne des résultats comparables.

L'adoption des règles de 'bonne gouvernance' suivant la prescription standard est-elle la réponse appropriée pour relever les régimes de croissance à moyen-long terme des pays n'ayant pas amorcé leur décollage économique (Graphe 6)?

Graphe 6 : La prescription standard de bonne gouvernance



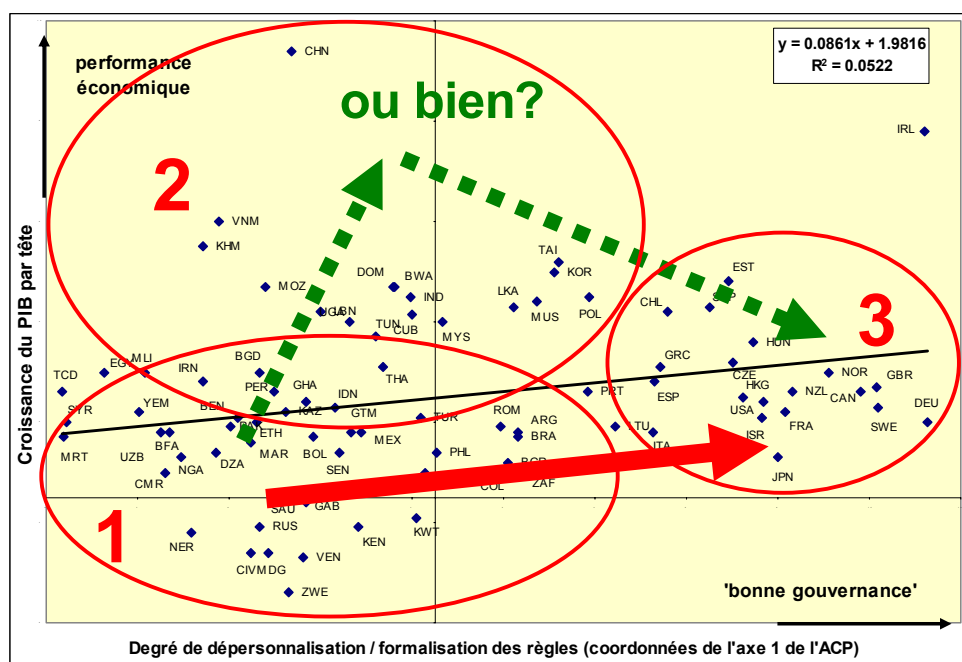
Source : Profils Institutionnels, PNUD.

Trois groupes de pays apparaissent sur le Graphe 6 : le groupe 1 rassemble les pays en développement à régime de croissance faible, le groupe 2 ceux au régime de croissance élevé, et le groupe 3, les pays développés, dont le régime de croissance apparaît intermédiaire. En passant du groupe 1 au groupe 2, les pays sont en phase de **décollage** économique. En passant du groupe 2 au groupe 3, les pays sont en phase de **rattrapage** économique.

La prescription standard (flèche) se présente sous la forme d'une injonction faite aux pays en développement, et notamment ceux du groupe 1, de progresser coûte que coûte vers les systèmes formalisés de régulation économique, politique et sociale (droits de propriété formels, régulation des marchés, efficacité et transparence de l'action publique, systèmes juridiques et judiciaires efficaces, démocratie etc.) qui prévalent dans les pays développés.

Sans même questionner la pertinence de cet agenda, nous nous interrogeons sur sa faisabilité : le chemin désigné par la flèche dans le Graphe 6 est-il seulement possible ? Ou bien faut-il plutôt envisager que la transition institutionnelle puisse emprunter d'autres voies, plus détournées mais aussi plus « praticables » (flèche en pointillé sur le Graphe 7) ?

Graphe 7 : Une alternative plus réaliste ?



Source : Profils Institutionnels, PNUD.

Nous cherchons, dans le paragraphe suivant, à identifier les institutions les plus propices au décollage économique (flèche de la zone 1 à la zone 2), puis au rattrapage économique (flèche de la zone 2 à la zone 3).

2.4. Quels sont les facteurs institutionnels qui expliquent les différences de performance économique des pays en développement ?

Nous visons ici à identifier, à partir des indicateurs de la base de données « Profils Institutionnels », les facteurs spécifiques qui peuvent expliquer qu'à niveau de gouvernance égal, des pays connaissent une croissance économique élevée et durable, tandis que d'autres demeurent piégés dans des régimes de croissance faibles.

Autrement formulé, notre recherche visera à trouver les variables institutionnelles-clés pour amorcer la croissance (décollage économique), et des variables institutionnelles-clés pour rendre soutenable cette croissance à long terme (rattrapage économique).

Nous inspirant des travaux de Khan (2006), nous effectuons une partition des 85 pays de la base en trois groupes : les pays développés (tels que définis par la Banque mondiale) ; les pays en développement et en transition convergents (qui ont un taux de croissance supérieur à la moyenne des pays développés), et les pays en développement et en transition divergents (qui ont un taux de croissance inférieur à la moyenne des pays développés)¹¹. L'indicateur de performance économique retenu est la croissance du PIB par tête sur la période 1990-2004¹². Ces trois groupes ainsi constitués¹³ (voir Annexe 5, Tableau A), on cherche à identifier les institutions les plus caractéristiques de chacun d'entre eux relativement aux autres.

¹¹ Ces trois groupes correspondent à ceux grossièrement indiqués par des cercles dans les graphiques 6 et 7 ci-avant.

¹² Source PNUD.

¹³ Les pays développés sont au nombre de 15, les Pays en développement et en transition convergents de 24 et les Pays en développement et en transition divergents de 46, soit au total 85 pays.

L'outil statistique utilisé est l'Analyse Factorielle Discriminante (AFD) qui permet d'identifier les variables qui discriminent le plus les groupes d'individus (ici, de pays) préalablement constitués à partir d'une donnée exogène (ici, la performance économique), en minimisant la variance intra-groupe (au sein de chacun des groupes) et en maximisant la variance inter-groupes. Un test statistique permet de s'assurer de la qualité de discrimination de chacune des variables et d'éliminer dans l'interprétation des résultats les variables non discriminantes (voir en Annexe 5 le détail de la méthode et les tableaux de résultats complets)¹⁴.

L'analyse est menée en comparant les trois groupes de pays deux à deux. Elle permet d'identifier la trajectoire institutionnelle possible des pays en développement, de divergents vers convergents (décollage économique), puis de convergents vers développés (rattrapage économique). La comparaison des trois groupes de pays deux à deux délivre trois analyses.¹⁵

► **Première analyse comparative : Pays divergents versus Pays convergents:**

La comparaison entre ces deux groupes de pays fait ressortir de façon non équivoque la famille des indicateurs marquant les capacités de l'Etat à coordonner les agents et sécuriser leurs anticipations comme discriminant le plus significativement ces groupes (voir analyse détaillée en Annexe 5, tableau B). Ces indicateurs font partie de la fonction institutionnelle n°5 de la grille de l'Annexe 2 présentant l'ensemble des indicateurs de la base de données (Coordination des acteurs, Anticipations stratégiques).

Pour aller dans le détail, on obtient comme indicateurs singularisant les pays convergents par rapport aux pays divergents (entre parenthèses, le numéro de la fonction institutionnelle à laquelle appartient l'indicateur – Annexe 2) : Priorité des élites pour le développement (5), Concertation pour faire émerger l'intérêt commun (5), Vision stratégique des autorités (5), Aptitude de la société à l'innovation (5), Capacité des autorités politiques (5), Environnement technologique des entreprises (5) et Coordination des ministères et des administrations (5). S'ajoutent deux autres indicateurs : la Qualité des biens publics de base (santé et éducation) (3) et la Sécurité des droits et transactions fonciers agricoles (6). Ce dernier étant l'unique indicateur de formalisation des règles intervenant dans cette comparaison.

Entre ces deux groupes n'intervient aucun autre facteur de confiance dû à la formalisation des règles, c'est à dire à la 'bonne gouvernance'. Celle-ci n'apparaît pas comme un facteur de décollage économique.

On trouvera en Annexe 5 les intitulés des questions élémentaires au niveau le plus détaillé correspondant aux principaux indicateurs présentés dans cette analyse¹⁶. Nous renvoyons à la base de données sur le site internet pour l'information détaillée exhaustive.

¹⁴ Par rapport à l'outil de l'ADD utilisé précédemment (ACP), l'AFD introduit un début d'inférence puisque la partition des individus (les pays) s'est effectuée selon un critère exogène aux données (un critère économique : le taux de croissance des pays).

¹⁵ Aucune représentation graphique n'est possible pour ces analyses. Le nombre d'axes factoriels générés par l'AFD est égal au nombre de groupes d'individus moins un. Seules les analyses effectuées avec trois groupes produisent un graphique présentant un plan factoriel à deux axes. Celles effectuées avec deux groupes, comme ici, se projettent sur un seul axe, dont le logiciel utilisé (SAS) ne délivre pas de représentation.

¹⁶ A titre d'illustration, on détaille ici l'indicateur « Capacité des autorités politiques » (extrait du questionnaire):

Capacité des autorités politiques : l'indicateur 5coor9 est formé par la variable A510, elle-même résultat de l'agrégation de trois variables élémentaires, celles qui ont donné lieu aux réponses du questionnaire : A5100, A5101 et A5102 :

A510 - Capacité des autorités politiques (de 1=faibles capacité, cohérence, autorité, rapidité à 4=fortes capacité...)

A5100 - Capacité de décision des autorités politiques en matière économique (compétence, rapidité...) (de 1 à 4)

A5101 - Cohérence et continuité de l'action du gouvernement en matière économique (de 1 à 4)

A5102 - Autorité du pouvoir politique sur l'Administration (de 1 à 4)

On touche ici au « paradoxe de la gouvernance » : des pays ayant en commun la même ‘mauvaise gouvernance’ peuvent avoir des performances économiques totalement opposées, les uns connaître une croissance élevée qui assure leur décollage économique et les autres, au contraire une croissance très basse qui les maintient dans la pauvreté. Cette première analyse comparative nous a permis d’identifier le facteur de confiance **qui se substitue à la formalisation des règles** : les capacités de l’Etat à coordonner les acteurs et sécuriser les anticipations.

La série d’indicateurs ainsi identifiés permet de pointer **les capacités de gouvernance prioritaires** sur lesquelles les Pays divergents devraient porter leurs efforts pour se rapprocher, dans un premier temps, des caractéristiques des pays convergents : les capacités de coordination des acteurs et de sécurisation des anticipations. **Le chemin à parcourir est plus abordable** que celui qui viserait à acquérir directement les facteurs de confiance caractéristiques des Pays développés : des règles hautement formalisées et dépersonnalisées.

► **Deuxième analyse comparative : Pays convergents versus Pays développés :**

La comparaison entre pays convergents et pays développés identifie, comme indicateurs de différenciation majeure, des fonctions institutionnelles totalement différentes de celles identifiées dans la première analyse entre pays divergents et pays convergents (voir Annexe 5, Tableau C).

Par rapport aux Pays convergents, les Pays développés présentent les traits discriminants suivants (la numérotation est donnée par la grille de l’Annexe 2) :

Droits politiques et libertés civiles (1), Décentralisation (1), Libertés syndicales (1), Efficacité de l’administration publique (3), Contrôle de la corruption (3), Transparence de l’action publique (3), Sécurité des droits de propriété formels (6), Sécurité des transactions (6), Régulation de la concurrence (7), respect du Droit du travail (6), Régulation (7) et Sécurité (6) des transactions dans le système financier, Solidarités institutionnelles (9) et Mobilité sociale (9).

Aucune variable relevant de la fonction 5 (coordination-anticipation) ne figure dans ces facteurs discriminant pays convergents et pays développés. En revanche, on trouve une série d’indicateurs **de Formalisation des règles** : une administration efficace transparente et peu corrompue (3), des droits de propriété et des transactions protégés par des règles formelles (6), le respect du droit du travail (6), et des systèmes de solidarités formalisées (9).

Les autres variables discriminantes : Démocratie politique et sociale (1), Décentralisation (1), Régulation de la concurrence (7), et Mobilité sociale (9) relèvent d’un champ que l’on peut identifier comme étant celui de **l’Ouverture des systèmes de régulation sociale dans les domaines politique, économique et social**.

L’ensemble de ces fonctions qui seraient à acquérir par les Pays convergents pour rattraper les Pays développés relèvent donc de champs profondément différents de ceux qui distinguent pays divergents des pays convergents. **Là aussi, le chemin à parcourir est réaliste**, puisque les pays convergents, grâce à leurs capacités de coordination des acteurs et d’anticipation stratégique, ont déjà expérimenté sur les 15-20 dernières années une vitesse de croissance élevée, une amorce de formalisation des règles notamment dans le domaine agricole, un niveau élevé d’éducation et de santé de base et un début d’accumulation technologique. Il leur reste à acquérir ce qui les différencie encore des Pays développés : la poursuite de la formalisation des règles et l’ouverture du système de régulation sociale.

► **Troisième analyse comparative : Pays divergents versus Pays développés :**

Les plus grandes différences se retrouvent, bien évidemment, entre ces deux groupes de pays. Pratiquement toutes les fonctions institutionnelles distinguent ces deux groupes : capacités de

coordination et d'anticipation stratégique de l'Etat, ouverture des systèmes de régulation sociale et formalisation des règles (voir Annexe 5, Tableau D).

Le saut à franchir est très grand pour que les Pays divergents accèdent aux caractéristiques institutionnelles des Pays développés.

Se dessine ainsi un séquençage du processus de changement institutionnel

Pour les pays qui ont déjà largement entamé leur décollage économique (les convergents), l'effort serait à porter sur l'Ouverture et la Formalisation des systèmes de régulation sociale, tandis que les pays qui connaissent la croissance la plus faible (les divergents) devraient concentrer leurs ressources sur l'acquisition des capacités de Coordination-Anticipation, sur l'amélioration de la Qualité des biens publics de base, et, dans le domaine juridique, sur un facteur de formalisation des règles essentiel pour les sociétés en majorité rurales : les Droits de propriété foncières agricoles.

Se dessine ainsi **une approche par étape du développement institutionnel**, adaptée aux caractéristiques des pays selon le dynamisme de leur croissance, faisant jouer à l'Etat un rôle stratégique dans les processus de décollage et de rattrapage économique. Ce rôle n'emprunte pas aux modèles de développement portés par l'Etat interventionniste des années 1960-70 articulés autour de la substitution aux importations. L'approche du rôle de l'Etat que nous esquissons s'inscrit bien dans le contexte d'économies de marché ouvertes sur les échanges économiques et financiers.

Les capacités de Coordination-Anticipation des Etats apparaissent donc comme un élément majeur dans le processus de décollage économique. Elle touche aux fondements les plus politiques du fonctionnement des sociétés, rejoignant sur ce point les travaux de North, Wallis et Weingast (2006) pour qui **les dimensions économiques et politiques sont indissociablement liées** dans l'explication du fonctionnement des sociétés et notamment du développement (ou du non-développement). La fonction de coordination-anticipation que l'Etat a su organiser dans les pays ayant connu une croissance rapide, avant même que le système de régulation ne soit formalisé, relève d'une combinaison étroite et singulière entre les sphères politique et économique, propre à l'histoire de chacun des pays. Elle concerne la capacité de l'Etat à proposer aux acteurs des formes crédibles de coordination, de gestion des divergences d'intérêts, d'entraînement de la société vers la prise de risque et la réalisation d'un bien commun supérieur à la somme des intérêts particuliers. En un mot, sa capacité à réduire l'incertitude et à diffuser de la confiance pour tous les agents.

Se précisent ainsi les rôles successifs **des deux facteurs majeurs de confiance** : la fonction de Coordination-Anticipation et la Formalisation des règles, validant l'hypothèse selon laquelle la confiance des agents économiques est un élément clé de la croissance à long terme, du développement. Cette fonction universelle (réduire l'incertitude, délivrer de la confiance à un niveau systémique) se décline à travers des arrangements différents selon les pays, en fonction de leur histoire, de leur dynamisme économique et de leur niveau de revenu.

S'articule avec ces deux facteurs **l'ouverture des systèmes de régulation sociale**, qui se manifeste par l'élargissement du nombre des acteurs économiques et politiques, l'ouverture de perspectives sociales aux individus méritants (indépendamment de leur statut personnel, de leur appartenance aux groupes sociaux dominants), l'extension des espaces de liberté pour la société civile, le fonctionnement sur un mode plus démocratique des institutions politiques. Nous reviendrons sur cette dynamique d'ouverture des systèmes sociaux dans la suite du texte.

SECTION 3 : FRAGMENTS D'ANALYSE THEORIQUE SUR LE ROLE DE LA GOUVERNANCE DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Le développement comme rupture

Nous comprenons le développement comme un processus long, complexe, difficile, en raison des ruptures profondes, des changements radicaux, qu'il implique à tous les niveaux du fonctionnement des sociétés, pour les groupes comme pour les individus.

Changement radical entre une société où l'existence n'a de sens que par l'appartenance héritée à un groupe (famille, clan, village...), *versus* une société où les êtres sont avant tout des individus libres de choisir leur identité. Changement radical entre des sociétés où prévaut la soumission à l'autorité du dirigeant, du père, de la tradition, des croyances, *versus* celles où la liberté de l'individu est établie sur la base de droits impersonnels. Changement radical des mécanismes de solidarité face à la maladie, au chômage, à la vieillesse, de solidarités fondées sur le partage des risques au niveau familial, villageois... à des solidarités institutionnalisées, fondées sur des droits universels (impersonnels). Changement radical face à la fécondité, d'une attitude faisant de l'enfant une ressource pour l'immédiat et une sécurité pour le grand âge, *versus* l'enfant comme coût, pour l'avenir duquel les parents investissent. Changement radical entre les systèmes où c'est le capital social de chacun qui détermine la position dans la société, *versus* les systèmes où le mérite individuel est reconnu quelle que soit son origine. Changement radical dans l'approche de l'investissement économique, d'un système où la diversification des activités est la réponse rationnelle, en termes de survie, aux risques climatiques, économiques, politiques, de santé, *versus* l'investissement visant la maximisation du profit dans un environnement institutionnel sécurisé à une large échelle par des droits universels (impersonnels). Changement radical entre les sociétés où l'accès au marché est verrouillé par les élites en place, *versus* les sociétés où la création d'entreprise, l'accès au crédit, la sécurité des droits de propriété pour tous permettent à un grand nombre de se lancer à une échelle significative dans l'entrepreneuriat. Changement radical d'un système où les organisations (Etat, entreprises...) sont indissociablement liées aux personnes qui les animent *versus* un système où ces organisations subsistent au-delà de leurs dirigeants, adossées à des dispositions juridiques indépendantes des personnes, gérant sur un mode formel les dispositifs de dévolution et de changement du pouvoir. Changement radical entre les sociétés où la menace permanente de déstabilisation de l'ordre social réduit l'horizon des acteurs *versus* les sociétés où les conflits politiques, sociaux, sont encadrés par des règles formelles et acceptées, permettant un élargissement de l'horizon pour la prise de risque individuelle et collective dans l'investissement, la création, l'innovation.

Ces ruptures renvoient, au total, à un changement radical de systèmes établissant les relations sociales économiques et politiques sur la base de relations personnelles et de règles le plus souvent non écrites, vers des systèmes fondés sur le droit impersonnel et sur l'écrit.

Les systèmes progressivement mis en place au niveau national dans les pays développés depuis plusieurs siècles, souvent au prix de luttes sociales et politiques d'envergure, sont sans conteste économiquement plus efficaces, socialement plus justes et sécurisés, politiquement plus stables et délivrent plus de libertés aux individus. Ils apparaissent désirables en soi.

Pourquoi ces systèmes plus efficaces, plus justes, plus sécurisés, plus stables, plus libres... ne parviennent-ils pas à prévaloir dans la totalité des pays en développement alors qu'ils miroitent aux yeux des populations du monde entier ?

Un besoin d'outils théoriques

Les analyses empiriques présentées en section 2 ont débouché sur des résultats qui contredisent un certain nombre de préjugés : contrairement à ce qui relève aujourd'hui de la 'sagesse commune', les liens entre 'bonne gouvernance' et croissance ne sont pas établis, loin de là.

Nous apportons des éléments de réponse à partir d'un détour théorique qui portera dans un premier temps sur le changement institutionnel au niveau de l'ensemble de la société (3.1.) puis au niveau des groupes économiques et politiques dirigeants (3.2.). Nous explorerons enfin le dispositif institutionnel original que les pays ayant connu une phase de croissance accélérée ont mis en place, le Monopole Focal de Gouvernance (3.3.).

3.1. Comprendre le changement institutionnel : un long processus de dépersonnalisation des systèmes de régulation sociale.

Le processus d'émergence des institutions formelles dans les pays aujourd'hui développés

Comme le souligne North (1990), ainsi que les auteurs de la Nouvelle économie institutionnelle, l'histoire du processus de développement est fortement marquée par la tension entre économies d'échelle et spécialisation d'une part, coûts de transaction d'autre part.

Dans une petite communauté rurale, fermée, les coûts de production sont élevés car le niveau de division du travail et d'innovation est limité par la taille du marché, mais les coûts de transactions sont bas car celles-ci s'établissent sur la base de relations interpersonnelles. Tout particulièrement, les coûts fixes sont peu élevés, car les infrastructures institutionnelles sont peu élaborées. Pour partager l'information, le pouvoir, pour pratiquer les échanges économiques, pour faire respecter les règles, les mécanismes de régulation sociale sont surtout fondés sur des relations interpersonnelles largement informelles et sur des règles non écrites (pays à gauche sur l'axe horizontal du Graphe 2). Toutes les sociétés ont vu prédominer ce type de régulation des relations sociales.

A mesure que la population s'accroît, que la taille du marché s'élargit, que l'économie devient plus complexe et plus ouverte, que les opportunités d'échange se multiplient, le coût du respect des règles sur le mode antérieur s'accroît pour chaque nouvelle transaction. En effet, l'investissement personnel requis par le système de régulation prédominant (confiance fondée sur la qualité des liens interpersonnels) est extraordinairement coûteux en temps. Un individu ne peut soutenir qu'un nombre limité de relations (donc de transactions) établies sur ce mode. Les coûts des transactions (liés à la recherche d'information, à la spécification et au contrôle de l'exécution des accords) augmentent jusqu'à ce qu'il devienne moins onéreux d'élaborer des institutions pour soutenir les transactions effectuées entre personnes qui ne se connaissent pas (échanges impersonnels).

Les sociétés aujourd'hui développées ont répondu à la dépersonnalisation des systèmes de régulation en construisant progressivement des institutions plus formelles, plus complexes, fondées sur l'écrit, pour réduire l'incertitude des interactions sociales, procurer des mécanismes crédibles d'application des règles, partager l'information à un niveau systémique, détacher le pouvoir des personnes, et au total, assurer un niveau plus élevé de respect des règles au niveau de l'ensemble de la société (pays à droite sur l'axe horizontal). Cet ensemble d'institutions assure des niveaux élevés de confiance à une échelle systémique dans le cadre de leur fonctionnement normal. La fonction sociale de base des normes légales réside ainsi dans leur capacité à canaliser les comportements individuels et les anticipations de chacun sur le comportement d'autrui. Ce long processus de changement institutionnel s'est effectué d'une façon endogène, sur la base d'apprentissage et d'emprunts aux autres sociétés (Chang, 2001).

L'aboutissement de cette évolution vers la prise en charge formalisée de la production de confiance est reflété par la part élevée des dépenses publiques rapportée au PIB dans les pays développés relativement aux pays en développement : cette part est généralement de l'ordre de 35 à 50% du PIB dans les pays riches, contre 15 à 25% dans les pays moins développés, sur la base de niveaux de PIB de surcroît nettement inférieurs. Ces dépenses permettent de faire assumer par la collectivité une large part des coûts de transaction et des risques liés à la régulation des échanges humains. Ces coûts de transaction et ces risques sont ainsi transformés pour l'essentiel en coûts fixes. Leur mutualisation par des institutions publiques (ou privées, par exemple bancaires, fournissant des services à caractère de biens public) permet de diminuer considérablement le coût marginal de chaque transaction individuelle.

Logique de maximisation du profit versus logique de diversification du risque

Sous ces sécurités et protections institutionnalisées à l'échelle de l'ensemble de la société, la logique de maximisation des profits peut se déployer : grâce à cet ensemble complexe d'institutions de marché et d'institutions publiques dépersonnalisées, les acteurs individuels peuvent recueillir les fruits des gains de productivité découlant des économies d'échelle et du progrès technique.

En revanche, en l'absence de système généralisé de production de confiance et de sécurités, le producteur fait face individuellement à des risques élevés, au plan personnel (corruption, arbitraire administratif, maladie...) et collectif (accidents climatiques, instabilité sociale et politique...). Une atteinte supplémentaire à cet équilibre instable comporte des risques pour sa survie en tant qu'actif et pour sa famille. Sa réponse rationnelle est de diversifier ses activités pour minimiser les risques encourus, puisqu'aucune institution publique ne les prend en charge, comme c'est le cas dans les pays développés (une autre réponse rationnelle pour diminuer radicalement les risques encourus au niveau individuel est de devenir fonctionnaire). En conséquence, il ne peut atteindre un haut degré de spécialisation dans son activité et son horizon temporel reste court : les économies d'échelles et les augmentations de productivité sur des investissements dispersés et de court terme sont faibles ou nulles¹⁷. Le cercle vicieux de la pauvreté se boucle : les faibles rendements conduisent à des investissements émiettés, lesquels procurent de faibles rendements.

Dans les pays en développement, le basculement des modes de régulations vers la formalisation ne s'est pas opéré

Le système de régulation qui continue de dominer la sphère sociale reste fondé sur le lien, la relation personnelle, le respect des normes non écrites et contraignantes (soumission à l'autorité, à la tradition...). Le respect des accords entre personnes est difficilement vérifiable par un tiers en position de neutralité, puisqu'il ne disposerait pas des informations nécessaires pour formuler un arbitrage impartial, du fait qu'il n'est pas partie prenante de la relation. La confiance (dans la relation au pouvoir, dans la circulation de l'information et dans le respect des règles) est produite et partagée sur une base idiosyncratique, c'est-à-dire en fonction de caractéristiques propres aux personnes, ou de leur appartenance à un groupe (familial, ethnique...) de taille restreinte par définition.

Dans ces conditions, le recours à des incitations simplement fondées sur des normes juridiques et financières est largement illusoire, du fait de l'opacité des règles, du très faible niveau d'information disponible, et d'une dévolution du pouvoir verrouillée. Le fait que ces normes formalisées n'émergent pas d'un processus d'élaboration interne aux sociétés constitue un facteur-clé pour l'explication des freins au développement.

Un mouvement de dépersonnalisation exogène aux institutions

Mais une série d'évolutions totalement exogènes aux institutions intervient dans les pays en développement : l'augmentation de la population qui multiplie les acteurs, l'urbanisation croissante et l'extension de l'espace géographique des relations économiques qui distendent les relations fondées sur les liens jusqu'à les rendre économiquement insoutenables. Toutes choses égales par ailleurs, la confiance s'estompe à mesure que la taille du marché s'élargit.

Ces évolutions conjuguées provoquent un processus inéluctable de **dépersonnalisation des systèmes de régulation sociale, économique et politique**, processus qui érode puissamment les systèmes traditionnels de production de confiance.

Deux systèmes de production de confiance, radicalement différents

On se trouve ainsi devant deux modes de « production de la confiance », confiance à la base même de l'ordre social et de l'activité économique : celui prédominant dans les sociétés en développement, largement fondé sur des règles informelles ancrées dans des relations interpersonnelles, et celui qui s'est généralisé dans les économies plus avancées, fondé sur le droit, les conventions écrites,

¹⁷ Polanyi (1944) fait du passage du mobile de **subsistance** au mobile de **gain** une caractéristique majeure des révolutions industrielles en Europe au XIX^{ème} siècle.

impersonnelles. Et ces deux systèmes de production de confiance connaissent **deux mouvements asymétriques** : l'un inéluctable (la dépersonnalisation), l'autre qui ne s'amorce pas spontanément (la formalisation des règles). Une grande partie des difficultés du développement tient à cette asymétrie des mouvements de fond qui traversent les sociétés du Sud.

Les transitions institutionnelles se font-elles de façon progressive ou s'agit-il plutôt d'une marche par à-coups ?

La transition institutionnelle associée au changement de système de régulation ne se produit pas d'une façon uniforme au sein de la société mais se manifeste plutôt par une série de ruptures traversant le champ social.

Le processus de dépersonnalisation des relations sociales impacte les sociétés d'une façon inégale : à un instant donné, certains secteurs adoptent des règles formelles tandis que d'autres demeurent sur un registre informel de relations interpersonnelles. Un même acteur peut avoir à jouer sur les deux registres simultanément (par exemple des clients formels et des fournisseurs informels). On peut ainsi voir se juxtaposer, au même moment, en un même lieu, des acteurs qui se situent à différents stades de réponse à cette dépersonnalisation des règles¹⁸.

Le processus de dépersonnalisation des systèmes de régulation fondés sur l'informel est marqué par la baisse du respect de la parole, alors que souvent la force de l'écrit (qui suppose alphabétisation généralisée, normalisation des procédures, instances de recours accessibles, crédibles et efficaces...) ne s'est pas encore imposée (Aoki, 1995).

Plusieurs systèmes juridiques peuvent aussi être amenés à coexister. Par exemple, dans le domaine du droit foncier : systèmes traditionnels (surtout fondés sur le témoignage des personnes), systèmes de propriété collective (au niveau du village), systèmes religieux (biens *habbous* au Maroc par exemple), anciens systèmes de droits de propriété hérités des périodes coloniales, et systèmes cadastraux modernes. Leur superposition crée une complexité et une instabilité juridique, qui freine les transactions et l'investissement car l'issue de la transaction est non-prévisible, sa sécurité non assurée. La formalisation des règles (par exemple, au moyen d'un système cadastral unique) se heurte à de fortes résistances, portées par des traditions et des intérêts établis.

Les mécanismes de protection sociale face à la maladie, au chômage, à la vieillesse sont également au cœur de cette grande transformation. La prévalence des systèmes traditionnels de solidarité (fondés sur les liens à l'échelle de la famille, du clan, du quartier, du village...) dans les pays en développement s'oppose à celle des systèmes institutionnalisés à l'échelle nationale (anonymes, fondés sur des droits) dans les pays développés. Mais dans de nombreux pays du Sud, l'érosion des systèmes de solidarité interpersonnels liée à l'exode rural, à la réduction de la taille des familles et à la diffusion du modèle occidental d'individualisation des comportements s'effectue le plus souvent sans que des formes de solidarité institutionnelles ne soient mises en place. Ainsi l'érosion des solidarités traditionnelles associée à la dépersonnalisation des systèmes de régulation, fait-elle perdre des sécurités informelles sans gain équivalent sur le terrain des sécurités formelles (institutionnelles).

Ainsi, le cheminement d'un état institutionnel informel à un état institutionnel plus formalisé impose d'en passer par des phases d'incertitude accrue où les règles anciennes peuvent ne plus fonctionner (loyauté, respect de la parole, solidarités traditionnelles) tandis que les règles nouvelles fondées sur la légalité et la primauté de l'écrit ne sont pas instituées au cœur des sociétés. Ce '**passage à vide**' peut entraîner une période de réduction de la confiance entre les agents, d'accroissement de la complexité par la superposition de multiples systèmes de référence, d'insécurité juridique, d'instabilité sociale.

¹⁸ La situation d'informalité peut être préférée comme option rationnelle pour des petits entrepreneurs et même pour des salariés, surtout quand les bénéfices du statut formel sont minces, en termes de rémunération et de protection sociale. A partir d'études effectuées en Amérique Latine, Maloney (2004) montre qu'un nombre significatif de travailleurs effectuent volontairement des va-et-vient entre les registres formel et informel à partir d'un large ensemble de critères (soumission ou pas à l'impôt, liberté d'action dans le travail, accumulation dans le secteur formel pour investir dans une activité autonome informelle, avantages sociaux, accès au crédit formel...).

Pour y faire face, des règles formelles simplement transplantées n'ont que très peu de chance d'être appliquées. Au contraire, cela peut provoquer un élargissement des espaces propices à l'arbitraire (par exemple une règle est invoquée par un agent public sans capacité de la référer à un document écrit). Au final, les institutions publiques porteuses du processus de formalisation des règles peuvent générer plus de défiance que de confiance. Bien plus, l'entre-deux formel/informel est un facteur de dilution des frontières entre le public et le privé, le légal et l'illégal. Peuvent s'y engouffrer et fructifier la corruption et au-delà, les activités délictueuses.

La 'modernisation' des sociétés peut donc entraîner une augmentation de l'insécurité des personnes, une hausse de l'incertitude et un recul de la confiance.

Au total, ces mutations instituent de nouvelles règles à travers la société, définissent de nouveaux rapports entre les personnes, radicalement différents, et ce faisant, dessinent de nouvelles institutions

Le 'développement', peut être lu comme un processus de changement institutionnel où plusieurs forces se combinent :

- celles résultant de la tendance inéluctable à la **dépersonnalisation** des systèmes de régulation, sous l'effet de la croissance démographique et de l'extension de la taille des marchés ;
- et celles relevant des pressions internes et externes **poussant à la formalisation des règles** selon les standards dominants, véhiculées tant par les échanges économiques et culturels que par la participation des pays en développement aux enceintes multilatérales et aux dispositifs d'aide au développement.

Chacune des sociétés en développement combine ces forces selon ses ressources culturelles, politiques et sociales. Comment relèvent-elles le défi de cette dépersonnalisation des relations sociales ? Comment des résistances se développent-elles au sein des systèmes de régulation antérieurs ? Comment des « passeurs de modernité » locaux, quand ils existent, traduisent-ils ces pressions dans le langage local (Panikkar, 1953) ?

La résultante des deux grandes forces décrites ci-dessus ne va pas de soi : la formalisation des règles est longue et complexe. Elle fait l'objet de fortes résistances et ne peut s'établir que par un processus impliquant l'ensemble de la société. Des pays peuvent ne pas avancer dans cette marche et rester bloqués au seuil de la transition institutionnelle.

Après avoir évoqué les raisons de la complexité du processus de changement institutionnel au niveau de l'ensemble de la société, nous abordons maintenant ses enjeux au sein des élites économiques et politiques. Dans les paragraphes suivants, nous présentons successivement deux analyses sur les facteurs de transformation ou de blocage des systèmes de régulation des pays en développement. La première porte sur l'économie politique des pays en développement (3.2.), la seconde sur les ressorts institutionnels des décollages observés dans un certain nombre de pays en développement (3.3.).

3.2. Dans les pays en développement, les systèmes de régulation sociale sont confisqués par le jeu de groupes d'intérêts étroits au niveau des élites : les 'systèmes d'insiders' (*insider systems*)

Nous développons dans ce paragraphe l'analyse selon laquelle une cause fondamentale de résistance au changement dans les pays en développement est liée à la prédominance de groupes d'intérêts particuliers agissant à travers les sphères sociale, économique et politique et à tous les niveaux de gouvernance (du niveau local au niveau international). Toute transformation de l'ordre social qui pourrait remettre en cause leur accès privilégié aux ressources économiques et politiques suscite de fortes résistances de leur part : ils résistent notamment à la mise en place d'institutions impersonnelles qui garantiraient, dans les champs économique, social et politique, un accès **ouvert à tous** et une **concurrence régulée**.

Les rapports de force, les jeux de pouvoir et les luttes permanentes entre ces groupes d'intérêts particuliers centrés sur une petite élite constituent ce que nous appelons un « **système d'insiders** » (« *insider system* »). Les **insiders** désignent les élites économiques et politiques qui se partagent l'accès aux principales ressources (pouvoir, information, richesse,...) à tous les niveaux (du national au local). A chaque niveau co-existent généralement plusieurs groupes d'intérêts particuliers en lice pour l'accès à ces ressources. Le groupe des insiders associe généralement les factions ou coalitions de factions qui auraient la capacité à déstabiliser l'équilibre des pouvoirs en place, soit en mobilisant leur accès à certaines ressources, soit en faisant usage de la violence. Les groupes d'intérêts plus mineurs, moins menaçant pour la coalition dominante, n'ont donc pas nécessairement accès au groupe des insiders.

Bien que potentiellement présents dans toutes les sociétés à tous les niveaux de développement, les agissements de ces systèmes d'insiders expliquent et dominent le fonctionnement des sphères économiques politiques et sociales dans les pays en développement.

Analyse des systèmes d'insiders dans les pays en développement

La plupart des pays en développement connaissent des systèmes de régulation des rapports entre élites économiques et politiques fondés de façon prédominante sur des arrangements interpersonnels et informels. Ces systèmes sont abordés par la littérature sous des vocables divers¹⁹ : coalitions distributives ou cartels prédateurs (*distributional coalitions*) (Olson, 1982), Etat patrimonial et néo-patrimonial (Bayart, 1989 ; Medard, 1998), autonomie encastrée (*embedded autonomy*) (Evans, 1995), capitalisme de copinage (*crony capitalism*) (Haber, 2002), relations de clientélisme (*patron-client*), systèmes d'insiders (*insider systems*) (Meisel, 2004), ordre social à accès limité (*limited access social order*) (North et alii, 2006 et 2007), arrangements de la main à la main (*hand-in-hand arrangements*) (Moore et Schmitz, 2007), etc.

Nous n'entrons pas dans le détail de chacun de ces concepts et renvoyons aux auteurs cités. Nous conserverons pour traiter de notre sujet le concept de « système d'insiders » qui présente plusieurs avantages pour l'analyse : il n'exclut a priori aucun pays du champ d'analyse (à la différence de l'ordre social à accès limité qui ne concerne pas les pays développés) ; il vise spécifiquement les élites (à la différence des relations « patrimoniales », de clientélisme ou de népotisme qui touchent l'ensemble de la société) ; enfin, il n'est pas d'emblée connoté trop négativement (à la différence du capitalisme de copinage ou des cartels à la Olson), ni trop positivement (*embedded autonomy*).

Les systèmes d'insiders peuvent être plus ou moins productifs. Ils peuvent assurer croissance économique et gains de productivité en limitant l'accès aux ressources à un petit nombre d'insiders, en « *garantissant à un sous-groupe de propriétaires d'actifs que leurs droits de propriété seront protégés. (...) Tant que leurs actifs sont protégés, ils vont continuer d'investir. Et donc la croissance est possible* » (Haber, 2002). Toutefois, ces arrangements étant la plupart du temps non écrits et informels, la promesse n'est pas spontanément crédible : la coalition dominante au sein du système d'insiders pourrait toujours changer les règles du jeu et confisquer la richesse créée une fois l'investissement réalisé par les détenteurs d'actifs. La solution consiste généralement à associer des membres de la coalition au pouvoir, ou leurs proches, aux gains générés par les détenteurs d'actifs dans l'exploitation de ces ressources. Des illustrations de tels mécanismes peuvent être trouvées dans tous les pays à travers toutes les formes d'arrangements qui permettent d'aligner les intérêts au sein des élites, tels l'implication des proches des dirigeants dans les entreprises privées et publiques, ou la circulation des élites entre secteurs public et privé. De cette façon, les élites politiques et administratives acquièrent un intérêt plus ou moins large (*encompassing*) dans les ressources générées par l'économie.

Les systèmes d'insiders ne sont donc pas nécessairement antagonistes avec une certaine croissance économique. Néanmoins ils présentent de sérieuses limites.

- Premièrement ils posent un problème **d'efficience économique** : des ressources doivent être en permanence créées et distribuées aux insiders détenteurs d'actifs pour les inciter à investir. Les ressources les plus courantes sont par exemple un accès facilité aux financements bancaires

¹⁹ Les références bibliographiques sont données ici à titre d'illustration.

(souvent sans exigence de remboursement dans les faits), ou des parts de marché (accordées soit directement en arrangeant les passations de marchés publics, soit en les protégeant de la concurrence par la création de barrières à l'entrée contre les concurrents étrangers ou domestiques). Dans ces conditions, des oligopoles, des monopoles ou même des industries entières sont créés, étendus ou maintenus qui n'auraient pas dû l'être, tandis que d'autres opportunités ne sont pas explorées, quand bien même elles seraient socialement utiles, internationalement compétitives et que des entrepreneurs auraient les compétences requises pour les développer.

- Deuxièmement, les arrangements entre insiders incitent au **court-termisme** : il est difficile pour une coalition exerçant le pouvoir dans un système d'insiders de s'engager à long terme car les engagements pris ne tiendront probablement que le temps de son maintien au pouvoir. C'est pourquoi ceux qui détiennent un pouvoir de contrôle sur les actifs économiques, par peur de ne pas avoir les connections politiques nécessaires en cas de changement de coalition dominante, auront tendance à raisonner également sur des horizons de court terme en exigeant des retours sur investissement rapides et élevés.

- Troisièmement, les systèmes d'insiders posent un problème de **justice sociale** : les ressources distribuées aux insiders ont un coût. Ce coût est généralement supporté par l'ensemble de la société (à travers des prix plus élevés, le gaspillage des ressources fiscales, une mauvaise allocation des dépenses publiques, une moindre qualité des services publics, ...). De même, les luttes de pouvoir entre factions peuvent mobiliser et gaspiller des ressources considérables. Alors que les bénéfices du système d'insiders se concentrent entre quelques mains (les gains sont 'privatisés'), les risques et les pertes sont diffusés à travers la société (les coûts sont 'socialisés'). Bref, ce type de système tend à être socialement prédateur et donc à renforcer les inégalités.

- Quatrièmement, du fait de l'ampleur de leurs ressources (rentes accumulées, connections économiques et politiques, capacité à s'autofinancer, ...), notamment par rapport à celles de leurs concurrents potentiels, les insiders peuvent finir par être tellement puissants qu'il devient impossible de les voir renoncer à l'exercice du pouvoir au sein de la coalition dominante. Les inégalités dans la distribution du pouvoir et des ressources peuvent atteindre des niveaux tels qu'elles bloquent le réarrangement des institutions, quand bien même de nouvelles configurations auraient permis un développement général « pareto-supérieur ». La résistance des insiders se présente donc comme facteur de blocage des institutions, de rigidité accrue de la société mais aussi comme **porteuse de risques de déstabilisation violente**, puisque les tensions accumulées à travers les structures sociales et entre coalitions d'insiders elles-mêmes sont sans issue institutionnelle prévisible.

A ces facteurs de déstabilisation internes aux systèmes d'insiders, s'ajoutent d'autres facteurs liés aux évolutions historiques qui modifient les relations entre les systèmes d'insiders et le reste de la société : la croissance démographique, l'urbanisation, l'élévation du niveau général d'instruction, la diffusion de l'information au niveau mondial... rendent plus difficile le verrouillage des systèmes d'insiders, comme ils ont pu l'être pendant des siècles : des cohortes massives de jeunes, instruits, urbains, reliés aux autres parties du monde par les réseaux d'information, frappent à la porte de cet ordre social fermé pour demander leur place dans la société. Devant cet afflux de jeunes actifs, dont seule une infime partie parvient à trouver une solution dans l'émigration vers le Nord, le blocage de l'ordre social est de plus en plus difficile à maintenir.

Système d'insiders et ordre social : deux concepts distincts

Les récents travaux de North et alii (2006, 2007) analysent le jeu des intérêts au sein des élites selon des concepts proches des nôtres²⁰. Ces auteurs distinguent les 'ordres sociaux à accès limité'

²⁰ Dans leurs derniers travaux, North *et alii* (2006 et 2007) proposent un corpus théorique sur le fonctionnement historique des sociétés, et principalement des sociétés en développement. Liant indissociablement les champs politiques et économiques, ils créent notamment le concept « d'ordre social à accès limité » (*limited access social*

caractéristiques des pays en développement, des ‘ordres sociaux ouverts’ caractéristiques des pays développés. Ce qu’ils appellent ordre social à accès limité présente des caractéristiques très proches de ce que nous venons de décrire à propos des systèmes d’insiders.

Selon nous, les systèmes de régulation sociale des pays en développement sont en effet la plupart du temps dominés par les jeux (conflituels) entre groupes d’insiders, bloquant ainsi ces pays dans leur trajectoire de développement. Mais les systèmes d’insiders sont tout autant présents dans les pays développés. Simplement, leurs agissements y sont encadrés et leurs effets contrebalancés par de puissantes institutions impersonnelles de régulation publiques et privées, formelles et informelles, que ces sociétés ont développées et ciselées au fil des siècles dans le but de garantir à la population un accès large aux ressources des champs économique, social et politique. Ce contrôle du jeu des insiders, à l’aide de systèmes de régulation sophistiqués et impersonnels dans ces trois champs, s’est avéré un puissant facteur de stabilité politique et de développement économique.

Notre concept de systèmes d’insiders est donc opérant pour l’ensemble des ‘ordres sociaux’ tels que définis par North *et alii*, quel que soit leur degré d’ouverture. A tous les niveaux de développement, les systèmes d’insiders peuvent associer de façon plus ou moins large les groupes d’intérêts présents dans la société.

Nous retenons cependant de l’apport de North *et alii* l’idée **d’ouverture des systèmes de régulation sociale** illustrée dans le passage de Pays convergents à Pays développés (voir supra au paragraphe 2.4. les analyses comparatives) et le rôle-clé d’une telle ouverture dans les processus de changement institutionnel dans les pays en développement.

Une illusion répandue: l’acquisition des règles formelles devrait aller de soi

L’essentiel des recommandations adressées aux pays en développement insistent sur l’importance de se doter d’institutions de gouvernance robustes, transparentes et responsables, fondées sur le respect de règles de droit formelles (infrastructures légales et judiciaires, organismes de surveillance et de régulation, etc.).

Depuis 50 ans, les décolonisations, la quasi-disparition des régimes socialistes, la participation aux organisations internationales ainsi que les programmes d’aide au développement ont répandu dans les pays en développement un ensemble de règles et d’institutions formelles, dans les champs politique (Constitution, Parlement,...), économique (Code du commerce, Code des investissements, Loi bancaire,...) et social (Droit du travail, Code personnel,...). Ainsi la grande majorité de ces pays disposent-ils aujourd’hui de corpus de règles écrites parfaitement au point sur le papier.

Toutefois, les recommandations du Nord souffrent de trois problèmes qui expliquent la **résistance** qu’elles suscitent à leur application dans les faits.

- Premièrement ces recommandations faites aux pays en développement méconnaissent le temps qui a été nécessaire aux pays aujourd’hui développés pour réaliser ces avancées institutionnelles (plusieurs siècles) (Chang, 2001). Certes, le point d’aboutissement actuel de ces processus dans les pays développés dessine un ensemble relativement stable, attractif et cohérent, mais le processus lui-même, le chemin réellement parcouru, restent encore mal compris. Les corpus juridiques ont souvent suivi un long cheminement fait d’influences multiséculaires (droit romain, droit canonique, etc.), d’apprentissage, de luttes politiques et sociales qui ont jalonné leur découverte et leur mise en œuvre. Le droit de vote par exemple n’a été, dans un premier temps,

order) comme caractéristique fondamentale du fonctionnement des sociétés depuis 10.000 ans, caractéristiques dont ont commencé à s’écarter les pays européens il y a 400 ans. Cet ordre social à accès limité est contrôlé par une coalition organisée autour du dirigeant politique qui a réussi à assurer une certaine sécurité intérieure et extérieure. La coalition regroupe les acteurs économiques qui bénéficient de rentes attribuées par le dirigeant politique. Le ciment de cette coalition est donc la sécurité procurée aux élites dirigeantes : sécurité des personnes et des biens, des droits, de l’accès aux rentes. Sa survie, en tant qu’élite, dépend directement de sa capacité à verrouiller l’accès à cet ordre social pour de nouveaux acteurs : la coalition garde donc solidement le monopole de la création des organisations (économiques, politiques, sociales, religieuses...), et limite, par ce fait même, les possibilités de développement économique et politique. Le développement des pays est lié, pour les auteurs, à l’ouverture de cet ordre social.

accordé qu'aux hommes, âgés, riches et instruits. Etaient exclus les femmes, les jeunes, les pauvres et les illettrés. Progressivement, et à des rythmes variables selon les pays, ce droit a été ouvert à ces exclus, souvent au prix de luttes politiques intenses (les femmes n'obtenant par exemple le droit de vote en France qu'en 1945)²¹.

- Ensuite, et malgré ses avantages, un mode de gouvernance fondé sur des règles formelles, dépersonnalisées, implique des coûts fixes très élevés pour la collectivité. Et les institutions formelles mises en place doivent elles-mêmes avoir fonctionné pendant des périodes suffisamment longues pour générer suffisamment de confiance en elles et transformer les attitudes à leur égard. Etant donné la situation de la plupart des pays en développement et les contraintes auxquelles ils doivent faire face en termes de ressources financières, humaines et temporelles, ils n'ont généralement pas les moyens de cet investissement à court ou moyen terme. En fin de compte, nombre de prescriptions faites par les agences d'aide aux pays en développement reviennent à leur demander d'être déjà développés, ce qui explique la difficulté de leur mise en œuvre !

- Enfin et surtout, l'exigence de formalisation des règles pousse à la mise en place d'un dispositif systémique accordant des droits à tous (et notamment des droits de propriété) sur des bases écrites et opposables²². De par son caractère formalisé et universel, **cette exigence porte un ferment de déstabilisation des systèmes sociaux** : cette extension des droits à tous les citoyens sur une base égalitaire menace directement les privilèges des tenants de l'ordre social (insiders) qui tirent précisément leur pouvoir de leur accès exclusif à la sécurité des droits et aux ressources.

Aussi le mouvement de formalisation des règles fait-il l'objet **d'une forte résistance de la part des élites (insiders) comme de la société** car, menaçant la distribution des rentes sur laquelle repose l'équilibre du système, il entraîne non seulement un risque de déstabilisation des coalitions d'insiders mais aussi, à travers elles, de l'ensemble de l'ordre social. Le risque de déstabilisation systémique n'échappe pas à ceux qui, n'appartenant pas directement au groupe des insiders, ne bénéficient que marginalement de l'exploitation des rentes, et pourraient donc trouver avantage au changement. L'asymétrie entre connaissance des pertes et incertitude des gains à attendre du changement, la peur de l'inconnu et notamment de l'irruption de la violence, peuvent ainsi parvenir à diffuser la résistance au changement à travers toute la société.

Derrière le consentement apparent aux transformations institutionnelles préconisées et l'adoption de façade de nombreuses règles formelles importées, la résistance des élites et des sociétés se traduit par un contournement de ces règles écrites et un détournement des institutions : contournement des règles du jeu démocratique (par exemple le rôle des Parlements et des Cours des comptes en Afrique subsaharienne) ; contournement des règles de bonne gouvernance (par exemple adoption de dispositifs anti-corruption qui ne sont ensuite pas appliqués) ; contournement des mesures de libéralisation commerciale ; des privatisations ; etc.

²¹ Au sein des villages de l'Atlas marocain, une région longtemps laissée hors de l'emprise de l'Etat central en raison de sa pauvreté, fonctionne un système de pouvoir local, la *Jmaa*, qui règle depuis des siècles les questions collectives concernant la vie du village : entretien de la mosquée, justice, régulation de l'accès à l'irrigation, travaux collectifs, fêtes locales... Cette institution rassemble les hommes, vieux, riches : les notables du village. L'action depuis le milieu des années 80 d'une ONG formée en France par des migrants de cette région investissant dans leurs villages d'origine (« Migrations & Développement ») a poussé à la création d'Associations villageoises ouvertes aux jeunes et aux migrants du village et intégrant, sur un mode souvent conflictuel, les membres de la *Jmaa*. Ainsi, les migrants ont joué, au niveau local, un rôle certain pour ouvrir l'ordre social qui prévalait antérieurement. Les femmes n'y sont cependant toujours pas admises, à l'exception des Présidentes d'associations de femmes ou de coopératives féminines qui participent aux décisions villageoises, protégées par leur statut.

²² L'exclusion des droits d'une partie des habitants est rarement codifiée : cela a été le cas dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, c'est le cas dans les situations coloniales, c'est enfin le cas des réfugiés et des populations immigrées. Hors ces cas, la formalisation des règles est normalement constitutive du statut de citoyen, disposant de droits sur une base égalitaire.

Le principe est toujours le même : sensées éroder les rentes acquises par les insiders, ces mesures sont formellement adoptées si les insiders y ont intérêt (par exemple afin de maintenir de bonnes relations avec les pays du Nord ou de capter l'aide au développement) mais mises en œuvre de telle sorte que les élites conservent ou reconstituent leurs rentes, sous des formes renouvelées. L'ouverture commerciale ou les privatisations sont ainsi un modèle de maintien de leurs rentes par les tenants de l'ordre social, qui prend souvent la forme de transferts, au sein du même système d'insiders, de rentes monopolistiques du public au privé.

Dans les faits, les systèmes de régulation sociale qui prévalaient avant l'adoption formelle de ces règles écrites continuent donc de fonctionner, et ce pour les raisons structurelles profondes que nous venons d'analyser : **il en va de la stabilité de l'ensemble du système**, de la coalition d'intérêts au pouvoir comme de l'ordre social dans son ensemble.

La question de **l'application des règles** (*enforcement*) constitue bien le point central de la relation entre institutions et développement (Khan, 2006). Dans nombre de pays en développement, l'adoption à marche forcée de règles formelles généralement financée sur des fonds d'aide au développement s'effectue donc sans prise significative sur la réalité : elle contribue à accroître la complexité du système de régulation économique, politique et social, sans en accroître l'efficacité.

Des risques élevés de blocage du changement institutionnel

Le risque est donc que face au mouvement de dépersonnalisation des régulations sociales, une société ne parvienne pas à surmonter ces résistances pour élaborer et mettre en œuvre un système propre, endogène, de règles formelles. L'équilibre des forces au sein de la coalition dominante peut bloquer toute évolution vers l'ouverture du système d'insiders, vers l'ouverture du système de régulation sociale.

La société peut alors se retrouver prise dans un « piège de gouvernance » : la transition institutionnelle est bloquée, les fonctionnements traditionnels continuent massivement de prévaloir, la société fonctionne dans un entre-deux : persistance de règles interpersonnelles en voie d'érosion, absence de règles formalisées suffisamment instituées et acceptées en profondeur par la société.

Pertinence de la grille d'analyse du système d'insiders :

Nous pouvons illustrer l'apport de l'analyse en termes de système d'insiders sur deux exemples : la question des facteurs d'attractivité des pays aux Investissements Directs Etrangers (IDE) et celle de la corruption.

1^{er} exemple : La 'bonne gouvernance' ne constitue pas un facteur d'attractivité pour les Investissements Directs Etrangers.

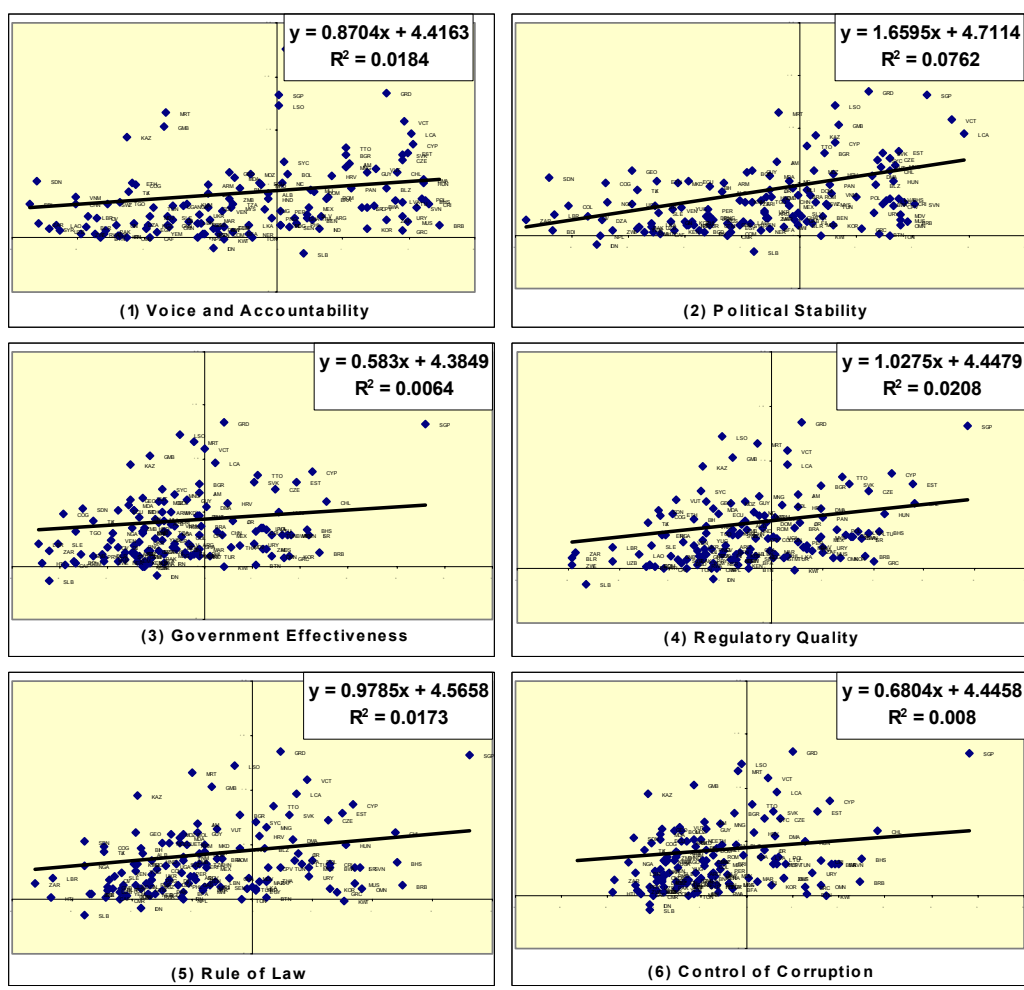
Un préjugé répandu voudrait que la faiblesse des IDE dans un pays soit le résultat du non-respect des règles de droit, de la fragilité des droits de propriété, de l'opacité des mécanismes de prise de décision, de la lourdeur de l'administration, de l'importance de la corruption... tous phénomènes effectivement sensés décourager a priori les investisseurs étrangers. En résumé, on associe l'attractivité d'un pays pour les IDE à sa 'bonne gouvernance'.

Pour évaluer la robustesse de l'idée selon laquelle la 'bonne gouvernance' est un facteur décisif dans les décisions des investisseurs internationaux, nous cherchons à mesurer le lien entre des indicateurs de gouvernance et les flux d'IDE reçus. Nous utilisons ici les indicateurs de gouvernance du World Bank Institute qui couvrent un large champ géographique (140 pays en développement)²³.

²³ Nous avons mis en relation successivement les 6 indicateurs du World Bank Institute (en moyenne 2000-2004) avec le ratio IDE/PIB (en moyenne 2000-2004, source WDI), pour les 140 pays documentés dans les deux bases. L'analyse sur les 70 pays en développement de la base « Profils Institutionnels » donne des résultats comparables.

Les relations entre chacune des six composantes de la gouvernance²⁴ et les IDE présentées en Graphe 8 montrent qu'aucune corrélation significative ne relie ces deux ensembles de données.

Graphe 8 : La 'bonne gouvernance' est-elle un facteur d'attraction des Investissements Directs Etrangers ?
(IDE/PIB mis en relation avec chacun des 6 indicateurs de gouvernance du WBI)



Sources : World Bank Institute, WDI.

Il apparaît clairement que les flux d'IDE ne sont significativement corrélés ni avec le fonctionnement démocratique des institutions politiques (1), ni avec l'efficacité de l'administration (3), ni avec le respect des lois (5), ni avec la stabilité politique (2), ni avec la liberté de fonctionnement des marchés (4), ni même avec la corruption (6). On peut donc avancer que, contrairement à la 'sagesse commune', les investisseurs internationaux ne font pas de la 'bonne gouvernance' un critère majeur de leurs décisions de localisation des IDE²⁵.

²⁴ Libertés civiles et redevabilité des autorités (1), Stabilité Politique (2), Efficacité de l'administration (3), Liberté de fonctionnement des marchés (4), Respect des lois (5) et Contrôle de la corruption (6).

²⁵ Nous nous intéressons ici aux facteurs d'attractivité des IDE dans le domaine des institutions, mais d'autres facteurs, comme la taille et le dynamisme des marchés, jouent un rôle dans les déterminants de la localisation des IDE, notamment pour les IDE non dirigés vers les activités d'extraction. Plus généralement, notre propos ici n'est pas d'élaborer un modèle économétrique qui nécessiterait de prendre en compte les questions de spécification, de variables omises, d'autocorrélation....

Comment expliquer alors que des pays exhibant des performances très faibles sur les indicateurs de gouvernance reçoivent malgré tout des flux d'investissement élevés ? Ou, symétriquement, que des pays ayant de bonnes performances en matière de gouvernance reçoivent peu d'IDE ?

Nous pouvons, sur la base de notre analyse du fonctionnement des systèmes d'insiders, faire l'hypothèse que le principal facteur d'attractivité pour les IDE, outre les variables de base telles que la taille et le dynamisme du marché, tient essentiellement à la volonté des insiders du pays bénéficiaire (élites publiques et privées confondues) de faire entrer (ou non) un nouvel acteur sur le marché. La question déterminante est alors celle-ci : les tenants du système d'insiders ont-ils un intérêt (personnel ou collectif, à court ou moyen terme) à l'arrivée d'IDE ou bien perçoivent-ils l'arrivée d'IDE comme une menace pour leurs positions rentières ?

Si tel est le cas, les insiders résistent à l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché. Cette résistance se traduit, pour l'investisseur étranger, par une accumulation de difficultés touchant au non-respect de ses droits de propriété, à la multiplication des obstacles administratifs... malgré l'existence fréquente de codes d'investissements formellement accueillants.

A l'inverse, il se peut qu'un autre pays, affichant des performances comparables ou même inférieures en matière de gouvernance, attire des montants supérieurs d'IDE. Les mêmes difficultés auxquelles était confronté l'investisseur dans le premier cas sont ici aplanies car les acteurs locaux trouvent intérêt à l'accueil de ces investissements étrangers. Des facilités sont accordées aux IDE, sur un mode plus ou moins formel, pour franchir tous les obstacles (lourdeurs administratives, instabilité et opacité des règles, lenteur et partialité de la justice...). Ces facilités peuvent obéir à une stratégie d'accueil établie en fonction d'objectifs à long terme de développement du pays (correspondant par exemple au 'filtrage' des IDE par la Corée des années 1980-90) ; elles peuvent obéir à des critères politiques fonction de la nationalité de l'investisseur et des zones d'influences des grands acteurs politiques mondiaux ; enfin, elles peuvent être aussi dictées par le souhait des insiders d'accéder à des rentes sectorielles qu'ils ne peuvent exploiter par eux-mêmes (investissements dans l'extraction des ressources naturelles).

L'analyse de l'économie politique au sein des pays en développement permet ainsi de comprendre pourquoi la 'bonne gouvernance' dans un pays ne saurait être le critère pertinent pour l'analyse de la localisation des IDE.

2^{ème} exemple : La corruption contre la croissance ?

Dans la base de données « Profils Institutionnels », la décomposition de l'indicateur du niveau de corruption entre petite corruption (affectant les relations entre citoyens et administrations) et grande corruption (entre entreprises et Etat) dévoile que la petite corruption est davantage corrélée au niveau de revenu par tête que ne l'est la grande corruption²⁶. Autrement dit, la corruption dans ses deux dimensions est effectivement liée au niveau de développement, mais elle l'est davantage dans sa composante 'petite corruption', affectant les relations quotidiennes des populations avec les administrations : il y a peu de petite corruption dans les pays développés. La 'grande corruption', par définition moins perceptible par la population dans son ensemble, affecte tous les pays, développés et en développement.

En matière de croissance de moyen-long terme, l'analyse de la relation entre corruption et performance économique révèle une très faible corrélation entre les deux phénomènes²⁷. Même si un nombre important de pays ont de faibles niveaux de performance économique pour un haut niveau de corruption (Côte d'Ivoire, Yémen, Cameroun, Zimbabwe, Gabon, Kenya, Pérou, Tchad, Philippines...), toutes les autres combinaisons se présentent : pays où la corruption est faible ainsi que la performance économique (France, Japon...), pays à forte performance et faible corruption (Irlande, Chili, Singapour, Norvège...) et, à première vue plus étonnant, pays à fort niveau de corruption et performances élevées comme le Vietnam, la Malaisie, la Thaïlande, Maurice, la République Dominicaine, l'Inde, la Chine.

²⁶ Le coefficient de corrélation entre le niveau de la petite corruption et le PIB par tête est de -0.66 contre -0.53 pour la grande corruption (source « Profils Institutionnels »).

²⁷ Le coefficient de corrélation entre petite corruption et croissance (mesurée ici par la croissance moyenne du PIB par tête, source PNUD) est de 0,02 et de 0,04 entre grande corruption et croissance (source « Profils Institutionnels »).

Une telle diversité de situations montre qu'il n'y a pas de relation simple entre corruption et croissance. Les pays combinant hautes performances économiques et corruption représentent un défi aux analyses et prescriptions standards.

Réinterpréter la corruption

Comment comprendre que des pays en développement aux performances économiques contrastées ne puissent pas être discriminés sur la base de leur score en matière de corruption ?

Nous nous appuyons sur Khan (2006) et sur nos analyses précédentes pour éclairer les facteurs structurels à l'œuvre derrière la corruption dans les pays en développement. Tout d'abord, les élites économiques et politiques (insiders) fondent leur domination sur le reste de la société précisément par le fait qu'elles sont les seules à disposer de droits durablement protégés, notamment en matière de propriété. En effet, les institutions nécessaires à la définition, au transfert et à la protection des droits de propriété de façon universelle sont extrêmement coûteuses à mettre en place et à faire fonctionner. Le faible niveau de ressources fiscales et de productivité des actifs (qui est par définition la règle dans les pays en développement), fait que les détenteurs d'actifs n'ont généralement ni l'incitation, ni les ressources suffisantes pour financer un bon niveau de protection de leurs actifs. Seuls des pays développés ont les moyens de procurer à tous les agents économiques ce type de protections à un niveau systémique. Les conséquences de cette insécurité juridique structurelle doivent donc être gérées, au niveau individuel, par des moyens informels ou illicites qui apparaissent comme de la corruption.

Cette protection, obtenue grâce à la proximité avec le pouvoir politique ou administratif, est le plus souvent informelle. Elle assure un accès privilégié des insiders à un certain nombre de ressources. Pouvoir et richesse sont donc intimement liés. Maintenir la stabilité politique et sociale implique d'incessants transferts de ressources au profit des différents groupes d'intérêts en dehors ou à côté des canaux officiels, formels, de la dépense publique. C'est une exigence fonctionnelle vitale de ces sociétés, plus qu'une pathologie. Il suffit d'observer les montants redistribués par habitant via la dépense publique officielle dans les pays développés pour mesurer l'importance fonctionnelle de ce type de transferts (par exemple : niches fiscales, avantages corporatistes...).

Khan (2006) pointe également la rareté des ressources fiscales (elle-même conséquence du bas niveau de développement), qui conduit à une offre limitée de services publics de base par les institutions publiques formelles. La multitude des arrangements informels permettant à la population d'avoir accès à ces services explique une bonne part de la 'petite corruption' dans les pays en développement (Olivier de Sardan, 1999) (par exemple : accès à l'eau, aux services hospitaliers...).

Enfin, les Etats poursuivant des objectifs de croissance peuvent choisir des groupes d'intérêts du secteur public ou privé pour les inciter à réaliser des gains de productivité ou atteindre certaines cibles de performances. Tel a été le cas de nombreux pays européens et asiatiques dans leurs périodes de décollage économique au cours du XX^{ème} siècle. La mise en place de ces politiques publiques implique la création de transferts qu'il s'agit de bien gérer pour qu'ils agissent comme des incitations (déductions fiscales, subventions, taux d'intérêts bonifiés...). Le risque est que l'incitation fonctionne un temps mais que l'accumulation de rentes par des groupes d'intérêts particuliers finisse par leur permettre de « capturer » des segments du secteur public (hommes politiques, fonctionnaires, justice), afin de sécuriser un accès automatique à ces ressources indépendamment de leurs performances. Ce phénomène « d'enracinement » (*entrenchment*), s'est en effet produit sous des formes plus ou moins prononcées dans tous les pays en développement et développés qui ont mené des politiques de croissance impliquant de stimuler des groupes précis pour les amener à contribuer activement à la réalisation d'un objectif de développement national. L'étroite association de groupes d'insiders relevant des sphères publiques et privées dans la réalisation d'objectifs communs, voire leur confusion (favorisée par les transferts de ressources et de personnes entre secteur public et privé), s'est avérée un puissant facteur de corruption.

Comme l'observe Kaufmann (2005), la plupart de ces mécanismes de 'capture de l'Etat' par des groupes d'intérêts privés n'ont pas disparu dans les pays développés. Ils ont tout simplement été formalisés et légalisés. Ils permettent ainsi aux grandes entreprises de peser légalement sur la formulation des lois et réglementations (par exemple au travers des pressions des lobbies ou du financement

privé des partis politiques). Le fait que ces pressions et ces transferts soient effectués en toute légalité, ‘en y mettant les formes’, ne change rien à leur nature (collusive) et à leur visée (achat de privilèges).

Au total, cette analyse appelle donc à une compréhension des phénomènes de corruption plus large qu’une approche fondée sur la stricte légalité. De fait, le changement institutionnel associé au développement économique ne s’accompagne pas nécessairement d’une diminution des détournements de biens publics et des abus de biens sociaux. La relation entre corruption et performance économique est beaucoup plus complexe que ne le supposent la plupart des préconisations de lutte contre la corruption. Rassembler indistinctement sous le terme de ‘corruption’ des phénomènes aussi hétérogènes que des transferts publics informels permettant d’assurer un minimum de sécurité des droits, de stabilité sociale et de services publics ou des transferts ciblés en direction de secteurs de croissance, n’explique rien.

La plupart des analyses standards stigmatisent simplement, sur un mode moralisateur, la captation de ressources publiques par les élites publiques et privées des pays en développement mais ce faisant, ignorent ses déterminants structurels (échange de la stabilité de l’ordre social contre un accès privilégié aux rentes, rareté des ressources fiscales et faible productivité des actifs), atténuent la question de la responsabilité des pays développés dans la ‘grande corruption’, et détournent l’attention de la question pertinente du point de vue du développement économique : comment faire en sorte que les arrangements entre groupes d’intérêts soient non pas supprimés mais rendus aussi productifs que possible ?

3.3. L’hypothèse du Monopole Focal de Gouvernance pour amorcer le décollage économique²⁸

Nous cherchons à approfondir notre compréhension des liens entre développement et changement institutionnel en nous appuyant sur des recherches antérieures (Meisel, 2004) qui font de la capacité des institutions à produire de la **confiance à travers le système de régulation économique, politique et sociale**, le facteur-clé de la croissance à long terme des économies.

Pour North (1994), les causes de la croissance de long terme sont d’abord à rechercher dans l’existence d’incitations à une organisation efficiente. La structure des incitations des agents économiques (individus et organisations) est donnée par les institutions (les règles du jeu). C’est l’efficacité de ces systèmes d’incitation qui fait qu’un Etat et un marché fonctionnels peuvent s’imposer et générer à la fois la possibilité et l’envie de prendre le risque d’investir, de produire, de créer de la richesse. Selon lui, les variables explicatives classiques de la croissance à long terme invoquées par les économistes (accumulation de capital, technologies, économies d’échelle) sont bien plus des manifestations que des facteurs de croissance.

La relation entre confiance et croissance emprunte essentiellement deux canaux : celui des coûts de transaction et celui des anticipations.

- D’après North et Wallis (1986), les **coûts de transaction** peuvent représenter jusqu’à la moitié du PIB d’un pays développé. Agir sur ces coûts est un puissant moyen d’action sur la croissance. Plus le capital de confiance entre partenaires contractants est grand, plus les coûts d’information, de spécification et de contrôle de l’exécution des contrats sont réduits, donc plus les relations de coopération sont facilitées. La valeur de cet actif collectif qu’est la confiance peut être approchée par la somme des réductions de prime de risque exigées par les partenaires par rapport à une situation d’absence totale de confiance (Breton et Wintrobe, 1982).

- La relation entre confiance et croissance emprunte également le canal des **anticipations** : la décision d’investir (pour une entreprise dans le capital physique ou humain, pour un ménage dans l’éducation de ses enfants, dans des actifs financiers) suppose une réduction raisonnable des

²⁸ Cette innovation s’appuie sur un programme de recherches sur la gouvernance des entreprises, la gouvernance publique et les indicateurs de gouvernance mené au Centre de Développement de l’OCDE (Oman, 2003 ; Oman et al, 2003 ; Meisel, 2004 ; Arndt et Oman, 2006).

incertitudes, autrement dit, un minimum de visibilité et de confiance dans le futur.

Dans les pays dominés par le jeu des factions d'insiders, où les règles et les institutions formelles ne se sont pas imposées comme facteur de création de confiance systémique, la confiance (interpersonnelle) reste extrêmement limitée par la taille du groupe des insiders et par le degré de crédibilité qu'ils parviennent à donner à leurs engagements. Une question se pose alors : comment et pourquoi certains pays en développement qui présentaient toutes ces caractéristiques sont-ils parvenus, en quelques décennies, à la fois à générer des taux de croissance durablement élevés sur une base institutionnelle de départ très peu formalisée et à opérer dans le même temps leur mutation d'un mode de régulation (informel et personnalisé) à l'autre (formel et dépersonnalisé) tout en ne s'appuyant que sur les ressources de l'ordre social antérieur ?

Notre analyse, qui considérait jusqu'ici le développement institutionnel selon trois dimensions (Dépersonnalisation, Formalisation des règles et Ouverture des systèmes de régulation sociale) doit donc s'enrichir d'un nouvel outil pour rendre compte des mutations institutionnelles survenues lors des épisodes de décollages économiques de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Le Monopole focal de gouvernance

Les résultats obtenus dans la partie empirique de notre analyse (Section 2) ont montré que les pays qui ont connu des phases d'accélération forte et soutenue de leur croissance (notamment en Asie, mais aussi en Europe continentale dans l'Après guerre) ont mis au point **des systèmes de coordination des acteurs et de sécurisation des anticipations qui ont permis de démultiplier la production de confiance dans la société**. Ces modes d'organisation, que nous baptisons du nom générique de **Monopole focal de gouvernance** (Meisel, 2004), ont permis, à des degrés divers, de réguler le jeu des intérêts particuliers dans le champ économique et social en vue de réaliser un intérêt « le plus commun possible ». Une telle régulation s'est avérée particulièrement profitable dans des pays où les incitations de marché ne fonctionnaient pas à l'échelle systémique, c'est-à-dire où les signaux des marchés nationaux et internationaux ne suffisaient pas à coordonner les agents économiques sur un équilibre productif.

Le Monopole focal de gouvernance s'est historiquement matérialisé par une ou quelques organisations-clés qui coordonnent, qui 'focalisent', l'ensemble des relations entre les groupes d'intérêts prédominants aux différents niveaux de la société (international, national, local). L'existence d'un Monopole focal de gouvernance permet de dépasser les luttes oligopolistiques entre ces groupes pour l'accès aux rentes. Ces luttes entre groupes d'intérêts ou entre coalitions d'insiders comme nous l'avons vu, sont très coûteuses pour la société. L'institution en position de Monopole focal a précisément la capacité d'une part d'associer les intérêts particuliers qui comptent le plus à la définition d'un intérêt « commun » et d'autre part de les inciter à réaliser cet intérêt commun souhaitable. Elle permet de faire en sorte que le jeu focalisé, régulé, des interactions entre forces rivales permette continuellement à un intérêt commun d'émerger et d'être réalisé. Elle fait prévaloir la **convergence** des intérêts sur les divergences. Le Monopole focal de gouvernance modifie donc la structure des incitations et des informations dans les jeux d'intérêts particuliers afin qu'ils servent un intérêt beaucoup plus large que le leur propre.

On peut modéliser les bénéfices d'un Monopole focal à l'aide de la théorie des jeux (Meisel, 2004). La force du Monopole focal de gouvernance dépend de sa capacité à attirer dans son orbite les négociations entre groupes d'intérêt, de sorte que les parties prenantes ne s'intéressent pas seulement à ce que pense ou va faire l'autre (pure rivalité stratégique), mais à ce sur quoi une solution stable, unique, peut être établie. Si le Monopole focal est suffisamment puissant, il aboutit à ce que le niveau collectif est d'emblée pris en compte par chacun des groupes d'intérêts dans l'élaboration même de sa stratégie, parce que la négociation a toutes les chances de passer, à un moment ou à un autre, par la médiation de l'institution en position de monopole focal. Puissant réducteur d'incertitudes, le Monopole focal agit donc directement sur la croissance via la réduction **des coûts de transaction**, ainsi que via la sécurisation des **anticipations** pour les agents.

Le concept de Monopole focal de gouvernance dépasse les notions d'interventionnisme ou de dirigisme puisqu'il s'appuie sur une compréhension simultanée des logiques des organisations publiques et

privées. Il dépasse également la simple opposition entre intérêts publics et privés pour s'intéresser à l'inclusion d'un maximum de groupes d'intérêts **particuliers** dans la définition et la réalisation de leur intérêt **commun**.

Plusieurs expériences historiques illustrent le fonctionnement du Monopole Focal de Gouvernance

Plusieurs pays, dans l'histoire récente, ont mis en place des institutions incarnant le concept de Monopole focal de gouvernance à un niveau local, régional, sectoriel ou national : la France des « Trente Glorieuses », Taiwan à partir de 1949, Singapour sous Lee Kuan Yew à partir de 1959, la Corée du Sud sous Park Chong Hee à partir de 1961 et la Chine à partir de 1949.²⁹ L'acquisition, par certaines institutions de gouvernance publique dans ces pays d'une capacité à coordonner les intérêts privés en se positionnant comme point focal incontournable des relations de gouvernance, est un trait commun distinctif de ces pays.

Le Monopole focal de gouvernance a souvent pris la forme de créations institutionnelles originales favorisant le dialogue et la coordination entre élites publiques et privées, dans lesquelles la confiance est inextricablement créée sur une base **à la fois** interpersonnelle, processuelle et institutionnalisée³⁰ : le Commissariat au Plan en France, le Conseil de Planification économique (*Economic Planning Board*) en Corée, le Conseil de Développement économique (*Economic Development Board*) et le Conseil National des salaires (*National Wage Council*) à Singapour, la Commission pour le Développement industriel (*Industrial Development Commission*) ainsi que les multiples associations créées sous tutelle du Kuomintang à Taiwan, et plus généralement, notamment dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est les plus performants, un grand nombre de structures institutionnalisant l'échange régulier d'informations et d'opinions entre responsables administratifs, politiques, économiques, voire syndicaux (Amsden, 1997; Lee Kuan Yew, 2000; Rodrik, 1994; Root, 1996; Woo-Cumings, 1999).

Une formule de Jean Monnet (1976), père de l'Europe et fondateur, en 1946, du Commissariat Général au Plan en France, résume le trait caractéristique fondamental commun à toutes ces démarches : il s'agissait de faire en sorte que « *l'initiative privée se pliât d'elle-même aux exigences de l'intérêt général* » en alignant les rendements privés sur les rendements sociaux, c'est-à-dire **en intéressant les intérêts particuliers à la réalisation d'objectifs socialement souhaitables**.

Rien n'indique toutefois que le Monopole focal de gouvernance fasse cesser les processus d'enracinement des groupes d'intérêts particuliers. Au contraire, les transferts publics et la stabilité politique sont généralement propices à la consolidation de leurs positions. Simplement, afin de conserver ou accroître leurs avantages à moindres frais, ils ont eu tout intérêt, du moins pour une période, à accepter les impératifs fonctionnels du Monopole focal de gouvernance.

Selon des processus similaires, la concertation entre les organisations représentatives du secteur privé, des syndicats et le gouvernement a contribué de manière décisive à la réussite de plans de stabilisation par exemple en Israël (Plan de Stabilisation de 1986 dit 'hétérodoxe') et au Mexique (Pacte de Solidarité Economique, 1987).

Il est arrivé, dans certains pays, que les arrangements entre insiders ne parviennent à produire un Monopole focal de gouvernance qu'au niveau sectoriel. Tel a pu être le cas du Brésil (dans l'automobile et l'aviation), de la Colombie dans le secteur du café, et du Chili dans plusieurs secteurs (Schneider, 1997 ; Silva, 1997)

L'Italie dans l'Après-guerre présente un cas intéressant où le Monopole focal de gouvernance n'a pu être mis en place au niveau national du fait d'une forte implantation d'intérêts mafieux au Sud et d'un faible ancrage de l'Etat-Nation. C'est à un niveau décentralisé et sectoriel, essentiellement dans la moitié Nord du pays, que des arrangements du type Monopole focal de gouvernance se sont imposés

²⁹ Il y a bien sûr des différences importantes parmi les régimes mentionnés, entre les régimes autoritaires au sens strict du terme (la Chine, Taiwan, la Corée du Sud), et ceux démocratiquement élus (Singapour, France).

³⁰ Pour une définition précise de ces trois modes de production de la confiance, voir Zucker, 1986.

comme mode de coordination des acteurs (districts industriels) et sous l'égide des dirigeants politiques locaux.

L'Argentine, tout au long du XX^{ème} siècle, présente au contraire tous les symptômes d'une incapacité des élites à mettre en place ce type d'arrangement. Le pays s'est caractérisé par d'incessantes luttes de pouvoir entre groupes d'intérêts antagonistes ne parvenant pas à constituer un monopole focal de gouvernance.

La Corée du Sud des années 1960 aux années 1990, a opéré son décollage économique avec un Etat fortement coordinateur et anticipateur. L'intervention de l'Etat sur l'économie passait plus par des politiques d'incitation distordant les prix ('filtrage' des importations et des IDE, soutiens sectoriels aux exportations) que par la dépense publique, la propriété publique des entreprises ou les politiques sociales. Le degré de formalisation des règles y était peu avancé et la corruption très élevée. La sécurité des transactions que l'environnement institutionnel général n'offrait pas était recréée au sein de grands groupes multisectoriels (les *chaebols*) par l'internalisation des grandes fonctions stratégiques complémentaires (industrielles, financières, commerciales, arbitrales) nécessaires à la réalisation des objectifs industriels fixés. Ces objectifs étaient eux-mêmes coordonnés par l'Etat, qui offrait de fortes incitations fiscales et bancaires mais contraignait ces groupes à se soumettre à la concurrence sur les marchés mondiaux. L'accès aux rentes (crédits bonifiés, subventions aux exportations...) était en effet conditionné à l'atteinte d'objectifs de rentabilité et de compétitivité internationale. Et la menace de retrait de ces rentes était crédible. La stratégie combinait la 'carotte' (des soutiens publics) et le 'bâton' (de la concurrence internationale) (Rodrik, 2004).

La France des « Trente Glorieuses » a connu également un Etat hautement coordinateur-anticipateur, avec le rôle décisif du Trésor au sein du Ministère des Finances, des commissions sectorielles animées par le Commissariat Général au Plan à partir de 1946, le poids des « champions nationaux » à partir des années 1960 (Meisel, 2004). Cette constellation d'acteurs fortement coordonnée par la sphère publique a assuré des performances économiques très élevées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début des années 1970. L'intervention publique en France a joué sur une palette plus large qu'en Corée ou à Taïwan, en s'appuyant sur un niveau de dépense publique élevé, une forte implication de l'Etat dans les principales banques et grandes entreprises du pays et une politique sociale fortement redistributrice. Le degré de formalisation des règles y était aussi plus élevé que dans les pays d'Asie à développement rapide.

Ces Etats en position de monopole focal fonctionnel (c'est-à-dire en position d'infléchir la logique privée des coalitions d'intérêts particuliers dans le sens de l'intérêt général sur le long terme) se sont arrangés, sur des périodes suffisamment longues, pour rendre compatibles entre eux les intérêts des élites économiques, sociales, administratives et politiques (les insiders), et donc promouvoir au maximum leur intérêt collectif en évitant les jeux conflictuels à somme négative.

Subordonnée à cette priorité s'est également posée la question de rendre les intérêts des insiders eux-mêmes compatibles avec une croissance relativement équitable, c'est-à-dire dont les bénéfices étaient diffusés à travers la population. En effet, un mécontentement parmi les couches populaires est toujours susceptible d'être exploité par une faction de l'élite nationale afin de déstabiliser en sa faveur l'équilibre des forces antérieurement établi entre élites. Des politiques volontaristes ont donc été menées afin de « ne laisser personne sur le bord de la route », quitte à opérer des transferts importants vers les populations les moins favorisées. C'est par exemple le rôle de la Sécurité Sociale en France à partir de 1945, du soutien aux populations rurales en Corée à partir de la réforme agraire (Root, 1996), ou de la politique de logement populaire menée à Singapour à partir des années 60 (Lee Kuan Yew, 2000).

Qian (2001) montre ainsi que si la plupart des réformes en Chine ont produit de bons résultats à partir de 1978, c'est notamment parce que les dirigeants ont porté une attention constante aux intérêts des différents acteurs sociaux concernés par le processus de réforme, et avant tout aux intérêts des différentes factions au sein des insiders eux-mêmes. Ils n'ont pas hésité à emprunter des chemins non conventionnels *a priori* surprenants pour des observateurs étrangers tels, par exemple, le système fédéraliste depuis 1978 et la réussite des Township-Village Entreprises. Une explication institutionnelle éclaire ainsi le formidable écart de performance entre les économies chinoise et russe dans les années 1990, alors qu'aucun des deux pays ne disposait des institutions universellement recommandées par les

institutions financières internationales, qu'il s'agisse de marchés financiers sécurisés, d'institutions de gouvernance des entreprises transparentes et responsables vis-à-vis de leurs actionnaires, ni plus généralement des institutions de bonne gouvernance garantissant le respect des droits de propriété, le contrôle de la corruption ou la prééminence de l'Etat de droit et de la démocratie.

Au total, la formation d'un Monopole focal de gouvernance permet d'amorcer, au sein d'un système d'insiders, le processus de création de confiance sur une base suffisamment large pour élever durablement le rythme de croissance (décollage économique), alors même que le corps social n'est pas encore à même de se doter de règles formalisées impersonnelles à un niveau systémique.

Comme cette production de confiance s'effectue dans le cadre de l'ordre social traditionnel, elle utilise les modes de régulation sociale ancrés dans les liens interpersonnels. Les épisodes d'accélération de la croissance qu'ont connus les pays d'Asie depuis 40 ans nous montrent que, pour relever significativement et durablement la croissance, les institutions constituant le Monopole focal ont généré des **capacités de gouvernance spécifiques dans trois domaines** :

- 1/ la capacité d'élaborer une **vision stratégique du développement** et de la faire partager au-delà du cercle des insiders ;
- 2/ la capacité d'élaborer des **systèmes d'incitations ciblées** sur des filières productives prioritaires en sécurisant leur environnement institutionnel, la R&D et l'absorption de technologies-clés (la carotte) mais sans chercher à instaurer une 'bonne gouvernance' systémique qui serait hors de portée à ce stade;
- 3/ la capacité de **discipliner** les bénéficiaires de tels systèmes d'incitations ciblées en les liant à l'atteinte d'objectifs de performance contraignants (gains de productivité, gains de parts de marchés internationaux) et à une menace crédible de les voir supprimer (le bâton).

Ces capacités de gouvernance dépassent largement le champ de la 'bonne gouvernance'. Nous élaborons, dans la section suivante, des outils pour mesurer ce concept élargi de gouvernance, tourné vers le développement.

SECTION 4 : UN CONCEPT ELARGI DE 'GOUVERNANCE POUR LE DEVELOPPEMENT'

De l'ensemble des analyses empiriques et théoriques menées jusqu'ici, nous tirons une nouvelle définition élargie de la gouvernance : la 'gouvernance pour le développement'.

Meisel (2004) suggère, sans faire référence à un modèle institutionnel particulier, que de 'bonnes institutions' sont celles capables de préserver durablement la confiance du public, c'est-à-dire d'anticiper sur les facteurs potentiels de destruction de la confiance.

A partir de cette définition et des résultats de notre analyse, nous posons le concept de 'gouvernance pour le développement', élaboré à partir du lien qu'il établit entre capacités de gouvernance spécifiques et croissance à moyen-long terme des pays en développement.

La '**gouvernance pour le développement**' recouvre ainsi :

1/ l'ensemble des institutions qui génèrent de la confiance entre agents et organisations via des arrangements tenant compte du niveau de développement de chaque pays (Monopole focal de gouvernance, Formalisation des règles).

2/ l'économie politique des systèmes de régulation sociale (l'Ouverture du système d'insiders).

Nous appuyant sur cette définition, nous formons à partir des variables de la base de données « Profils Institutionnels » **trois familles d'indicateurs** correspondant aux fonctions de Coordination et anticipation (I), d'Ouverture du système de régulation sociale (II) et de Formalisation des règles (III). Nous identifierons dans la suite de l'analyse et dans les tableaux en annexe ces trois familles d'indicateurs par des chiffres romains.

Ces familles sont composées respectivement des variables suivantes (détaillées en Annexe 5) :

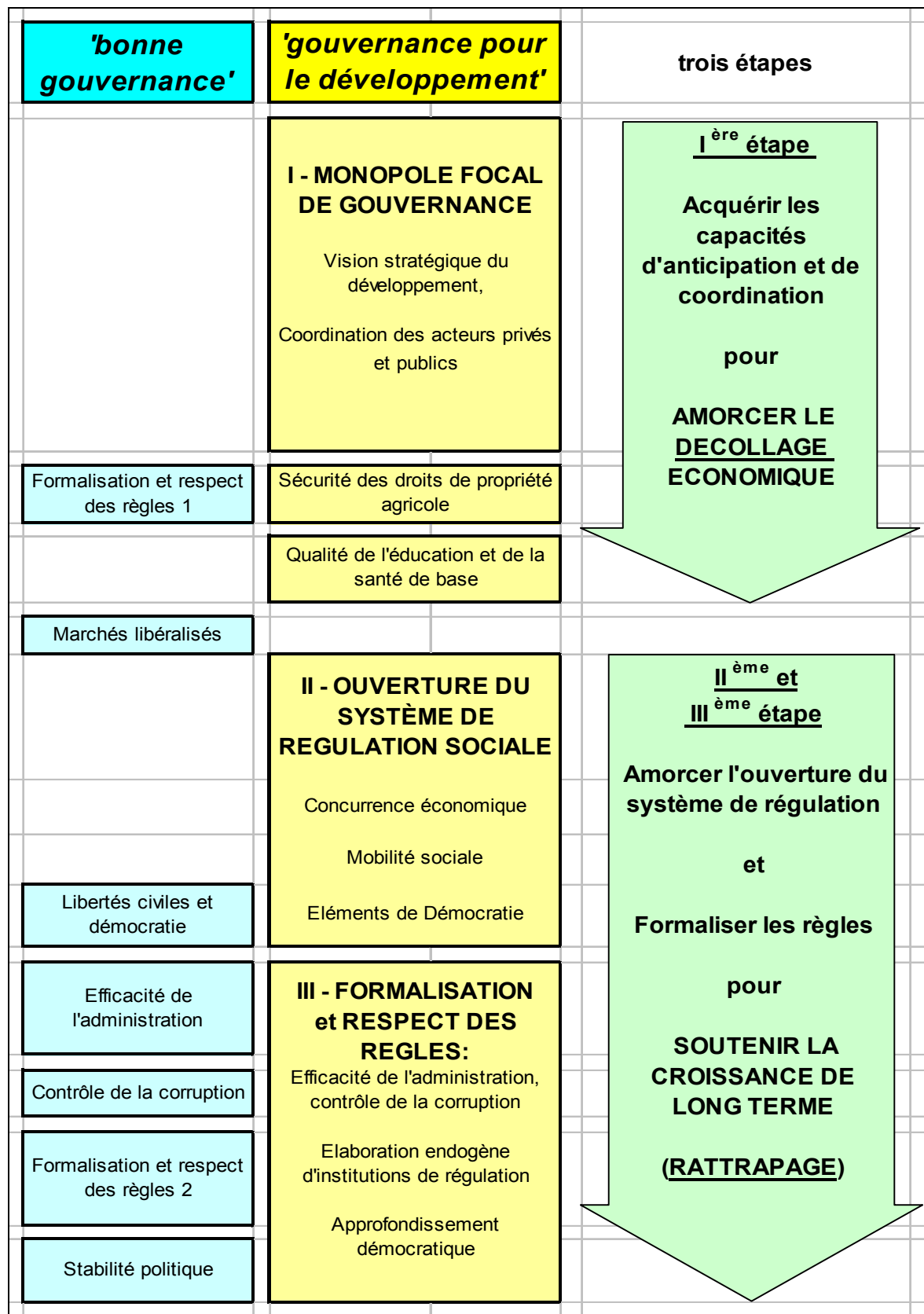
(I) indicateurs de coordination-anticipation : Capacité de l'Etat à animer des formes de concertation pour faire émerger un intérêt commun, Capacité d'arbitrage autonome de l'Etat, Priorités des élites pour le développement, Coordination au sein et entre les administrations, Capacité des autorités politiques, Vision stratégique des autorités, Aptitude de la société pour l'innovation, Environnement technologique des entreprises, Investissement dans le futur de la population, Environnement technologique, Capital-risque.

(II) indicateurs d'ouverture du système de régulation sociale eux-mêmes décomposés en trois sous-ensembles : ouverture économique, sociale et politique. Au titre de l'ouverture du champ économique, on inclue les indicateurs suivants : Régulation de la concurrence, Facilité de création d'entreprise, Facilité d'entrée sur le marché, Actionnariat dispersé, Information sur le capital des entreprises. Au titre de l'ouverture du champ social : Mobilité sociale, non-Segmentation du marché du travail et non-Discrimination fondée sur des critères ethniques, religieux ou de genre, Formation des élites, Libertés syndicales. Et au titre de l'ouverture du champ politique : Droits politiques et libertés civiles, Pluralisme des médias, Décentralisation, Transparence des processus de concertation.

(III) indicateurs de formalisation du système de régulation sociale : Efficacité de l'administration publique, Contrôle de la corruption, Sécurité des droits de propriété formels, Sécurité des transactions sur les marchés des biens et services et sur les marchés financiers, Sécurité des droits et transactions fonciers, Solidarités institutionnelles, Régulation du système financier, respect du Droit du travail.

Dans le Graphe 9 présenté ci-dessous, nous comparons ces indicateurs avec ceux du World Bank Institute. Les indicateurs visant à évaluer la 'gouvernance pour le développement' (colonne du milieu) recouvrent un champ beaucoup plus large que celui des six indicateurs de 'bonne gouvernance' du WBI (colonne de droite). Adaptés aux différentes phases du développement (le décollage puis le rattrapage), ils ne procèdent pas des mêmes regroupements. Ils réunissent une large partie, mais pas la totalité, des indicateurs de la base « Profils Institutionnels ».

Graphe 9 : De la 'bonne gouvernance' à la 'gouvernance pour le développement'



Conclusion

Aucune théorie économique explicite ne vient soutenir la ‘bonne gouvernance’ que la plupart des bailleurs ont placée en tête des priorités des politiques d’aide au développement. Implicitement, la ‘bonne gouvernance’ suppose un monde homogène, où les pays pauvres ont les mêmes caractéristiques institutionnelles que les pays riches, mais sont affectés de pathologies qui les empêchent de les rejoindre (corruption, manque de démocratie, défaillances de l’Etat, défaillances du marché...). Réduire ces pathologies (appliquer la ‘bonne gouvernance’), c’est favoriser leur rattrapage. Cette vision du monde est fondée sur l’indépendance absolue des sphères politique et économique dans leurs effets sur les sociétés. Il en résulte que dans la sphère économique, les mêmes incitations (par les prix par exemple) sont supposées provoquer partout les mêmes effets (produire, investir...), à quelque niveau de développement que l’on soit.

Cette vision débouche sur une prescription universelle de ‘bonne gouvernance’ dont on a vu que les effets sur la croissance étaient faibles voire nuls. Cette vision n’est même pas partagée par les investisseurs internationaux qui ne font pas de la ‘bonne gouvernance’ un critère majeur de localisation de leurs investissements. On peut donc avancer, en réponse à la question posée dans le titre, que la ‘bonne gouvernance’ n’a pas prouvé sa pertinence comme stratégie de développement.

Pour nous, les pays du Sud ne sont pas des pays qui seraient « riches s’ils n’étaient malades ». Ils sont structurellement différents quant au mode de fonctionnement de leurs systèmes de régulation sociale. Leurs caractéristiques encore prédominantes aujourd’hui ne relèvent pas de pathologies mais du mode de régulation qui a structuré les sociétés depuis des milliers d’années, dont se sont extraits les pays d’Europe il y a quelques siècles pour inventer de nouveaux modes de régulation. Ces nouvelles régulations se sont avérées extraordinairement efficaces aux plans de la création de richesse, de l’innovation technologique et du développement des libertés individuelles.

Cette différence profonde de fonctionnement fait que le passage de pays pauvre à pays riche implique des changements radicaux, des ruptures profondes, qui provoquent de fortes résistances dont l’issue est incertaine.

La lente émergence de la modernité dans les pays actuellement développés, son apprentissage laborieux, ses luttes sociales et politiques, ses profonds reculs (guerres civiles américaine et européennes) nous donnent une image des défis auxquels sont confrontés les pays du Sud aujourd’hui.

Mais le chemin à parcourir pour un pays en développement n’est plus celui tracé par les pays aujourd’hui développés. D’une part les pays du Sud n’avancent pas en terrain inconnu : ils n’ont pas à inventer *ex nihilo* la comptabilité en partie double, la responsabilité limitée des entrepreneurs, le cadastre, le droit de vote... D’autre part, ils sont confrontés à la destruction lente mais inéluctable de leurs modes de fonctionnement millénaires de production de confiance alors même que cette destruction n’est pas compensée spontanément par la mise en place des régulations formalisées que les pays développées ont inventées et ajustées en permanence depuis plusieurs centaines d’années. Enfin, l’antériorité et la prééminence du mode de développement des pays du Nord font que l’exportation de ce « modèle » est vécue sur un mode normatif, ce qui en limite l’appropriation.

Le concept élargi de la ‘gouvernance pour le développement’ qui émerge de ce travail ouvre une voie possible pour la gouvernance et le changement institutionnel sur un mode non normatif, mobilisant de nouvelles capacités de gouvernance, davantage au service de la croissance et du développement.

Références Bibliographiques

Acemoglu D., S. Johnson et J. Robinson [2001], « *The Colonial Origins of Comparative Development* », *American Economic Review*.

Acemoglu D., P. Aghion et F. Zilibotti [2002], « *Distance to Frontier, Selection, and Economic Growth* », NBER Working Paper 9066.

Amsden A.H. [1997], « *South Korea: Enterprising groups and entrepreneurial government* », in A.D. Chandler, F. Amatori et T. Hikino (dir.), *Big Business and the Wealth of Nations*, Cambridge University Press, New York.

Aoki M. [1995], « *An Evolving Diversity of Organizational Mode and its Implications for Transitional Economies* », *Journal of Japanese and International Economies*, No. 9.

Aoki M. [2000], « *Information and Governance in the Silicon Valley Model* », Cambridge University Press, New York.

Arndt Ch. et Ch. Oman [2006], « *Uses and Abuses of Governance Indicators* », Centre de Développement de l'OCDE, Paris.

Banque Mondiale [1993], « *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy* », Oxford University Press.

Banque Mondiale [1998], « *Beyond the Washington Consensus: Institutions Matter* », World Bank Latin American and Caribbean Studies, Washington D.C.

Bayard JF 1989] « *L'État en Afrique. La politique du ventre* ». Fayard, Paris.

Bénassy-Quéré A., M. Coupet, T. Mayer [2005] : « *Institutional Determinants of Foreign Investment* », CEPII, Document de travail No. 2005-05.

Berthelier P., A. Desdoigts et J. Ould Aoudia [2004] : « *Profils Institutionnels : Présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés* », *Revue Française d'Economie*, vol. XIX.

Braudel F. [1986], « *Civilisation matérielle et capitalisme* », Armand Collin, Paris.

Breton A. et R. Wintrobe [1982]: « *The Logic of Bureaucratic Conduct* », Cambridge University Press, Cambridge.

Chang H. J. [2001], « *Institutional Development in Developing Countries in a Historical Perspective. Lessons from Developed Countries in Earlier Times* » - Faculty of Economics and Politics University of Cambridge.

Evans P. [1995], « *Embedded Autonomy: States and Industrial Transformation* », Princeton University Press.

Fukuyama F. [1996], « *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity* », Free Press, New York.

Greif, A. [1993], « *Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders Coalition* », *The American Economic Review*, vol. 83, No 3.

Greif, A. [2004], « *Impersonal Exchange without Impartial Law: the CRS* », *Chicago Journal of International Law*.

Haber S. [2002] : « *Introduction : The Political Economy of Crony Capitalism* », in Haber (dir), *Crony Capitalism and Economic Growth in Latin America : Theory and Evidence* », Hoover Institution Press, Stanford University, Stanford.

Kaufmann D., A. Kraay et P. Zoido-Lobaton [1999], « *Governance Matters* », World Bank Working Paper No. 2196.

Kaufmann D., A. Kraay et P. Zoido-Lobaton [2002], « *Governance Matters II* », World Bank Working Paper No. 2772.

- Kaufman D. et A. Kraay [2002], « *Growth without Governance* », *Economia*, vol 3 (1).
- Kaufmann D. [2003], « *Governance Redux : the empirical challenge* », World Bank Institute, Banque Mondiale.
- Kaufmann D. [2004], « *Corruption Matters : Evidence-Based Challenge to Orthodoxy*, Journal of Development Policy and Practice, Canadian International Development Agency.
- Kaufmann D. [2005], « *Click Refresh Button: Investment Climate Reconsidered*, Development Outreach, WBI, Banque Mondiale.
- Khan M. [2004], « *State Failure in Developing Countries and Strategies of Institutional Reform*, SOAS Working Paper, University of London.
- Khan M. [2006], « *Governance and Anti-Corruption Reforms in Developing Countries: Policies, Evidence and Ways Forward* », UNCTAD, No. 42.
- Kuran, T [2005] : « *The Absence of Corporation in Islamic Law: Origins and Persistence* », *American journal of Comparative Law*, vol. 53.
- Lebart L., A. Morineau et M. Piron [1997], « *Statistique exploratoire multidimensionnelle* », 2nd Edition, Dunod, Paris.
- Lee Kuan Yew [2000], « *From Third World to First, The Singapore Story: 1965-2000* », Singapore Press Holdings et Time Editions.
- Maloney W. F. [2004], « *Informality Revisited* », *World Development*, Vol. XX – Banque Mondiale.
- Médard J. F. [1998] : « *La crise de l'État patrimonial et évolution récente de la corruption en Afrique sub-saharienne* », *Mondes en développement*, tome 26,102.
- Meisel N. [2004], « *Culture de gouvernance et développement: intérêt de l'expérience française pour la gouvernance des entreprises et la gouvernance publique dans les pays en développement* », Centre de Développement de l'OCDE, Paris. (« *Governance Culture and Development : A Different Perspective on Corporate Governance* », Development Centre, OECD, Paris).
- Meisel N. et J. Ould Aoudia [2007], « *Une nouvelle base de données institutionnelles : Profils Institutionnels 2006* », Document de travail de la DGTPE, No 2007/09, septembre.
- Monnet J. [1976], « *Mémoires* », Fayard, Paris.
- Moore M. et H. Schmitz [2007], « *Relations Between Investors and Political Actors* », Notes pour une présentation à l'atelier DFID-SOAS, Londres, juillet.
- North D. C. et R.P. Thomas [1973] « *The rise of the Western World* », Cambridge University Press (« *L'essor du monde occidental. Une nouvelle histoire économique* », 1980, Flammarion, Paris).
- North D. C. et J.J. Wallis [1986], « *Measuring the Transaction Sector in the American Economy, 1870-1970* », UCP, Chicago.
- North D. C. [1990], « *Institutions, Institutional Change and Economic Performance* », Cambridge University Press, UK.
- North D. C. [2005] : « *Le processus du développement économique* », Paris, Editions d'Organisations (éd. originale : « *Understanding the Process of Economic Change* », Princeton, University Press, 2005).
- North D. C., J.J. Wallis et B.R. Weingast [2006], « *A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History* », NBER Working Paper No. 12795.
- North D. C., J.J. Wallis, B.R. Weingast et S. B. Webb [2007], « *Limited Access Order in the Developing World: A New Approach to the Problems of Development* », Mimeo, Juin.
- Polanyi K. [1944], « *The Great Transformation* » (éd. française : « *La grande transformation* », Gallimard, 1983, Paris)
- Olivier de Sardan J.P. [1999], « *A moral economy of corruption in Africa ?* » *The Journal of Modern African Studies*, 37 (1), pp. 25-52. Cambridge University Press.
- Olson M. [1982] : « *The Rise and Decline of Nations : Economic Growth, Stagflation and Social*

Rigidities », Yale University Press, New Haven, CT.

Oman Ch. (édité par) [2003], « *Corporate Governance in Development : The Experiences of Brazil, Chile, India and South Africa* », Centre de Développement de l'OCDE – Center for International Private Enterprise.

Oman Ch., S. Fries et W. Buiter [2003]: « *La Gouvernance d'entreprise dans les pays en développement, en transition et les économies émergentes* », Cahier de politique économique No. 23, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.

Ould Aoudia J. [2006] : « *Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens* », Notes et Documents No. 28, Agence Française de Développement, Paris. ([2007] : « *Growth and Reforms in Mediterranean Arab Countries* », Notes et Documents No. 28, Agence Française de Développement, Paris).

Panikkar K.M. [1957], « *L'Asie et la domination occidentale du XV^e siècle à nos jours* », Seuil, Paris. Ed. originale, « *Asia and Western Dominance* », George Allen and Unwin Ltd, London.

Qian Y. [2001] : « *How Reform Worked in China* », Working Paper, University of California, Berkeley.

Robin J.M. [1999], « *Modèles structurels et variables explicatives endogènes* », Document de travail INSEE.

Rodrik D. [1994], « *Getting Interventions right: How South Korea and Taiwan grew Rich* », NBER Working Paper, No. 4964.

Rodrik D. [2005], « *Growth Strategies* », Working Paper, Harvard University.

Rodrik D. [2006], « *Goodbye Washington Consensus, Hello Washington Confusion?* » Working Paper, Harvard University.

Root H. [1996], « *Small Countries, Big Lessons: Governance and the Rise of East Asia* », Asian Development Bank, Oxford University Press.

Schneider B. R. [1997], « *Big Business and the Politics of Economic Reform : Confidence and Concertation in Brazil and Mexico* », in S. Maxfield et B.R. Schneider (dir) : *Business and the State in Developing Countries*, Cornell University Press, Ithaca.

Silva E. [1997], « *Business Elites, the State and Economic Change in Chile* », in S. Maxfield et B.R. Schneider (dir) : *Business and the State in Developing Countries*, Cornell University Press, Ithaca.

M. Woo-Cumings M. (dir.) [1999], « *The Developmental State* », Cornell University Press, Ithaca and London.

Yousfi H., E Filipiak et H. Bougault [2005]: « *Poulina, un management tunisien* », Notes et Documents n°17, Agence Française de Développement, Paris.

Zucker L. [1986], « *Production of Trust: Institutional Sources of Economic Structure* », *Research in Organizational Behavior*, 8.

Annexe 1: Les 85 pays de la base de données 'Profils Institutionnels'

| "Profils Institutionnels 2006" : Liste des pays par zone | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----|------------------------|----|-----|------------------|
| 1 | CHN | Chine | 46 | BGD | Bangladesh |
| 2 | HKG | Hong Kong, | 47 | IND | Inde |
| 3 | IDN | Indonésie | 48 | LKA | Sri Lanka |
| 4 | KHM | Cambodge | 49 | PAK | Pakistan |
| 5 | KOR | Corée, République de | 50 | BEN | Bénin |
| 6 | MYS | Malaisie | 51 | BFA | Burkina-Faso |
| 7 | PHL | Philippines | 52 | BWA | Botswana |
| 8 | SGP | Singapour | 53 | CIV | Côte d'Ivoire |
| 9 | TAI | Taïwan | 54 | CMR | Cameroun |
| 10 | THA | Thaïlande | 55 | ETH | Éthiopie |
| 11 | VNM | Vietnam | 56 | GAB | Gabon |
| 12 | BGR | Bulgarie | 57 | GHA | Ghana |
| 13 | CZE | Rép tchèque | 58 | KEN | Kenya |
| 14 | EST | Estonie | 59 | MDG | Madagascar |
| 15 | HUN | Hongrie | 60 | MLI | Mali |
| 16 | KAZ | Kazakhstan | 61 | MOZ | Mozambique |
| 17 | LTU | Lituanie | 62 | MRT | Mauritanie |
| 18 | POL | Pologne | 63 | MUS | Maurice |
| 19 | ROM | Roumanie | 64 | NER | Niger |
| 20 | RUS | Russie, Fédération de | 65 | NGA | Nigeria |
| 21 | TUR | Turquie | 66 | SEN | Sénégal |
| 22 | UKR | Ukraine | 67 | TCD | Tchad |
| 23 | UZB | Ouzbékistan | 68 | UGA | Ouganda |
| 24 | ARG | Argentine | 69 | ZAF | Afrique du Sud |
| 25 | BOL | Bolivie | 70 | ZWE | Zimbabwe |
| 26 | BRA | Brésil | 71 | CAN | Canada |
| 27 | CHL | Chili | 72 | DEU | Allemagne |
| 28 | COL | Colombie | 73 | ESP | Espagne |
| 29 | CUB | Cuba | 74 | FRA | France |
| 30 | DOM | République dominicaine | 75 | GBR | Royaume-Uni |
| 31 | GTM | Guatemala | 76 | GRC | Grèce |
| 32 | MEX | Mexique | 77 | IRL | Irlande |
| 33 | PER | Pérou | 78 | ISR | Israël |
| 34 | VEN | Venezuela | 79 | ITA | Italie |
| 35 | DZA | Algérie | 80 | JPN | Japon |
| 36 | EGY | Égypte | 81 | NOR | Norvège |
| 37 | IRN | Iran | 82 | NZL | Nouvelle Zélande |
| 38 | JOR | Jordanie | 83 | PRT | Portugal |
| 39 | KWT | Koweït | 84 | SWE | Suède |
| 40 | LBN | Liban | 85 | USA | États-Unis |
| 41 | MAR | Maroc | | | |
| 42 | SAU | Arabie Saoudite | | | |
| 43 | SYR | Syrie | | | |
| 44 | TUN | Tunisie | | | |
| 45 | YEM | Yémen | | | |

Annexe 2 : Grille de capture des Institutions de la base de données

| | | SECTEURS INSTITUTIONNELS | | | |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| | | Environnement institutionnel | Marchés | | |
| | | - A - Institutions publiques, Société civile | - B - Marché des biens et services | - C - Marché des capitaux | - D - Marché du travail |
| FONCTIONS INSTITUTIONNELLES | 1- Institutions politiques | droits et libertés publiques | | | liberté, pluralisme syndical |
| | 2- Sécurité, ordre public | sécurité des personnes et des biens | | | |
| | 3- Fonctionnement de l'administration | transparence, contrôle de la corruption, efficacité de l'administration, indépendance de la justice | création d'entreprise | | |
| | 4- Liberté de fonctionnement des marchés | | part du secteur privé, privatisations, distorsions de prix introduites par l'Etat | part du secteur privé, liberté des taux d'intérêt, indépendance de la Banque Centrale | part de l'emploi public, flexibilité du marché du travail formel |
| | 5- Coordination des acteurs, Anticipations (prise en compte du futur) | capacité d'arbitrage autonome de l'Etat, coordination des institutions publiques, concertation des acteurs, innovations, vision stratégique des autorités | environnement technologique des entreprises | capital-risque | formation professionnelle |
| | 6- Sécurité des transactions et des contrats | sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit sur la faillite | information sur la qualité des biens, sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle | systèmes de garanties, obligations d'information | respect du droit du travail |
| | 7- Régulations des marchés et gouvernance d'entreprise | | régulation de la concurrence, gouvernance d'entreprise | régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision | dialogue social |
| | 8- Ouverture sur l'extérieur | circulation des personnes, de l'information | ouverture commerciale | ouverture financière | circulation des travailleurs |
| | 9- Cohésion et mobilité sociales | équilibre social, égalité de traitement, mobilité sociale, solidarités | | micro-crédit | segmentation du marché, mobilité sociale |

* * * *

Annexe 3 : Présentation des variables de la base après réduction

La base de données présente les 356 variables élémentaires, ainsi qu'un premier niveau d'agrégation de ces variables, débouchant sur 110 indicateurs d'état des institutions (de 'stock'). Pour les analyses menées ici, ces indicateurs ont été agrégés une seconde fois pour réduire la complexité de la base, débouchant sur 71 indicateurs (voir dans Bertheliet *et alii*, 2004, la description de la méthode de réduction de la base).

| Liste des 71 indicateurs utilisés dans les Analyses de données (ACP et AFD) | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------|
| 1decent | Décentralisation | 6faill | Application du droit sur la faillite |
| 1democ | Droits politiques et Libertés civiles | 6Fcrt | Crédit traditionnel |
| 1media | Pluralisme des medias | 6Fsecutr | Sécurité des transactions dans le système |
| 1Wsynd | Libertés syndicales | 6secagri | Sécurité des droits et transactions fonciers agr. |
| 2secext | Sécurité extérieure | 6secutr | Sécurité des transactions sur marché Biens & |
| 2secint | Sécurité intérieure | 6Wdw | Droit du travail |
| 3Adm | Efficacité de l'administration publique | 6Winform | Travail non-informel |
| 3corrupt | Contrôle de la corruption | 7Eacdisp | Actionnariat dispersé |
| 3creaE | Facilité de création d'entreprise | 7Eacetat | Actionnariat : Etat |
| 3Qbpub | Qualité biens publics : éducation et santé | 7Eccdis | Concurrence dans la distribution |
| 3transp | Transparence de l'action publique | 7Eentre | Facilité d'entrer sur le marché |
| 4Epriv6 | Part du secteur privé en 2006 (entreprises) | 7Einfo | Information sur le capital des entreprises |
| 4Flibcr | Liberté de fonctionnement du crédit | 7Emultis | Groupes multisectoriels |
| 4Fpriv6 | Part des banques privées en 2006 | 7EReqcc | Régulation de la concurrence sur le marché des |
| 4libox | Liberté des prix | 7Fcba | Concurrence bancaire |
| 4Wflex | Flexibilité du marché du travail | 7FReaul | Régulation système financier |
| 4Wpub | Part de l'emploi non-public | 7Wdialos | Dialogue social |
| 5ant1 | Apptitude de la société à l'innovation | 8Fouv | Ouverture financière internationale |
| 5ant2 | Vision stratégique des autorités | 8ouvcom | Ouverture commerciale internationale |
| 5ant3 | Priorités des élites pour le développement | 8ouvert | Ouverture circulation des personnes, de |
| 5ant4 | Investissement dans le futur de la | 8Wouv | Ouverture au personnel d'encadrement étranger |
| 5coor3 | Organisations représentatives | 8Wsoldmia | Solde migratoire |
| 5coor4 | Concertation pour faire émerger un intérêt | 9abpub | Accès aux biens publics de base |
| 5coor5 | Arbitrage autonome de l'Etat | 9eqal | Non-discriminations fondées sur ethnies. |
| 5coor6 | Transparence du processus de concertation | 9elites | Formation des élites |
| 5coor7 | Coordination des Ministères et des | 9Fmicroc | Micro-crédit |
| 5coor9 | Capacité des autorités politiques | 9solidf | Solidarités institutionnelles |
| 5Eant5 | Environnement technologique des | 9solidt | Solidarités traditionnelles |
| 5Fant6 | Compétence des cadres bancaires | 9subv | Subventions aux produits de base |
| 5Fant7 | Capital-risque | 9Wenfant | Non-travail des enfants |
| 5Fant8 | Assurances, Fonds de pensions | 9Wmobsoc | Mobilité sociale |
| 5Want9 | Formation professionnelle | 9Wseam | Segmentation du marché du travail |
| 6aagri | Part de la propriété agricole publique | A5007 | Poids de l'administration |
| 6aarit | Part de la propriété agricole traditionnelle | A5015 | Poids du parti politique unique (de fait) |
| 6dprof | Sécurité des droits de propriété formels | A5018 | Poids des Bailleurs bi et multilatéraux |
| 6dprot | Sécurité des droits de propriété | | |

Nous présentons un exemple d'agrégation des indicateurs

Ainsi, l'indicateur « Idemoc » résulte de l'agrégation des variables A100 (droits politiques) et A101 (libertés civiles), elles-mêmes résultats de l'agrégation :

- pour A100, de trois variables élémentaires : Liberté et légalité des élections (A1000) ; Acceptation ou contestation par la population du dernier changement à la tête de l'Etat (A1001) et Participation de militaires à la vie politique, de droit ou de fait (A1002) ;
- pour A101, de cinq variables élémentaires : Liberté de la presse (A1010) ; Liberté d'association (A1011) ; Liberté de réunion, de manifestation (A1012) ; Respect du droit dans les rapports entre citoyens et administrations (A1013) et Respect des minorités ethniques, religieuses, linguistiques... (A1014).

Au total, l'indicateur « Idemoc » est formé par l'agrégation de 8 variables élémentaires de la base de données.

* * * *

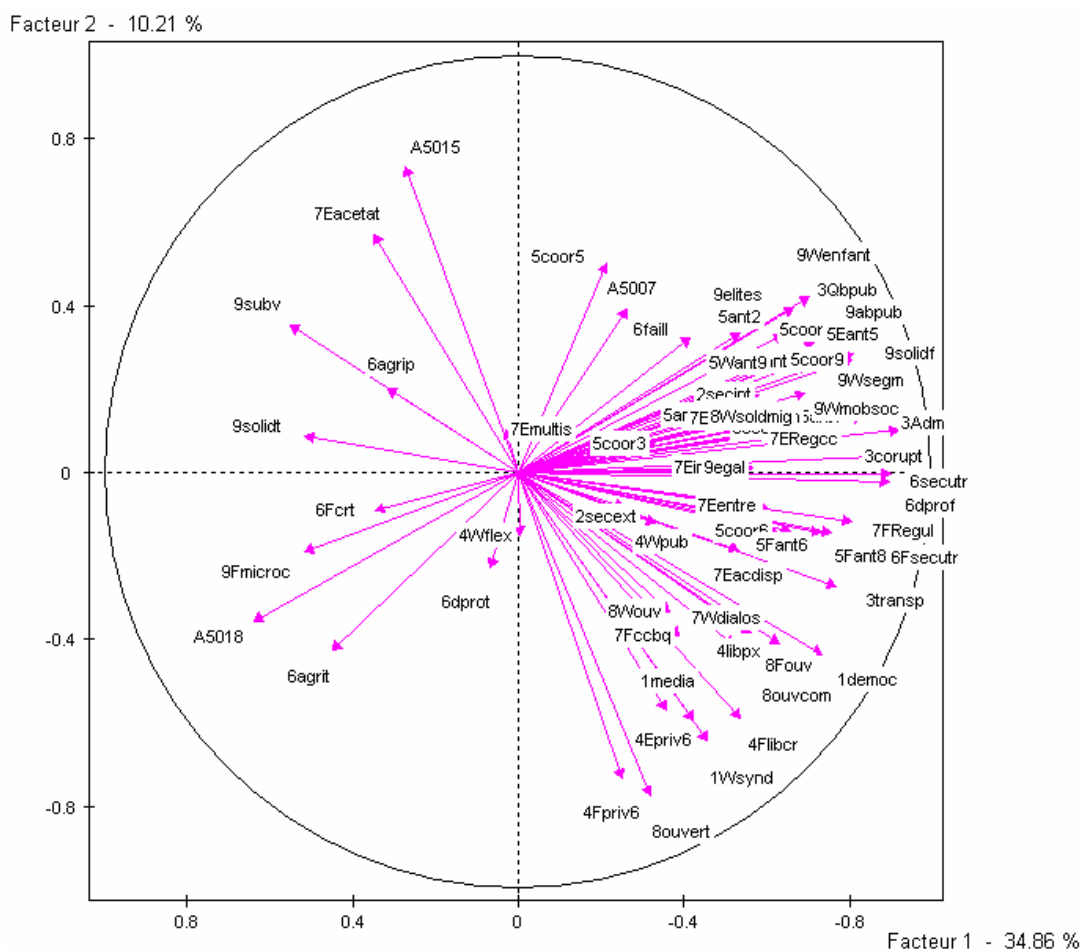
Annexe 4 : Analyse en Composantes Principales (ACP) des indicateurs de la base de données « Profils Institutionnels »

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) est un outil statistique qui permet d'extraire l'information contenue dans une base de données formée d'un ensemble **d'individus** (ici les 85 pays) caractérisés par un nombre élevé de **variables** plus ou moins corrélées entre elles (ici les 71 indicateurs retenus).

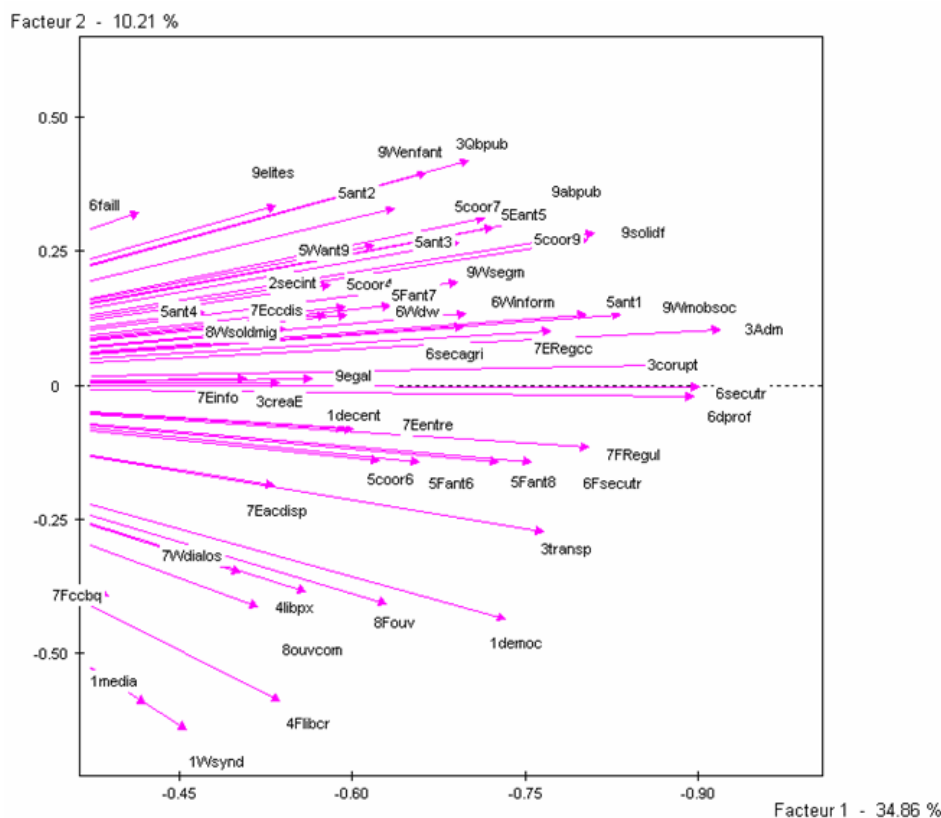
Elle offre une représentation des individus sur des plans factoriels à deux dimensions (seuls représentables). Le Graphe 2 du texte représente ainsi la projection des 85 pays sur le plan formé par les deux premiers axes qui sont par définition ceux qui captent le plus d'information contenue dans l'ensemble de la base. Outre la représentation des individus, l'ACP permet également une représentation des variables.

Les axes sont en effet, formés par combinaison linéaire des variables, et sont donc un **résultat** de l'ACP. Il y a autant d'axes que de variables dans la base. La signification d'un axe est donnée par la combinaison des variables qui se projettent avec un poids élevé sur cet axe. Le premier axe est celui qui capte le plus de variance du nuage de points formé par l'ensemble des variables, puis le second, etc... Les variables qui concourent le plus à former le premier axe sont donc celles qui caractérisent le plus l'ensemble des données de la base. Par cette méthode, nous cherchons à identifier parmi l'ensemble des variables de la base, celles qui délivrent le plus d'information contenue dans la base de données.

Graphe A : Projection des variables sur le premier plan factoriel de l'ACP : le Cercle des corrélations (85 pays, 71 variables de stock actives)



Un focus sur la partie droite permet de mieux repérer les variables ‘proches’ de l’axe 1 (horizontal)



Source : « Profils Institutionnels 2006 » – Logiciel : SPAD.

La représentation des variables s’effectue sur le cercle des corrélations (Graphe A). Le poids d’une variable dans la formation d’un axe est lié positivement à la coordonnée de sa projection sur cet axe. Sur le graphe, on dira qu’une variable pèse d’autant plus dans la formation d’un axe que la flèche qui la représente a une taille importante dans le cercle et que l’angle formé avec l’axe en question est fermé. Deux variables dont les flèches sont confondues sont parfaitement corrélées ($R^2=1$), deux variables dont les flèches sont perpendiculaires sont totalement indépendantes ($R^2=0$) et deux variables dont les flèches sont opposées sont parfaitement anti-corrélées ($R^2=-1$).

Sur le cercle des corrélations formé par les deux premiers axes, on voit que les variables 3Adm, 3corrupt, 6secutr et 6dprof sont, parmi toutes les variables de la base, celles qui ont le plus de poids dans la formation de l’axe 1. A noter qu’une variable peut être interprétée indifféremment dans un sens ou son opposé : ainsi, le « contrôle de la corruption » (3corrupt) qui se projette très près de l’axe 1 vers la droite, correspond, en « négatif », à la « corruption » (qui se projetterait très près de l’axe 1 vers la gauche).

En complément des représentations graphiques, nous examinons dans les tableaux ci-dessous les principales variables qui concourent à la formation des deux premiers axes :

- **Le premier axe (horizontal)** est, par construction, celui qui capture le plus d’information contenue dans toute la base (ici, l’axe 1 capture 34,9% de l’information). Les variables qui le forment par combinaison linéaire sont rangées, des deux cotés de l’axe horizontal du Graphe A, selon l’importance de leur contribution à la formation de l’axe (importance repérée par la valeur absolue de la coordonnée de la variable projetée sur l’axe) (Tableau A : les variables les plus contributrices à la formation de l’axe sont en gras³¹).

³¹ En « zone centrale », les variables qui ne se projettent pas significativement sur l’axe étudié ne sont pas signalées.

Tableau A : Description de l'axe 1 par les variables actives de l'ACP

| Libellé de la variable | | X : Formalisation des règles ou 'bonne gouvernance' | Coordonnée sur l'axe 1 |
|------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------|
| A5018 | Poids des Bailleurs bi et multilatéraux | | -0.64 |
| 9subv | Subventions aux produits de base | | -0.55 |
| 9Fmicroc | Micro-crédit | | -0.52 |
| 9solidt | Solidarités traditionnelles (non-formelles) | X | -0.52 |
| 6aagrit | Part de la propriété agricole traditionnelle | X | -0.45 |
| 7Eacetat | Actionnariat : Etat | | -0.35 |
| 6Fcrtr | Crédit traditionnel | X | -0.35 |
| 6aagrip | Part propriété agricole publique | | -0.32 |
| A5015 | Poids du parti politique unique (de fait) | | -0.27 |
| 6dprot | Sécurité des droits de propriété traditionnels | | -0.07 |
| 7Emultis | Groupes multisectoriels | | -0.03 |
| Zone Centrale | | | |
| 5coor7 | Coordination des Ministères et des administrations | | 0.71 |
| 5Eant5 | Environnement technologique des entreprises | | 0.72 |
| 5Fant8 | Assurances, Fonds de pensions | | 0.73 |
| 1democ | Droits politiques et Libertés civiles | X | 0.73 |
| 6Fsecutr | Sécurité des transactions dans le système financier | X | 0.75 |
| 9abpub | Accès aux biens publics de base (santé, éducation) | | 0.76 |
| 3transp | Transparence de l'action publique | X | 0.77 |
| 7ERegcc | Régulation de la concurrence sur le marché des B&S | | 0.77 |
| 5ant1 | Aptitude de la société à l'innovation | | 0.80 |
| 5coor9 | Capacité des autorités politiques | X | 0.80 |
| 7FRegul | Régulation système financier | X | 0.81 |
| 9solidf | Solidarités institutionnelles | X | 0.81 |
| 9Wmobsoc | Mobilité sociale | | 0.83 |
| 3corupt | Contrôle de la corruption | X | 0.87 |
| 6dprof | Sécurité des droits de propriété formels | X | 0.90 |
| 6secutr | Sécurité des transactions sur marché Biens & Services | X | 0.90 |
| 3Adm | Efficacité de l'administration publique | X | 0.92 |

Source : « Profils Institutionnels 2006 » – Logiciel: SPAD.

A gauche sur l'axe 1 (coordonnées négatives³², en haut du tableau A) on trouve des valeurs élevées pour les principaux indicateurs suivants (par ordre décroissant d'importance) : Poids des bailleurs ; Subventions aux produits de base ; Micro-crédit ; Solidarités traditionnelles (non-formelles) ; Part de la propriété agricole traditionnelle ; Actionnariat public ; Crédit traditionnel ; Part de la propriété agricole publique. Ces caractéristiques désignent les pays connaissant des institutions traditionnelles, peu formalisées, typiques des pays en développement (voir les pays les plus à gauche sur le Graphe 2 dans la Section 2, tels la Mauritanie, le Tchad, la Syrie...).

A droite sur l'axe 1 (coordonnées positives, en bas du tableau A), on trouve des valeurs élevées pour les principales variables suivantes (par ordre décroissant d'importance) : Efficacité de l'administration publique ; Sécurité des transactions sur le marché des Biens & Services ; Sécurité des droits de propriété formels ; Contrôle de la corruption ; Mobilité sociale ; Solidarités institutionnelles ;

³² Le signe algébrique des coordonnées n'a aucune signification particulière.

Régulation du système financier ; Capacité des autorités politiques ; Aptitude de la société à l'innovation ; Régulation de la concurrence sur le marché des B&S ; Transparence de l'action publique ; Accès aux biens publics de base (santé, éducation) ; Sécurité des transactions dans le système financier ; Droits politiques et Libertés civiles ; etc.

Ces caractéristiques désignent les pays fonctionnant selon des règles hautement formalisées, écrites et opposables, assurant un respect élevé de ces règles : une administration efficace, transparente et peu corrompue, une sécurité des transactions et des droits de propriété, un fonctionnement démocratique des institutions politiques et un niveau élevé de libertés publiques, des systèmes de solidarité institutionnalisés, ainsi que d'autres indicateurs propres aux pays développés (Mobilité sociale, Innovation, Régulation de la concurrence...). Les pays les plus à droite sur le Graphe 2 dans la Section 2 sont l'Irlande, l'Allemagne et la Suède.

L'examen des variables qui forment cet axe 1 nous conduit à remarquer que la plupart des variables qui expriment un haut niveau de formalisation des règles constitue en fait les composantes de la 'bonne gouvernance', et connaissent des valeurs élevées pour les pays développés. Il en va de même (en sens inverse) pour les variables qui expriment des caractéristiques opposées (régulations informelles), qui connaissent des valeurs élevées pour les pays en développement.

- **Le deuxième axe (vertical)** est, par construction, celui qui vient en second quant à la quantité d'information capturée dans la base de données (10,2% de la variance totale).

Vers le haut (coordonnées positives), on trouve des variables marquant la présence de l'Etat, sur le plan politique et institutionnel (Poids du parti unique, de l'administration, Capacité d'arbitrage autonome de l'Etat, Qualité des biens publics de base, Vision stratégique des autorités, Coordination des ministères et des administrations, Contrôle du travail des enfants), et sur le plan économique (Actionnariat public, Subventions aux produits de base)

Vers le bas de l'axe (coordonnées négatives), on trouve essentiellement des variables caractérisant des libertés politiques et sociales (Droits politiques et libertés civiles, Pluralisme des medias, Liberté de circulation des personnes, de l'information, Libertés syndicales) et un faible engagement économique de l'Etat (Importance des entreprises et des banques privées, Liberté des prix et du fonctionnement du crédit, Ouverture commerciale et financière).

L'orientation principale de cet axe 2 oppose donc les sociétés où l'influence de l'Etat sur les sociétés est important (pouvant aller jusqu'à des formes autoritaires : Cuba, Syrie, Iran), aux sociétés où les libertés économiques et politiques sont plus étendues, où l'Etat est peu actif, voire défaillant (comme dans certains pays d'Afrique sub-saharienne).

Tableau B : Description de l'axe 2 par les variables actives de l'ACP

| | Libellé de la variable | Poids de l'Etat (X), Libertés politiques et économiques (Y) | Coordonnée sur l'axe 2 |
|-----------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| A5015 | Poids du parti politique unique (de fait) | X | 0.73 |
| 7Facetat | Actionnariat : Etat | X | 0.57 |
| 5coor5 | Arbitrage autonome de l'Etat | X | 0.50 |
| 3Qbpub | Qualité biens publics : éducation et santé de base | | 0.42 |
| 9Wenfant | Non-travail des enfants | | 0.40 |
| A5007 | Poids de l'administration | X | 0.39 |
| 9subv | Subventions aux produits de base | X | 0.35 |
| 9elites | Formation des élites | | 0.34 |
| 5ant2 | Vision stratégique des autorités | X | 0.33 |
| 6faill | Application du droit sur la faillite | | 0.32 |
| 9aboub | Accès aux biens publics de base (santé, éducation) | | 0.31 |
| 5coor7 | Coordination des Ministères et des administrations | X | 0.31 |
| 5Eant5 | Environnement technologique des entreprises | | 0.29 |
| 9solidf | Solidarités institutionnelles (formelles) | | 0.28 |
| 5coor9 | Capacité des autorités politiques | | 0.27 |
| 5ant3 | Priorités des élites pour le développement | | 0.27 |
| 5Want9 | Formation professionnelle | | 0.26 |
| Zone centrale | | | |
| 6dprot | Sécurité des droits de propriété traditionnels | | -0.23 |
| 3transp | Transparence de l'action publique | | -0.27 |
| 8Wouv | Ouverture au personnel d'encadrement étranger | | -0.34 |
| 7Wdialos | Dialogue social | | -0.35 |
| A5018 | Poids des Bailleurs bi et multilatéraux | | -0.36 |
| 4libpx | Liberté des prix | Y | -0.38 |
| 7Fcbbq | Concurrence bancaire | | -0.39 |
| 8Fouv | Ouverture financière | Y | -0.41 |
| 8ouvcom | Ouverture commerciale | Y | -0.41 |
| 6agrit | Part propriété agricole traditionnelle | | -0.42 |
| 1democ | Droits politiques et Libertés civiles | Y | -0.43 |
| 4Epriv6 | Part du secteur privé en 2006 (entreprises) | Y | -0.57 |
| 4Flibcr | Liberté de fonctionnement du crédit | Y | -0.59 |
| 1media | Pluralisme des médias | Y | -0.59 |
| 1Wsvnd | Libertés syndicales | Y | -0.64 |
| 4Epriv6 | Part des banques privées en 2006 | Y | -0.73 |
| 8ouvert | Ouverture circulation des personnes, de l'information | Y | -0.77 |

Source : « Profils Institutionnels 2006 » – Logiciel: SPAD.

* * * *

Annexe 5 : Analyse Factorielle Discriminante (AFD) sur les 85 pays répartis en 3 groupes

La formation des trois groupes de pays

L'AFD vise à identifier les institutions qui définissent le mieux chaque groupe de pays distingué selon un indicateur de performance économique à moyen-long terme. Trois groupes de pays sont créés selon deux critères : l'appartenance aux pays développés (selon la classification de la Banque mondiale) et leur situation par rapport à la moyenne de l'indicateur des pays développés.

L'indicateur de performance choisi est le PIB/tête dont on calcule la croissance sur la période 1990-2004 (source PNUD). Le seuil retenu est la moyenne de la croissance pour le groupe de pays développés qui s'élève, pour la période considérée, à 2.3%. Les trois groupes seront donc : les Pays développés, les Pays en développement et en transition qui convergent (croissance à un taux supérieur au seuil) et les Pays en développement et en transition qui divergent (voir Tableau A ci-après)³³.

L'AFD introduit un début d'inférence économique dans l'analyse

L'AFD minimise la variance, c'est-à-dire l'étalement du nuage de points au sein des groupes, et la maximise entre les groupes. La différence avec la Classification Hiérarchique tient au fait que dans l'AFD, les groupes sont constitués d'une façon exogène (ici, selon l'indicateur de performance) en introduisant un critère économique, tandis que dans la classification, la formation de la partition des groupes est un résultat qui procède de l'analyse elle-même.

Les tests de significativité des variables qui forment chacun des axes.

La corrélation des variables d'origine avec les axes factoriels permet de définir l'ensemble des indicateurs institutionnels qui contribuent le plus à la formation de chacun des axes. En outre, la procédure du logiciel de statistique utilisée ici (SAS) fournit une analyse de variance qui teste la significativité des différences de moyenne entre chaque groupe pour chacune des variables.

On retiendra uniquement comme significatives les variables dont les moyennes sont différentes avec une P-value inférieure à 0.1% au test de Fisher d'égalité des moyennes sur les Univariate Test Statistics de SAS.

Les variables significatives selon ce critère sont repérées dans les tableaux suivants par une étoile (*) dans la dernière colonne.

Contenu détaillé des indicateurs utilisés dans ces analyses

Nous détaillons après les tableaux le contenu détaillé de quelques indicateurs, c'est-à-dire le libellé du questionnaire qui a permis la confection de la base. Pour une information complète sur tous les indicateurs utilisés dans ce document, on se reportera à la lecture de la base de données elle-même.

³³ Après tâtonnements, trois pays dont la performance est égale ou très légèrement supérieure au seuil, (Bengladesh, Iran et Mali) ont été mis dans le groupe des Pays divergents.

Tableau A : Partition des 85 pays en trois groupes selon leur croissance M-L terme

| - | Pays développés | cr PIB/tête (1990-2004) | - | Pays divergents | cr PIB/tête (1990-2004) |
|----|-------------------------|-------------------------|----|-----------------|-------------------------|
| 1 | CAN | 2,1 | 1 | ARG | 1,3 |
| 2 | DEU | 1,5 | 2 | BEN | 1,4 |
| 3 | ESP | 2,3 | 3 | BFA | 1,3 |
| 4 | FRA | 1,7 | 4 | BGD | 2,5 |
| 5 | GBR | 2,2 | 5 | BGR | 0,7 |
| 6 | GRC | 2,6 | 6 | BOL | 1,2 |
| 7 | IRL | 7,3 | 7 | BRA | 1,2 |
| 8 | ISR | 1,6 | 8 | CIV | -1,1 |
| 9 | ITA | 1,3 | 9 | CMR | 0,5 |
| 10 | JPN | 0,8 | 10 | COL | 0,5 |
| 11 | NOR | 2,5 | 11 | DZA | 0,9 |
| 12 | NZL | 2,1 | 12 | ETH | 1,5 |
| 13 | PRT | 2,1 | 13 | GAB | -0,1 |
| 14 | SWE | 1,8 | 14 | GHA | 1,9 |
| 15 | USA | 1,9 | 15 | GTM | 1,3 |
| | <i>moyenne Groupe 1</i> | 2,3 | 16 | HKG | 2,0 |
| | | | 17 | IDN | 1,8 |
| - | Pays convergents | cr PIB/tête (1990-2004) | 18 | IRN | 2,3 |
| 1 | BWA | 4,2 | 19 | JOR | 0,5 |
| 2 | CHL | 3,7 | 20 | KAZ | 1,7 |
| 3 | CHN | 8,9 | 21 | KEN | -0,6 |
| 4 | CUB | 3,64 | 22 | KWT | -0,4 |
| 5 | CZE | 2,7 | 23 | LTU | 1,4 |
| 6 | DOM | 4,2 | 24 | MAR | 1,1 |
| 7 | EGY | 2,5 | 25 | MDG | -1,1 |
| 8 | EST | 4,3 | 26 | MEX | 1,3 |
| 9 | HUN | 3,1 | 27 | MLI | 2,5 |
| 10 | IND | 4,0 | 28 | MRT | 1,2 |
| 11 | KHM | 5,0 | 29 | NER | -0,7 |
| 12 | KOR | 4,5 | 30 | NGA | 0,8 |
| 13 | LBN | 3,7 | 31 | PAK | 1,6 |
| 14 | LKA | 3,8 | 32 | PER | 2,1 |
| 15 | MOZ | 4,2 | 33 | PHL | 0,9 |
| 16 | MUS | 3,9 | 34 | ROM | 1,4 |
| 17 | MYS | 3,5 | 35 | RUS | -0,6 |
| 18 | POL | 4,0 | 36 | SAU | -0,1 |
| 19 | SGP | 3,8 | 37 | SEN | 0,9 |
| 20 | TAI | 4,7 | 38 | SYR | 1,5 |
| 21 | THA | 2,6 | 39 | TCD | 2,1 |
| 22 | TUN | 3,2 | 40 | TUR | 1,6 |
| 23 | UGA | 3,5 | 41 | UKR | -3,2 |
| 24 | VNM | 5,5 | 42 | UZB | 1,3 |
| | | | 43 | VEN | -1,2 |
| | | | 44 | YEM | 1,7 |
| | | | 45 | ZAF | 0,6 |
| | | | 46 | ZWE | -1,9 |

15+24+46=85

Identification des trois fonctions majeures dans les tableaux

L'appartenance des indicateurs aux trois fonctions institutionnelles majeures identifiées dans l'analyse est marquée dans la première colonne, (pour les seules variables significatives) :

(I) : Monopole focal de gouvernance : fonction de coordination-anticipation de l'Etat stratège

(II) : Ouverture du système de régulation sociale

(III) : Formalisation des règles.

Les tableaux des résultats des trois analyses sur les groupes de pays pris deux à deux sont présentés ci-dessous :

Tableau B : Pays divergents / Pays convergents

| Variables classées selon leur niveau de corrélation avec l'axe | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------|-------------|----------|
| | 6agrit | Part propriété agricole traditionnelle | -0,34 | |
| | 4Fpriv6 | Part des banques privées en 2006 | -0,29 | |
| | 6Fcrt | Crédit traditionnel | -0,23 | |
| | A5018 | Poids des bailleurs bi et multilatéraux | -0,22 | |
| | A5015 | Poids du parti politique unique (de fait) | 0,27 | |
| | 5ant4 | Investissement dans le futur de la population | 0,27 | |
| | 9abpub | Accès biens publics de base | 0,28 | |
| | 9Wsegm | Segmentation du marché du travail | 0,29 | |
| | 5Fant7 | Capital-risque | 0,32 | |
| | 2secint | Sécurité intérieure | 0,32 | |
| | 3Adm | Efficacité de l'administration publique | 0,33 | |
| | 5Want9 | Formation professionnelle | 0,35 | |
| | 9Wenfant | Travail des enfants | 0,37 | |
| | 9solidf | Solidarités institutionnelles | 0,38 | |
| I | 5coor7 | Coordination des Ministères et des administrations | 0,39 | * |
| III | 6secagri | Sécurité des droits et transactions fonciers agricoles | 0,40 | * |
| I | 5Eant5 | Environnement technologique des entreprises | 0,40 | * |
| I | 5coor9 | Capacité des autorités politiques | 0,42 | * |
| I | 5ant1 | Aptitude de la société à l'innovation | 0,42 | * |
| | 3Qbpub | Qualité biens publics : éducation et santé de base | 0,44 | * |
| I | 5ant2 | Vision stratégique des autorités | 0,46 | * |
| I | 5coor4 | Concertation pour faire émerger un intérêt commun | 0,50 | * |
| I | 5ant3 | Priorités des élites pour le développement | 0,51 | * |

Source : Profils Institutionnels – logiciel SAS

Illustration du contenu des principaux indicateurs de l'analyse :

Nous présentons ci-après les intitulés des questions de l'enquête au niveau des variables élémentaires de la base de données pour les indicateurs qui jouent un rôle significatif dans cette analyse (marqués par une *). Les numéros désignent les variables telles qu'elles sont nommées dans la base de données. Ce sont les variables à 4 chiffres (exemple A5140) qui ont donné lieu à notation lors de l'enquête. Les variables à 3 chiffres (exemple A514) constituent le premier niveau d'agrégation dans la base de données.

Pour plus de détail sur la méthode de formation des variables, les outils d'agrégation..., on se reportera au document de présentation de la base (Meisel et Ould Aoudia, 2007).

Priorité des élites pour le développement : l'indicateur **5ant3** est formé par la variable A514 dont nous présentons ici le détail tel qu'il apparaît dans la base de données (extrait du questionnaire) :

A514 - Priorités des élites locales (de 1=très faible priorité à 4=très forte priorité)

A5140 - Le développement, la croissance économique sont ils une priorité pour le Pouvoir politique, par delà les déclarations ? (de 1 à 4)

A5141 - Le développement, la croissance économique sont ils une priorité pour les élites publiques locales (hauts fonctionnaires, universitaires..) ? (de 1 à 4).

Concertation pour faire émerger l'intérêt commun : l'indicateur **5coor4** est formé par la variable A505 :

A505 - Structures de concertation animées par le pouvoir politique pour faire émerger un intérêt commun entre les acteurs (de 0 à 4)

A5050 - Le Pouvoir politique anime-t-il des structures de concertation entre les principaux acteurs ? (0 si pas de structures - si structures de concertation, noter de 1=très faible rôle à 4=rôle de concertation très important)

Vision stratégique des autorités : l'indicateur **5ant2** est formé par la variable A512 :

A512 - Vision stratégique à long terme des autorités (de 1=faible vision à long terme à 4=forte vision...)

A5120 - Les autorités publiques agissent-elles en fonction d'une vision stratégique ? (de 1 à 4)

Qualité des biens publics (éducation et santé de base) : l'indicateur **3Qbpub** est formé par la variable A308 :

A308 - Qualité de l'offre de biens publics : éducation et santé de base (de 1=très faible qualité à 4=très bonne qualité)

A3080 - Système public d'éducation dans le primaire et le secondaire (de 1 à 4)

A3081 - Système public de santé de base (de 1 à 4)

Aptitude de la société à l'innovation : l'indicateur **5ant1** est formé par la variable A511 :

A511 - Aptitude de la société à l'adaptation et à l'innovation (de 1=faible aptitude à 4=forte aptitude)

A5110 - Aptitude de la société à l'adaptation, l'innovation en matière technologique (de 1 à 4)

A5111 - Aptitude de la société à l'adaptation, l'innovation en matière managériale (de 1 à 4)

A5112 - Aptitude de la société à l'adaptation, l'innovation en matière juridique et institutionnelle (de 1 à 4)

Capacité des autorités politiques : l'indicateur **5coor9** est formé par la variable A510 :

A510 - Capacité des autorités politiques (de 1=faibles capacité, cohérence, autorité, rapidité à 4=fortes capacité...)

A5100 - Capacité de décision des autorités politiques en matière économique (compétence, rapidité) (de 1 à 4)

A5101 - Cohérence et continuité de l'action du gouvernement en matière économique (de 1 à 4)

A5102 - Autorité du pouvoir politique sur l'Administration (de 1 à 4)

Environnement technologique des entreprises : l'indicateur **5Eant5** est formé par la variable B500 :

B500 - Environnement technologique, diffusion des technologies (de 1 à 4)

B5000 - Taux d'encadrement technique (ingénieurs, techniciens) dans les PME-PMI (de 1=faible à 4=fort)

B5001 - Taux d'encadrement technique (ingénieurs, techniciens) dans les grandes entreprises (de 1=faible à 4=fort)

B5002 - Densité et "continuité" du tissu d'entreprises (maintenance, sous-traitance locales...) (de 1=faible densité, faible continuité à 4=forte densité)

Sécurité des droits et transactions fonciers agricoles : l'indicateur **6secagri** est formé par la variable B607 :

B607 - Sécurité des droits et des transactions fonciers (de 1 ou 0 à 4)

B6070 - Les droits de propriété foncière agricole sont ils en majorité traditionnels (pas ou peu formels) ou bien formels ? (de 1=en très grande majorité traditionnels à 4=en très grande majorité ou en totalité formels)

B6071 - La sécurité des droits de propriété et des transactions TRADITIONNELS est-elle assurée ? (si pas de droits traditionnels, mettre 0 - si droits traditionnels, noter de 1=garantie très peu assurée à 4=très sûre)

B6072 - La sécurité des droits de propriété et des transactions FORMELS est-elle assurée ? (de 1=très peu assurée à 4=très sûre)

Coordination des ministères et des administrations : l'indicateur **5coor7** est formé par la variable A508 :

A508 - Coordination entre ministères, au sein des administrations (de 1 à 4)

A5080 - Coordination, collaboration entre ministères (de 1=faible niveau de coordination, de collaboration à 4=fort niveau de coordination, de collaboration)

A5081 - Coordination, collaboration au sein des administrations (de 1=faible niveau de coordination, de collaboration à 4=fort niveau de coordination, de collaboration)

Tableau C : Pays convergents / Pays développés

| Variables classées selon leur niveau de corrélation avec l'axe | | | | |
|----------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|----------|
| | A5018 | Poids des bailleurs bi et multilatéraux | -0,64 | * |
| | 9solidt | Solidarités traditionnelles | -0,55 | * |
| | 9subv | Subventions aux produits de base | -0,53 | * |
| | 9Fmicroc | Micro-crédit | -0,49 | |
| | 6agrip | Part propriété agricole publique | -0,43 | |
| | 7Eacetat | Actionnariat : Etat | -0,42 | |
| | A5015 | Poids du parti politique unique (de fait) | -0,34 | |
| | 3creaE | Création d'entreprise | 0,44 | |
| | 5Fant7 | Capital-risque | 0,45 | |
| | 5coor9 | Capacité des autorités politiques | 0,46 | |
| | 5ant1 | Aptitude de la société à l'innovation | 0,46 | |
| | 9elites | Formation des élites | 0,46 | |
| | 5Fant6 | Compétence des cadres bancaires | 0,47 | |
| | 8ouvcom | Ouverture commerciale | 0,47 | |
| | 8Wouv | Ouverture au personnel d'encadrement étranger | 0,49 | |
| | 4libpx | Liberté des prix | 0,50 | |
| | 6Winform | Travail non-informel | 0,50 | |
| III | 6Wdw | Droit du travail | 0,53 | * |
| | 9abpub | Accès aux biens publics de base | 0,53 | * |
| | 5Fant8 | Assurances, fonds de pensions | 0,53 | * |
| | 4Flibcr | Liberté de fonctionnement du crédit | 0,54 | * |
| III | 6Fsecutr | Sécurité des transactions dans le système financier | 0,56 | * |
| III | 7FRegul | Régulation système financier | 0,57 | * |
| II | 1Wsynd | Libertés syndicales | 0,57 | * |
| II | 1democ | Droits politiques et Libertés civiles | 0,59 | * |
| II | 1decent | Décentralisation | 0,59 | * |
| III | 9solidf | Solidarités institutionnelles | 0,60 | * |
| | 8Fouv | Ouverture financière internationale | 0,60 | * |
| II | 9Wmobsoc | Mobilité sociale | 0,61 | * |
| II | 7ERegcc | Régulation de la concurrence sur le marché des B&S | 0,62 | * |
| III | 6dprof | Sécurité des droits de propriété formels | 0,66 | * |
| | 8Wsoldmig | Solde migratoire | 0,66 | * |
| II | 3transp | Transparence de l'action publique | 0,68 | * |
| III | 3Adm | Efficacité de l'administration publique | 0,70 | * |
| III | 3corupt | Contrôle de la corruption | 0,72 | * |
| III | 6secutr | Sécurité des transactions | 0,76 | * |

Source : Profils Institutionnels – logiciel SAS

Illustration du contenu des principaux indicateurs de l'analyse :

On examinera d'une part le contenu en détail des trois indicateurs significatifs du haut du tableau selon leurs coordonnées décroissantes (de haut en bas du tableau), puis les premiers indicateurs significatifs du bas du tableau selon leurs coordonnées décroissantes (de bas en haut).

Variables du haut du tableau (caractéristiques des Pays convergents par rapport aux Pays développés) :

Poids des bailleurs bi et multilatéraux : l'indicateur **A5018** est pris parmi le jeu des variables A500 (qui ne sont pas, par nature, agrégables) :

A500 - Poids, influence de chacun des acteurs dans le jeu politique du pays (0 si acteur sans poids, sans influence - si acteur ayant une influence, noter de 1=très faible influence, très faible poids à 4=très forte influence, poids très important)

.../...

A5018 - Bailleur(s) bi et multilatéral (aux) (de 0 à 4 - 0 si le pays ne reçoit pas d'aide publique)

Solidarités traditionnelles : l'indicateur **9solidt** est formé par la variable A903 :

A903 - Solidarités traditionnelles (de 1=faible prise en charge par les familles de la maladie, du chômage, des personnes âgées à 4=forte prise en charge)

A9030 - Solidarité traditionnelle en milieu urbain (de 1 à 4)

A9031 - Solidarité traditionnelle en milieu rural (de 1 à 4)

A9032 - Solidarités traditionnelle entre urbains et ruraux (dans les 2 sens) (de 1 à 4)

Subventions aux produits de base : l'indicateur **9subv** est formé par la variable A902. On notera que cette variable A902 est elle-même formée par les notes inversées de deux autres variables de la base :

A902 - Subventions aux produits de base (filet social) = B4030 et B4031 agrégées et inversées (de 1 à 4)

A9020 - Part des prix administrés (note inversée) (de 1 à 4)

A9021 - Subventions directes aux prix des produits de base, au bénéfice du consommateur (note inversée) (de 1 à 4)

Variables du bas du tableau (caractéristiques des Pays développés par rapport aux Pays convergents) :

Sécurité des transactions : l'indicateur **6secutr** est formé par l'agrégation des variables suivantes : B600, B601, B602, B603, B604 dont nous présentons ci-dessous le détail :

B600 - Information sur la situation des entreprises (0 si pas de dispositif - si dispositif, noter de 1=faible mise en œuvre à 4=mise en œuvre satisfaisante)

B6000 - Système comptable normalisé (PME) (de 0 à 4)

B6001 - Système comptable normalisé (grandes entreprises) (de 0 à 4)

B6002 - Certification des comptes des entreprises (PME) (de 0 à 4)

B6003 - Certification des comptes des entreprises (grandes entreprises) (de 0 à 4)

B6004 - Intervention de cabinets d'audit international (0=pas d'intervention, si oui, de 1= très rare à 4=fréquente)

B601 - Information sur la qualité des biens : Normes et standards nationaux (0 si pas de dispositif - si dispositif, noter de 1=faible mise en œuvre à 4=mise en œuvre satisfaisante)

B6010 - Normes et standards nationaux (de 0 à 4)

B602 - Information sur la qualité des biens : Normes et standards internationaux (0 si pas de dispositif - si dispositif, noter de 1=faible mise en œuvre à 4=mise en œuvre satisfaisante)

B6020 - Normes et standards internationaux (ISO, Codex...) (de 0 à 4)

B603 - Propriété intellectuelle (de 1=faible niveau de respect à 4=très bon niveau de respect)

B6030 - Respect de la propriété intellectuelle en matière de secrets de fabrications, brevets (de 1 à 4)

B6031 - Respect de la propriété intellectuelle en matière de contrefaçon (de 1 à 4)

B604 - Dispositif de défense de la propriété intellectuelle (0 si pas de dispositif - si dispositif, noter de 1=faible application à 4=très bonne application)

B6040 - Dispositif local de protection de la propriété intellectuelle (de 0 à 4)

Contrôle de la corruption : l'indicateur **3corrupt** est formé par la variable A302 :

A302 - Corruption (de 1=fort niveau à 4=faible niveau)

A3020 - Niveau de la "petite" corruption (entre citoyens et Administrations) (de 1 à 4)

A3021 - Niveau de la "grande" corruption (entre Administrations et entreprises) (de 1 à 4)

Efficacité de l'administration publique : l'indicateur **3Adm** est formé par l'agrégation des variables suivantes : A303, A304, A305, A306 et A307 :

A303 - Relations Etat / Citoyens (de 0 à 4)

A3030 - Rapidité et efficacité des démarches administratives effectuées par les citoyens (de 1 à 4)

A3031 - Confiance de la population dans les administrations publiques (de 1 à 4)

A304 - Système fiscal (de 1=forte économie informelle, forte fraude fiscale, douanière à 4=faible économie informelle, faible fraude fiscale, douanière)

A3040 - Importance de l'économie informelle (de 1 à 4)

A3041 - Importance de la fraude fiscale dans le secteur formel (de 1 à 4)

A3042 - Importance de la fraude douanière (contrebande, sous-déclaration...) (de 1 à 4)

A3043 - Capacité de l'administration fiscale à mettre en œuvre les mesures décidées (de 1=faible capacité à 4=forte capacité)

A305 - Fonctionnement de l'administration douanière (de 1=faible capacité, faible niveau de collaboration à 4=forte capacité, niveau très élevé de collaboration)

A3050 - Capacité de l'administration douanière à mettre en œuvre ses engagements douaniers (règles d'origine, règles d'évaluation en douane) (de 1 à 4)

A3051 - Capacité de l'administration douanière à exploiter les avantages commerciaux accordés (préférences, accords régionaux...) (de 1 à 4)

A3052 - Niveau de collaboration des administrations douanières locales avec les administrations douanières des autres pays (règles d'origine, détection des fraudes...) (de 1 à 4)

A306 - Passation des marchés publics et des délégations de service public (de 1=très faible transparence, très faible publicité à 4=transparence et publicité importantes)

A3060 - Passation des marchés publics et des délégations de service public avec les entreprises locales (de 1 à 4)

A3061 - Passation des marchés publics et des délégations de service public avec les entr. étrangères (de 1 à 4)

A307 - Fonctionnement de la justice (de 1=faible indépendance, faible application, faible rapidité à 4=forte indépendance, bonne application)

A3070 - Indépendance de la justice par rapport à l'Etat (de 1 à 4)

A3071 - Egalité de traitement de fait des acteurs étrangers (de 1 à 4)

A3072 - Degré d'application et rapidité des décisions de justice (de 1 à 4)

Transparence de l'action publique : l'indicateur **3transp** est formé par l'agrégation des variables suivantes : A300 et A301 :

A300 - Transparence de l'action publique dans le champ économique (0 si pas de publication - si publication, noter de 1=pas fiable à 4=totalement fiable)

A3000 - Budget de l'Etat (de 0 à 4)

A3001 - Fonds extra-budgétaires (4 s'il n'y a pas de Fonds extra-budgétaires)

A3002 - Comptes des entreprises publiques (de 0 à 4)

A3003 - Comptes des Banques publiques (de 0 à 4)

A3004 - Statistiques économiques et financières de base (comptabilité nationale, indices de prix, commerce extérieur, monnaie et crédit...) (de 0 à 4)

A3005 - La consultation du FMI au titre de l'article IV est-elle publiée ? (non=0, oui partiellement=2 ou totalement=4)

A301 - Lisibilité de la politique économique (politique budgétaire, fiscale, monétaire, de change...) (de 1 à 4)

A3010 - La politique économique fait-elle l'objet d'une communication (de 1=communication faible et peu lisible à 4=communication importante et lisible)

A3011 - La politique économique fait-elle l'objet de débats publics (de 1=peu de débats à 4=débats importants et structurés)

Solde migratoire : l'indicateur **8Wsoldmig** est formé par l'agrégation des variables: D8001 et D802 :

D801 - Solde migratoire des mouvements de personnes NON-QUALIFIEES (de 0 à 4)

D8010 - Solde migratoire des hommes non-qualifiés (0 si pas de migrations entrants ou sortants - si migrations, noter le solde migratoire de 1=fort déficit (émigration nette) à 4=fort excédent (immigration nette))

D8011 - Solde migratoire des femmes non-qualifiées (0 si pas de migrations entrants ou sortants - si migrations, noter le solde migratoire de 1=fort déficit (émigration nette) à 4=fort excédent (immigration nette))

D802 - Solde migratoire des mouvements de personnes QUALIFIEES (de 0 à 4)

D8020 - Solde migratoire des hommes qualifiés (0 si pas de migrations entrants ou sortants - si migrations, noter le solde migratoire de 1=fort déficit (émigration nette) à 4=fort excédent (immigration nette))

D8021 - Solde migratoire des femmes qualifiées (0 si pas de migrations entrants ou sortants - si migrations, noter le solde migratoire de 1=fort déficit (émigration nette) à 4=fort excédent (immigration nette))

Sécurité des droits de propriété formels : l'indicateur **6dprof** est formé par l'agrégation des variables suivantes : A601, A602, A603, A604, A605 et A606 :

A601 - Sécurité des droits de propriété : droits de propriété formels (de 1 à 4)

A6010 - Efficacité des moyens juridiques pour défendre le droit de propriété entre agents privés (de 1=faibles moyens juridiques pour défendre le droit de propriété à 4=moyens très efficaces)

A6011 - Compensations en cas d'expropriation (par l'Etat) de droit ou de fait (propriété foncière) ? (de 1=pas de compensation à 4=compensation "raisonnable")

A6012 - Compensations en cas d'expropriation (par l'Etat) de droit ou de fait (outil de production) ? (de 1=pas de compensation à 4=compensation "raisonnable")

A6013 - D'une façon générale, l'Etat exerce-t-il des pressions arbitraires sur la propriété privée (tracasseries administratives...) ? (de 1=pressions arbitraires très fréquentes à 4=absence de pressions arbitraires)

A602 - Forme des contrats entre acteurs privés (de 1 à 4)

A6020 - Les contrats entre acteurs privés sont-ils plutôt oraux ou plutôt écrits ? (de 1=oraux en majorité à 4=écrits en majorité)

A6021 - Pour les contrats écrits, sont-ils plutôt passés sans médiation ou avec médiation privée (avocat...) (contrats écrits passés sans médiation (=1 ou 2) ou avec médiation privée (avocat...) (=3 ou 4))

A603 - Sécurité des contrats entre acteurs privés (de 1=faible respect à 4=bon respect)

A6030 - Respect des contrats oraux (de 1 à 4)

A6031 - Respect des contrats écrits (sans médiation) (de 1 à 4)

A6032 - Respect des contrats avec médiation privée (avocats...) (de 1 à 4)

A6033 - Respect des contrats entre acteurs privés locaux et étrangers (de 1 à 4)

A604 - Respect des contrats par l'Etat (de 1=dénonciations très fréquentes, importantes à 4=dénonciations très rares ou inexistantes)

A6040 - Y a-t-il eu des dénonciations de contrats par l'Etat depuis 5 ans vis-à-vis d'acteurs locaux (sans contreparties "raisonnables") ? (de 1 à 4)

A6041 - Y a-t-il eu des dénonciations de contrats par l'Etat depuis 5 ans vis-à-vis d'acteurs étrangers (sans contreparties "raisonnables") ? (de 1 à 4)

A605 - Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale (de 1=faible indépendance, égalité de traitement, application et rapidité, à 4=forte indépendance...)

A6050 - Indépendance de la justice par rapport à l'Etat en matière de différends commerciaux (de 1 à 4)

A6051 - Indépendance de la justice par rapport aux parties en justice (acteurs locaux) en matière de différends commerciaux (de 1 à 4)

A6052 - Egalité de traitement entre acteurs locaux et étrangers en matière de différends commerciaux (de 1 à 4)

A6053 - Degré d'application et rapidité des décisions de justice en matière commerciale (de 1 à 4)

A606 - Droit sur la faillite des entreprises (0 s'il n'existe pas de loi sur la faillite - si existe, noter de 1=application défectueuse à 4=application rapide et efficace)

A6060 - Loi sur la faillite des entreprises (de 0 à 4)

A6061 - Et plus précisément, indépendance des instances chargées de décider des faillites (de 1=faible indépendance à 4=forte autonomie)

A6062 - Existence de procédures allégées au plan judiciaire, visant la restructuration plutôt que la liquidation ? (de 1 à 4)

On se reportera à la base de données elle-même pour le détail des autres indicateurs.

Tableau D : Pays divergents / Pays développés

| Variables classées selon leur niveau de corrélation avec l'axe | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------|----------|
| | A5018 | Poids des bailleurs bi et multilatéraux | -0,64 | * |
| | 9subv | Subventions aux produits de base | -0,57 | * |
| | 9solidt | Solidarités traditionnelles | -0,55 | * |
| | 9Fmicroc | Microcrédit | -0,49 | * |
| | 6agrit | Part propriété agricole traditionnelle | -0,34 | |
| | 6Fcrt | Crédit traditionnel | -0,33 | |
| | 6agrip | Part propriété agricole publique | -0,31 | |
| | 8Wouv | Ouverture au personnel d'encadrement étranger | 0,33 | |
| | 8ouvcom | Ouverture commerciale | 0,33 | |
| | 1media | Pluralisme des medias | 0,35 | |
| | 5ant4 | Investissement dans le futur de la population | 0,36 | |
| | 5coor5 | Arbitrage autonome de l'Etat | 0,39 | |
| | 7Entre | Facilité d'entrer sur le marché | 0,40 | |
| | 6fail | Application du droit sur la faillite | 0,40 | |
| II | 9egal | Non-discriminations fondées sur l'ethnie, la religion, le sexe | 0,41 | * |
| II | 7Eacdisp | Actionnariat dispersé | 0,42 | * |
| II | 7Eccdis | Concurrence dans la distribution | 0,43 | * |
| | 7Wdialos | Dialogue social | 0,43 | * |
| II | 1Wsynd | Libertés syndicales | 0,46 | * |
| II | 3creaE | Facilité de création d'entreprise | 0,47 | * |
| II | 9elites | Formation des élites | 0,49 | * |
| | 4Flibcr | Liberté de fonctionnement du crédit | 0,50 | * |
| II | 5coor6 | Transparence du processus de concertation | 0,50 | * |
| II | 7Einfo | Information sur le capital des entreprises | 0,51 | * |
| | 4libpx | Liberté des prix de marché | 0,52 | * |
| II | 9Wsegm | Segmentation du marché du travail | 0,53 | * |
| | 5Fant8 | Assurances, Fonds de pensions | 0,55 | * |
| | 9Wenfant | Travail des enfants | 0,55 | * |
| | 5Fant6 | Compétence des cadres bancaires | 0,56 | * |
| | 2secint | Sécurité intérieure | 0,57 | * |
| III | 6Fsecutr | Sécurité des transactions dans le système financier | 0,58 | * |
| III | 1decent | Décentralisation | 0,58 | * |
| | 6Winform | Travail non-informel | 0,58 | * |
| I | 5coor4 | Concertation pour faire émerger un intérêt commun | 0,58 | * |
| | 8Fouv | Ouverture financière internationale | 0,59 | * |
| I | 5ant3 | Priorités des élites pour le développement | 0,60 | * |
| | 3Qbpub | Qualité biens publics : éducation et santé de base | 0,61 | * |
| | 5Want9 | Formation professionnelle | 0,62 | * |
| I | 5ant2 | Vision stratégique des autorités | 0,62 | * |
| II | 3transp | Transparence de l'action publique | 0,62 | * |
| III | 6secagri | Sécurité droits et transactions fonciers agricoles | 0,63 | * |
| | 8Wsoldmig | Solde migratoire | 0,63 | * |
| II | 1democ | Droits politiques et Libertés civiles | 0,63 | * |
| III | 6Wdw | Droit du travail | 0,64 | * |
| | 5Fant7 | Capital-risque | 0,64 | * |
| I | 5coor7 | Coordination des Administrations | 0,64 | * |
| III | 7FRegul | Régulation système financier | 0,64 | * |
| II | 9abpub | Accès aux biens publics de base | 0,66 | * |
| I | 5ant1 | Aptitude de la société à l'innovation | 0,66 | * |
| I | 5Eant5 | Environnement technologique | 0,66 | * |
| II | 9Wmobsoc | Mobilité sociale | 0,67 | * |
| I | 5coor9 | Capacité des autorités politiques | 0,69 | * |
| II | 7ERegcc | Régulation de la concurrence | 0,73 | * |
| III | 6secutr | Sécurité des transactions | 0,76 | * |
| III | 9solidf | Solidarités institutionnelles | 0,76 | * |
| III | 6dprof | Sécurité des droits de propriété formels | 0,77 | * |

| | | | | |
|------------|------------------|------------------------------------------------|-------------|----------|
| III | 3Adm | Efficacité de l'administration publique | 0,80 | * |
| III | _3corrupt | Contrôle de la corruption | 0,82 | * |

Source : Profils Institutionnels – logiciel SAS

On se reportera à la base de données elle-même pour un détail exhaustif du contenu des indicateurs.

* * * * *